This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~A/A 2980 A.1~~
REP. F.873

MÉLANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES

BIBLIOGRAPHIQUES

Les MÉLANGES HISTORIQUES, LITTÉRAIRES, BIBLIOGRAPHIQUES (tome 1er) ont été tirés à 250 exemplaires in-8° raisin vergé, pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 150 in-8° carré, même papier, pour être mis en vente.

—

N° 102

EXEMPLAIRE

DE

M. ANATOLE JOYAU

MÉLANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES

BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

TOME PREMIER

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M.DCCC.LXX.VIII

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 MAY 1963
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT

DANS *sa séance du 31 octobre 1877, la* Société des Bibliophiles Bretons *arrêta la publication d'un recueil de* Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques. *En voici le premier volume.*

Pour remplir les intentions de la Société, *chaque partie du recueil doit comprendre, autant que possible, des études ou des documents variés, relatifs à l'histoire, à la littérature et à la bibliographie de notre province. Nous nous sommes efforcés, dans le présent volume, de satisfaire ce désir.*

Des huit morceaux qui le composent, trois concernent l'histoire littéraire de la Bretagne : ce sont le Conte de Merlin, *recueilli dans la forêt de Brocéliande par M. le docteur Foulon ; le*

Jeu de saint Maxent, *de notre regretté confrère M. Ropartz; et le* Livre de Marguerite de Bretagne, *publié par M. A. de la Borderie.*

Trois autres morceaux se rangent dans la catégorie des études et documents bibliographiques, savoir: Vieux livres et vieux papiers *par M. Léon de la Sicotière;* Réception d'un maître libraire à Rennes en 1782, *document communiqué par M. l'archiviste d'Ille-et-Vilaine; et aussi l'*Art de l'ingénieur et le Clergé en Bretagne au commencement du XVII[e] siècle, *qui est en même temps une curieuse étude scientifique, de M. René Kerviler.*

L'histoire, enfin, est représentée par les Clefs de la ville de Nantes depuis le XV[e] siècle, *de M. S. de la Nicollière, et par la relation de la* Descente des Anglais à Camaret en 1694, *due à M. le général Mellinet.*

L'histoire donc — quant à l'espace — pourrait se plaindre d'être ici moins bien traitée que la bibliographie et la littérature. Nous lui donnerons sa revanche dans le second volume, qui contiendra, entre autres, deux séries de documents historiques inédits d'un vif intérêt, l'une sur l'époque de la Ligue, l'autre sur celle de la Révolution en Bretagne.

Ces deux travaux avaient d'abord dû prendre place dans le présent volume; leur étendue et leur importance nous ont contraints de les renvoyer au second. Nous avons regretté vivement cette nécessité; nos lecteurs et nos excellents confrères — nous pouvons le leur assurer — ne perdront rien pour attendre, d'autant que, nous l'espérons, ils n'attendront pas longtemps.

LE BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

TRADITIONS POPULAIRES DES BRETONS

LA TRADITION DE MERLIN

DANS LA FORÊT

DE

BROCÉLIANDE

LA TRADITION DE MERLIN

DANS LA FORÊT DE BROCÉLIANDE

PRÉAMBULE

La tradition historique, poétique, légendaire de la race bretonne n'a guère de nom plus illustre que celui de Merlin. Après Arthur, il prime tout dans les romans de la Table-Ronde, les anciennes poésies du pays de Galles, dans les histoires légendaires de Nennius et de Geoffroy de Monmouth.

En Cambrie, en Basse-Bretagne, son souvenir s'est perpétué, dans la tradition orale, par des contes et des récits populaires venus jusqu'à nous. M. de la Villemarqué a publié dans le *Barzas-Breiz* quatre fragments de poèmes ou de vieux chants populaires en langue bretonne concernant : 1° *Merlin au berceau*, 2° *Merlin devin*, 3° *Merlin barde*, 4° *Merlin converti*.

Ces chansons en langue celtique se chantaient dans le pays de Tréguier, et proviennent des recueils formés dès le commencement de ce siècle par Mme de Saint-Prix. « Il serait à désirer, ajoute l'éminent « éditeur du *Barzas,* que les fragments qui existent « dans la collection de M. de Penguern vissent aussi « le jour et vinssent, avec les précieuses découvertes « de M. Gabriel Milin, compléter le cycle poétique « de l'enchanteur breton. »

Jusqu'ici aucune chanson ni aucun conte populaire relatif à Merlin n'avait été signalé dans la Bretagne gallo, pas même dans la partie de cette contrée où l'on a jadis parlé breton. Là pourtant subsiste encore la forêt de Brocéliande, représentée par son débris principal, d'une étendue respectable, la forêt de Penpont [1]. On sait quelle grande place tient cette forêt dans les poèmes et les romans du moyen âge, surtout dans la légende de Merlin. Elle est le théâtre de plusieurs des exploits de l'enchanteur; suivant certains écrivains, elle cache son tombeau ; suivant d'autres, au contraire, sous ses ombrages Merlin vit encore, invisible et immortel, près d'un buisson d'aubépine, au centre du cercle magique, infranchissable, tracé autour de lui par la fée Viviane avec les enchantements mêmes qu'il lui avait appris.

Nous avons eu la chance de retrouver, sur le territoire de Brocéliande, sur les marges de la forêt actuelle de Penpont, un conte essentiellement populaire, dont Merlin est le héros.

Il a un caractère enfantin comme l'*Owen,* le *Ghérent,* le *Pérédur,* traduits en français et publiés par

[1] Telle est la vraie orthographe, l'orthographe étymologique et rationnelle. L'administration écrit *Paimpont.*

M. de la Villemarqué [1], comme les *Mabinogion*, manuscrits cambriens édités par lady Charlotte Guest. Seulement, à l'inverse de ceux-ci, il pourrait bien n'avoir jamais été écrit. Du moins l'avons-nous recueilli directement, au moment où peut-être il allait s'éteindre, de la tradition orale qui l'a perpétué jusqu'à nos jours, — et cela dans le pays même de Barenton [2], que notre conte mentionne, avec le titre de royaume, comme théâtre des principales aventures dont se compose ce récit.

Notre conte est donc un nouveau fragment du cycle légendaire de Merlin en Armorique; il a sa place naturelle auprès des fragments déjà publiés ou indiqués par le savant auteur du *Barzas-Breiz*.

Donnera-t-il de grandes lumières sur l'histoire si mystérieuse de Merlin? Nous n'osons le croire. On peut du moins facilement reconnaître à quelle partie de sa légende il se rapporte.

Certains auteurs (entre autres M. Francisque Michel) avaient admis l'existence de deux personnages distincts du nom de Merlin : l'un barde, enchanteur, devin et prophète; l'autre rustique et sauvage. M. de la Villemarqué n'a voulu voir là, avec raison, que deux périodes successives d'une même vie. Dans la première, Merlin, illustre par ses chants, sa science surnaturelle et son sens divinatoire, se mêle au monde, dirige le cours des événements et marche

[1] *Romans de la Table-Ronde*, 2e partie.

[2] Barenton est aujourd'hui encore une fontaine célèbre sur la lisière nord de la forêt de Penpont; son eau passait au moyen-âge pour avoir des vertus magiques, vantées dans les poèmes de la Table-Ronde, qui célèbrent aussi force combats livrés entre chevaliers « au perron de Barenton. »

l'égal des princes. Dans la seconde, attristé par les malheurs de sa patrie, aigri par la méchanceté des hommes, il quitte leur société, se retire dans les forêts et ne se manifeste plus que par ses imprécations contre les humains ou les dommages qu'il leur cause. C'est là véritablement Merlin *sauvage*.

Notre conte se rattache évidemment à cette dernière phase ; Merlin dit de lui : « Un pouvoir supérieur « avait fait de moi un animal farouche et malfaisant, « j'étais en métamorphose » (ci-dessous, p. 21). La main d'une femme, d'une jeune fille, rompt le charme, et après une courte expiation, Merlin rendu à la liberté rachète cette période néfaste en employant son pouvoir surnaturel à faire le bien, à secourir les faibles ; il finit par épouser sa libératrice. Ce thème est curieux, susceptible d'interprétations diverses, dans lesquelles nous nous abstiendrons d'entrer. Notons seulement que, dans sa légende comme elle est déjà connue, Merlin *sauvage* a aussi avant de mourir un retour vers le bien et vers Dieu. Ce qui est neuf ici, c'est son second mariage, c'est cette nouvelle vie civilisée, bienfaisante, qu'il recommence après sa période sauvage.

Merlin, s'il en est le centre et le lien, n'est cependant qu'un des éléments de notre conte. Disons quelques mots de la fable elle-même, de sa composition, de sa date probable.

Cela commence par deux jeunes filles qui déguisent leur sexe. On dirait un fabliau gaulois — ou grivois — du XV^{e} siècle. Cette impression passe vite. Au lieu des suites un peu lestes que promet ce début, on arrive immédiatement aux antiques métamorphoses de la mythologie druidique, et de là aux aventures

chevaleresques. On voit paraître un monstre à sept têtes, auquel on livre une jeune et belle princesse, qui est sauvée par un gardeur d'oies, lequel — grâce au secours de Merlin — tue le monstre, se trouve être un prince et finit par épouser la princesse, fille du roi de Barenton.

Ce mariage pourrait bien être le motif essentiel du récit. Deux chefs de clan du VII^e^ ou VIII^e^ siècle, auront uni leurs enfants et leurs domaines. Deux principautés domnonéennes, dont le *royaume de Barenton* est l'une, se seront fusionnées dans la main de l'héritier, pour n'en plus faire qu'une seule. Voilà le fait réel dans sa simplicité primitive. Il y fallait des broderies. Un poète populaire s'en est chargé. Son poème, tout en se perpétuant par la tradition orale, se sera réduit, amplifié, modifié, altéré en route. En se le passant de bouche en bouche, mendiant, nourrice, filandière, meunier, tailleur et lingère, chaque narrateur aura fait sa variante, ou son supplément, ou sa lacune. A la longue, le temps aura donné à des parties, plus ou moins mal ajustées, plus ou moins diverses, l'apparence et — pour ainsi dire — la *patine* de l'unité. La date pourrait donc très-bien être variable, multiple, comme ces parties mêmes.

Nous sommes toutefois très-porté à croire que notre *Conte de Merlin*, au lieu d'être un reflet, une parcelle des vastes poèmes de Chrestien de Troyes et de Robert Wace, leur est au contraire assez antérieur, et a fait primitivement partie — sous une forme quelconque — de cette littérature bardique des anciens Bretons, dont les épopées françaises de la Table-Ronde ne sont qu'une altération fort amplifiée.

Quoi qu'il en soit, le professeur Fauriel, dans son cours de la Sorbonne en 1832, avait tort de dire :

« On a signalé souvent la Bretagne armoricaine comme le foyer des traditions qui ont servi de base aux romans de chevalerie en général, et particulièrement à ceux de la Table-Ronde. Je me dispenserai de réfuter une assertion en faveur de laquelle personne jusqu'ici n'a pu alléguer, je ne dis pas le moindre fait, mais le plus léger prétexte. Dans le peu que l'on sait de la culture poétique et sociale des Bretons armoricains au moyen-âge et dans les temps plus modernes, il n'y a pas un trait qui ne pût, au besoin, servir à prouver que le genre de compositions telles que les romans épiques de la Table-Ronde n'a jamais existé ni pu exister en Bretagne. Je ne m'arrêterai donc point à discuter des assertions, de tout point gratuites. Dans l'état actuel de la critique historique, de telles assertions doivent tomber d'elles-mêmes et ne peuvent plus se reproduire [1]. »

Ces assertions ont fait plus que se reproduire. Elles sont devenues l'opinion publique. M. Fauriel, vaincu par l'évidence, s'y est rallié avant de mourir. Et après les publications si curieuses, si concluantes, de M. de la Villemarqué, nul ne peut plus être tenté d'ôter à l'Armorique — pas plus à la Haute-Bretagne qu'à la Basse, — sa part d'influence et de contribution dans le fonds d'inspiration littéraire de la race celto-bretonne.

[1] Fauriel, *Origine des épopées chevaleresques du moyen-âge*, 4e leçon.

Pendant les premières années du siècle, le conte qu'on va lire se *disait* aux fileries d'hiver dans toutes les paroisses qui environnent la forêt de Penpont. Je l'avais entendu à Mauron dans ma petite enfance et n'en avais conservé qu'un vague souvenir. En décembre 1859, j'eus l'occasion de me le faire *redire* par une lingère à la journée, Véronique Paris, âgée alors de soixante-quatorze ans, qui le tenait de sa mère, comme elle repasseuse de coiffes et native de Talensac. Je l'écrivis sous sa dictée, le voici.

LE CONTE DE MERLIN

Il y avait une fois... un roi, qui voulait savoir combien de garçons contenait son royaume. Et il y avait un pauvre homme qui n'avait que des filles ; deux d'entre elles dirent à leur père :

— Faut nous habiller en hommes ; nous irons nous présenter au roi. Peut-être nous donnera-t-il quelque gratification.

Le roi retint ces deux visiteurs ; de l'un (Jeanne) il fit un cuisinier, de l'autre (Marie) un valet de chambre.

La reine dit un jour au roi :

— Le valet de chambre est un insolent ; il m'a manqué.

Le valet de chambre fut mis en *basse-fosse*.

Le cuisinier allait porter à manger au captif, qui l'interrogeait sur la durée de son emprisonnement :

— Pas de mention qu'on te délivre, disait le cuisinier.

— Il y a moyen, reprit l'autre, il y a moyen de me sauver. Monte dans un arbre sur le passage du roi, couvre-toi de feuilles et de brindilles, cache-toi sous les branches et crie d'une voix forte : Le sujet

qui est dans la basse-fosse n'est point un garçon, c'est une fille!

Le roi et la reine, dans leur promenade, entendirent cette voix sans trop y faire attention. Ils revinrent le lendemain au même endroit, à la même heure, et entendirent de nouveau la voix cachée qui disait: Le prisonnier du roi, qui aurait manqué à la reine, n'est point un garçon, c'est une fille.

Le roi dit à la reine:

— C'est étrange, vérifions.

— C'est vrai, répliqua la reine, c'est étrange, il faut vérifier.

Le cuisinier eut ordre d'informer le captif qu'il allait sortir de prison, le roi voulant le faire coucher dans sa chambre, afin de s'assurer s'il était, oui ou non, fille ou garçon.

— Cours chez l'apothicaire, dit le valet de chambre au cuisinier, et apporte-moi vite la liqueur qui fait dormir.

Voilà donc le prisonnier entrant le soir dans la chambre du roi. Mais le roi, à ce moment même, sent la vertu du liquide qui fait dormir et, grâce à cette essence, tombe dans un sommeil de plomb.

Le lendemain, la reine curieuse l'interroge. Le roi répond qu'il n'en sait pas plus que la veille, un sommeil subit et profond s'étant emparé de lui.

Une vieille, soupçonnée de magie, habitait une masure dans un des hameaux voisins:

— Qu'on la consulte, dit la reine.

La sorcière consultée répond :

— Un être mystérieux ravage toutes les nuits le potager du roi ; mettez le prisonnier à la garde du jardin. S'il prend le malfaiteur, c'est une fille.

L'ordonnance de la sorcière est suivie. On aposte le valet de chambre en surveillance :

— Mais, dit-il, pour exécuter ma consigne, il me faut trois choses : un feu allumé en face d'une table bien servie, un lit et un coffre.

On lui fournit ce qu'il demande. Au coup de minuit, l'être fantastique arrive. Il se parle à lui-même :

— Merlin, ô Merlin, prends garde ! Voilà un bon feu, et tu as froid ; une bonne table, et tu as faim. Ne te fie pas trop à ton bonheur. On a peut-être des desseins contre toi. Quand l'oiseau repose, dit-on, tout est tranquille. L'oiseau repose-t-il ?

Et il jette une pierre dans la haie. Un oiseau s'envole. Merlin se dit :

— Il dormait, donc le lieu est sûr.

Alors il se chauffe tout à son aise et soupe avec appétit ; cela fait, il aperçoit le lit et le coffre :

— Depuis si longtemps que je couche sur la dure et à la belle étoile !... Mais, avant de me coucher, vérifions encore si l'oiseau repose.

Il jette de nouveau une pierre, un second oiseau réveillé s'envole :

— C'est bien, dit Merlin, l'oiseau repose ; soyons sans crainte. Couchons-nous.

Il s'approche du lit. Mais à peine pose-t-il, pour y monter, un pied sur le coffre, que le garde du jardin (notre valet de chambre), qui avait fait un piége de ce coffre, y enferme Merlin et va trouver le roi :

— Sire, le ravageur est pris.

— Pas possible !

On s'assure de cette prise, on constate le bon renseignement de la sorcière et, vérification faite, valet de chambre et cuisinier sont reconnus pour filles. Les congédiera-t-on ? Non. On les réinstalle dans leurs services. Quant à Merlin, il fut mis, tout coffré qu'il était, dans la basse-fosse. Et le roi fit un édit portant : Celui qui *déprisonnera* Merlin, je le ferai mourir !

La reine, pour plus de sûreté, prit la clef du coffre ; et elle l'attacha par un ruban à une chaîne d'or qu'elle portait au cou.

L'enfant du roi — car j'ai oublié de dire que leurs majestés avaient un fils unique — l'enfant du roi était à l'âge où l'on joue à la cannette. On l'appelait Pelo, comme les petits enfants qui ont nom Pierre. Un jour qu'il jouait sur les parquets cirés avec ses cannettes d'or, voilà une de ces billes qui tombe, par un trou invisible, jusque dans la basse-fosse.

— Merlin, s'écria Pelo, Merlin, mon Merlin, rends-moi ma cannette d'or !

— Oui, dit Merlin, si tu me donnes ma liberté, ta cannette d'or je te la rendrai.

— Mais tu sais bien que mon père a dit : Je ferai mourir qui délivrera Merlin. Tu veux donc qu'on me fasse mourir ?

— Non, tu ne mourras pas, j'aurai soin de toi. Fais ce que je te demande et ne crains rien. Quand ta

maman te peignera, avec les ciseaux de sa ceinture coupe le ruban qui retient la clef, et viens m'ouvrir.

L'enfant fait ce que lui a demandé Merlin et le *déprisonne*. Quand le cuisinier (Jeanne) alla porter à manger à Merlin, elle trouva la basse-fosse ouverte et le prisonnier absent.

— Sire, un grand malheur, va-t-elle dire au roi ; Merlin est en fuite et la prison vide.

Le roi en colère dit :

— Mon édit sera exécuté ; quiconque a ouvert la porte à Merlin sera tué !

La reine s'était aperçue que le petit prince lui avait dérobé la clef. Elle dit à Marie, la femme de chambre :

— Voilà de l'or et de l'argent, voilà mon fils ; emmène-le en pays étranger, bien loin !

Marie partit avec le petit Pelo, qui s'habitua bien vite à l'appeler maman ; et ils furent bien loin, bien loin, dans un royaume nommé *Barenton*.

Un soir donc, bien fatigués, ils aperçurent la porte d'un château-fort, et demandèrent si on avait besoin d'une domestique. On leur dit : Oui. La maman adoptive ajouta :

— Mais j'ai mon fils avec moi.

— C'est égal, on en tirera parti, il ira garder les oies.

Or, dans ce royaume de Barenton, il venait une bête tous les sept ans. Elle avait sept têtes ; et à chacune de ses apparitions il fallait lui donner à dévorer

un enfant. Le roi de Barenton avait une fille. Son tour était venu d'être dévorée. Cette petite princesse avait pris pour compagnon de jeux le petit Pierre, qu'elle aimait à rencontrer dans la prairie aux oies. Elle lui disait :

— Mon Pelo, je n'ai plus que deux ans à vivre. Je suis destinée à la bête dévorante...

— Oh ! disait le petit Pierre, ce n'est pas possible !

Et il aurait voulu être en âge et en force de combattre cette bête.

Tous les jours même rencontre, mêmes jeux, même plainte de la princesse, même douleur de Pelo. Cependant le temps courait ; et voici qu'un matin, en l'appelant pour jouer, la princesse dit au petit gardeur d'oies :

— C'en est fait, je n'en ai plus que pour huit jours !

Le soir venu, Pelo était rêveur ; il songeait à la princesse, à la bête, à lui-même, à son malheur.

— Oh ! dit-il, c'est Merlin qui est cause de tout cela, mais il m'a promis d'avoir soin de moi. Il me devrait bien venir en aide à ce moment.

Le lendemain matin, comme il conduisait son troupeau dans la *prée,* Merlin lui apparut :

— Tu as donc besoin de moi ?

— Grand besoin, répond l'enfant. Je t'en supplie, sauve la princesse de ce pays. Sauve-la de la bête à sept têtes !

— Soit, lui dit Merlin. Quand cette princesse partira pour être livrée au monstre sur la colline, elle te fera ses adieux, car elle t'aime.

— Et moi je l'aime aussi, je l'aime à en mourir !

— Hé bien ! au moment du départ, appelle-moi.

La nuit se passe. Le jour revient. Voici la princesse sur son départ :

— Ah ! Pelo, tu ne me verras plus.

Et elle pleurait. Et Pelo, cachant sa figure entre ses mains, pleurait plus fort. La voyant disparaître :

— Merlin ! crie-t-il, Merlin ! mon Merlin, viens à moi !

Merlin arrive avec un cheval gris de fer, une armure de même couleur et une grande épée :

— Prends cette armure et cette épée, monte ce cheval et va au rendez-vous. Tu diras à la princesse de monter derrière toi, et quand tu l'auras en croupe, combats toujours à droite.

Le petit Pierre, ainsi vêtu en chevalier, aborde la princesse, qui, bien entendu, ne le reconnaît pas et répond à ses questions :

— Je suis résignée à mon sort ; j'attends la bête qui doit me dévorer.

— Montez derrière moi, je viens combattre avec vous et pour vous.

La princesse s'y refuse, disant :

— Au lieu d'une proie le monstre en aurait deux.

Le chevalier insiste, la princesse saute en croupe et le combat commence : car déjà l'affreuse bête est arrivée, jetant eau et feu par les narines.

Deux de ses têtes tombent tranchées par l'épée du jeune chevalier ; et la bête quitte le champ en disant (car elle parlait) :

— A demain ! avec cinq têtes je serai plus forte qu'avec sept.

Et la princesse, pleine de terreur et de reconnaissance, prie instamment son sauveur de lui apprendre son nom et de venir avec elle au château de son père.

Le chevalier refuse de se nommer et se retire de son côté, emportant pour *gages,* dans une cassette et un mouchoir enchantés, les deux têtes coupées du monstre.

— Voici les deux premières têtes, dit-il à Merlin qui vient à sa rencontre. Je vous les livre avec l'armure et la monture que vous m'avez prêtées.

Et petit Pierre, redevenu gardeur d'oies, retourne dans la prairie, où la princesse vient le rejoindre.

— Mon Pierre, lui dit-elle, me voilà sauvée pour aujourd'hui. Un beau chevalier a passé, qui m'a fait monter en croupe, et a si puissamment combattu le monstre de son épée merveilleuse, qu'il l'a vaincu en lui coupant deux têtes. Mais, hélas ! sauvée... je ne le suis que pour un jour ! Demain je retourne.

— Demain, interrompt Pierre, demain aura peut-être sa *grâce,* comme aujourd'hui.

Et ils fondaient en larmes tous deux, car il n'y avait point d'espoir au cœur de la princesse.

Le lendemain, la scène de la veille se renouvelle. Merlin, invoqué par petit Pierre, lui ramène monture et armure, mais cette fois couleur de *vair,* et lui recommande de combattre, non plus à droite, mais à gauche :

— Et hâte-toi, dit-il, car la bête est impatiente et tout proche.

Le combat reprend. Trois autres têtes tombent. La bête, cinq fois décapitée, quitte encore le champ en remettant la partie finale au lendemain.

Petit Pierre met les trois têtes dans le mouchoir, le mouchoir dans la cassette enchantée, et disparaît: non sans nouvelles instances de la princesse pour qu'il vienne au château paternel, ce qu'il refuse, pour retourner au contraire, comme la veille, à son troupeau d'oies.

Malheureusement, le soir, en rendant son équipage à Merlin, il ne le prévient point de revenir le lendemain. Aussi, le moment venu, c'est en vain qu'il l'appelle:

— Merlin, viens à moi, viens à moi, mon Merlin! Si je t'ai manqué hier, c'est que j'étais hors de moi de joie et d'exaltation. Entends mes cris et mes excuses. Viens, viens!....

Enfin Merlin arrive; cette fois cheval et armure sont couleur d'argent, et ordre est donné de combattre en face:

— Allons, à cheval et de l'éperon! dit Merlin.

Pelo galope ventre à terre et arrive juste pour rattraper d'une main la princesse, que la bête entraînait déjà par sa robe, et qu'elle eût étouffée, rien que de son haleine, une seconde plus tard.

La lutte est terrible. Une des deux têtes tombe; mais dans celle qui reste toutes les forces de la bête semblent concentrées, doublées... A la fin, elle tombe aussi, le monstre succombe et meurt. Son cadavre, empestant l'air, force à quitter la place.

La princesse, pendant ce temps-là, s'avise de couper

une mèche de cheveux à son dernier sauveur : car elle croyait que c'étaient trois chevaliers différents. Elle ne reconnaîtra point les deux autres, mais de cette façon elle retrouvera peut-être celui-ci.

— Je vous en prie, lui dit-elle, comme elle l'avait dit les deux autres jours, venez auprès de mon père ; oh ! venez-y avec moi ! Et si vous n'êtes pas marié et que je vous plaise, mon père fera de vous mon époux et son héritier.

— Impossible. Déjà même je suis en retard pour une bataille acceptée ; si j'y manquais, on m'accuserait de lâcheté et de félonie.

De retour auprès de Merlin, Pierre lui dit :

— Que faire ? Elle me propose sa main et la couronne après son père. Mais c'est à toi que l'une et l'autre sont dues.

— C'est bien, lui dit Merlin. Pour ces choses-là, le moment venu, tu me rappelleras.

La princesse est dans la grande salle du château, à côté de son père assis sous le dais. De toutes parts on la complimente. Les uns font, les autres écoutent dans tous ses détails le récit de la délivrance. On conte que son sauveur est un beau jeune homme inconnu, qu'elle lui a coupé une mèche de cheveux, et que le roi a fait injonction à tous les écuyers, chevaliers et autres gentilshommes du royaume de venir à l'épreuve.

Il en vint et en grand nombre et qui tentèrent bien des fraudes. On se teignait les cheveux à l'aven-

ture, on se coupait une mèche aux endroits présumés. Mais à quoi bon? Il fallait autre chose, il fallait pouvoir montrer les sept têtes dans le mouchoir.

On s'épuisa en efforts, en recherches dans tous les rangs et dans toutes les classes; on fit comparaître successivement tous les hommes du pays, si bien qu'un jour, à bout d'espoir, la princesse dit :

— Ah! mon père, c'est fini : il n'y a plus personne à examiner... Je me trompe. Il y a encore ce pauvre petit Pierre!

— Ma fille, répondit le roi, on ne se moque pas des innocents. Qu'a à faire ici notre gardeur d'oies ?... Enfin... pour te faire plaisir... voyons Pierre.

Pierre, averti que le roi l'allait mander, avait de suite appelé son tout-puissant protecteur. Merlin était arrivé, amenant l'équipage couleur d'argent dont Pelo s'était servi dans le dernier combat et apportant les sept têtes du monstre dans le mouchoir. Il donne le tout à petit Pierre, qui endosse l'armure, monte à cheval, et entre, fier et galant, dans la cour du château.

— Le voilà! s'écrie la princesse. Oui, mon père, voilà celui qui m'a sauvée!

Et Pierre de répondre modestement :

— Ce n'est point à moi la gloire ni la récompense, mais à celui qui me suit et m'accompagne, au véritable auteur du salut de la princesse, au grand et puissant Merlin!

Merlin s'avance et salue le roi, en disant :

— Ne l'écoutez pas, sire. C'est à lui que vous devez donner la main de la princesse et la couronne, non à moi, qui ne suis point de sang royal. Mais j'épouserai Marie, sa mère adoptive. Si l'enfant m'a délivré de la prison, Marie a opéré pour moi une bien autre délivrance. Car en me prenant dans un piége au jardin, elle a rompu un horrible charme. Le pouvoir supérieur d'une fée maudite avait fait de moi un animal farouche et malfaisant: j'étais en métamorphose, et elle m'en a délivré.

Pour le mariage, on rechercha les vrais parents et l'origine de petit Pierre. Depuis sa disparition, le roi son père n'avait cessé de pleurer sa perte. Il fut donc ravi de retrouver son fils. Les deux rois se traitèrent entre eux magnifiquement, et comme leurs royaumes étaient limitrophes, par l'union de leurs deux enfants, ils n'en firent plus qu'un.

Dr Jh Foulon-Ménard.

LES

CLEFS DE LA VILLE DE NANTES

DEPUIS LE XV^{e} SIÈCLE

LES

CLEFS DE LA VILLE DE NANTES

I

Clefs de ville

Les clefs de ville étaient jadis de deux sortes; les clefs réelles servant aux serrures des portes, les clefs d'honneur, en métal plus ou moins précieux, présentées aux souverains ou aux grands personnages lors des entrées solennelles.

Parfois les premières, remises au vainqueur lorsque les fatales destinées de la guerre obligeaient la cité à se rendre, marquent un douloureux épisode dans l'histoire locale. Tel, par exemple, le fait si connu du siége de Calais, en 1347, où éclata le courage et le noble dévouement d'Eustache de Saint-Pierre qui, avec cinq de ses concitoyens, s'offrit bravement au courroux d'Édouard d'Angleterre « tous le chef nud et tout deschaussés, la hart au col et les clefs de la ville et du chastel en leurs mains; et que de ceux-ci il ferait à sa volunté ».

Lorsqu'en 1415, le roi de France laissa enfin le duc de Bretagne rentrer en possession de sa ville de

Saint-Malo, les commissaires députés par Jean V dressèrent un procès-verbal qui nous apprend que les portes de cette place avaient une triple clef, pour le capitaine, l'évêque et les bourgeois. Voici le texte de ce document, que nous avons lieu de croire inédit.

« Nous, Pierre Eder, chevalier, chambellan et maistre d'ostel de mondit seigneur le duc, et Pierre Ivette, sécrétaire, congnoissons avoir aujour duy eu et receu de messire Olivier de Mauny, capitaine et garde desdiz ville et chastel, la possession et saisine d'iceulx; et nous a baillé et livré les cleifs dudit chastel, et une paire de cleifs que avoit de la porte de la Blaterie. Et est assavoir que de ladite poire (paire), ledit messire Olivier avoit unes cleifs, l'evesque de ladite ville unes autres cleifs, et les bourgeois d'icelle unes autres cleifs. Lesquelles cleifs ainsi par nous receues dudit messire Olivier, avecques la possession desdites villes et chastel de Saint-Malou, nous avons audit jour duy, incontinant après ladite delivrance, baillé et livré à Pierre de Rochefort, sire du Chasteauneuf, parce que nous a apparu lettres de mondit seigneur le duc, ordonnant capitaine et garde desdites ville et chastel de Saint Malou, pour lui et en nom de lui. Et pour valoir audit messire Olivier ce que apartiendra, nous lui avons baillé ces présentes lettres seellées de nos seaulx, audit lieu de Saint Malou, le quinziesme jour de novembre oudit an mil quatre cens et quinze.

Signé: EDER. IVETTE [1]. »

Dans nos places de guerre, la clôture et l'ouverture des portes était toujours entourée d'un certain apparat que l'ordonnance sur le service des places règle ainsi :

[1] *Arch. départ.*, série E 160, cass. 63, 1415-1513. Voir, p. 48, un Mandement du duc François I^er^, trouvé trop tard pour avoir pu se placer ici.

« Une demi-heure après que la cloche d'avertissement est sonnée, le commandant de chaque garde aux portes envoie deux soldats, avec le portier, chercher les clefs chez le commandant, où un officier-major de la place les distribue.

« Les clefs une fois remises au portier, les deux soldats escortent celui-ci jusqu'aux portes. Quand il n'y a point de portier, l'un des soldats va sans armes chercher les clefs, fait l'office de portier, et est escorté par son camarade [1]. »

Après la fermeture, les clefs étaient rapportées de la même façon chez le commandant de place ; puis, le lendemain matin, pour l'ouverture, il en était ainsi.

II

Clefs des portes de Nantes

La ville de Nantes comptait au moyen âge cinq portes principales : 1° à l'est, celle de Saint-Pierre, construite à peu près à l'endroit où la rue de l'Evêché aboutit à la place Louis XVI ; 2° à l'ouest, la porte de Sauvetout, près du pont de ce nom, donnant accès au faubourg Saint-Similien et du Marchix ; 3° la porte de Saint-Nicolas, sur l'emplacement de laquelle

[1] Ordonnance sur le service des places, 1768, tit. XII, art. 1er et suiv. Ces prescriptions sont également reproduites dans l'ordonnance de 1863. Bien qu'un peu tombées en désuétude, beaucoup d'anciens officiers se souviennent encore de les avoir exécutées.

s'élève la fontaine de la place Royale ; 4° au sud, la porte de la Poissonnerie, en avant du pont ainsi nommé ; 5° enfin, au sud-est, la porte du Port-Maillard.

Dès l'origine de la municipalité, nous la voyons chargée de régler et payer « les gaiges » des portiers [1], qui, pendant le XV^e^ et une partie du XVI^e^ siècle, semblent avoir été des officiers d'un certain rang. L'acte suivant montre ces fonctionnaires peu soucieux de remplir eux-mêmes leur mission de confiance, et en fait connaître les devoirs et les petits profits.

« Le 2 août 1551, Vincent Mouillard, s^r^ de la Pannetière, subrogea pour le temps de troys ans seulement Pierres Rouxeau (marchand et cousturier, demeurant paroisse de Saint Nicolas en ceste ville de Nantes) en tous et tels droits qui à icelluy compecte et appartient et peult compecter et appartenir par raison de son office de garde et portier de la porte Poissonnyere dudit Nantes, poterne et herse dudit lieu, en tous les louaiges et profitz des loges, canonnières et estaux et estallaiges de marchandises estans tant soubz ladite porte que sur le pont et aux environs icelle porte, pour en jouyr et en disposer en l'advenir tout ainsi que ont fait les précédents portiers et que pourroit faire icelluy Mouillard ; o la charge expresse audit Rouxeau de servir et garder ladite porte poterne et herse, et icelles oupvrir et fermer de temps et heure compectante, ainsi qu'est accoustumé de faire, et que par messieurs les cappitaines de Nantes ou leurs lieutenans presens et advenir leur sera déclaré, et aller au chateau prendre les clefs pour ce faire, et icelles rendre de heure compectante, et icelles choses fermer bien et deuement... moyennant trente livres

[1] Voir notamment les lettres patentes du duc Jean IV, données à Nantes le 29 août 1397.

tournois, nectz et quictes par chacun an à la main dudit Mouillard [1]. »

Au XV[e] siècle, l'art de la serrurerie était très-développé dans notre province. Nous en avons pour preuve le magnifique échantillon que possède le Musée archéologique de Nantes. Cependant si ce beau travail était destiné à un coffret ou à un meuble de l'appartement ducal, il ne faudrait pas en inférer que les ferrures de nos portes fussent aussi soignées. A celles-là, c'était surtout la force et la solidité qui importait, sans néanmoins exclure l'élégance, car à cette époque l'ouvrier savait peut-être, mieux encore qu'aujourd'hui, donner à son œuvre une tournure, un cachet, qui la fait reconnaître et la signale aux yeux les moins exercés.

Deux ou trois citations, empruntées aux registres des miseurs, ne seront pas déplacées ici. La journée d'un bon ouvrier, maçon ou charpentier, était alors cotée à trois sous quatre deniers; c'est une base d'appréciation et de comparaison.

« A Julien le Verrier, pour avoir fait une cleff au pont-leveis de Saint Pierre et appareillé la claveure, II sols I denier. A lui, pour avoir appareillé une claveure en une petite tour qui est derrière les Cordeliers, fait la cleff et mis une claveure neufve, III[s] VI[d].

« A Julien le Verrier, pour avoir descousu les deux claveures qui estoient en une barrière qui fut faite en la doue, au milieu du taudeis, et fut acreue pource qu'elle estoit trop petite, et pour avoir recousu les deux claveures, alongé les couroilz et refait les vertevelles, et pour une

[1] *Arch. municip.*, série EE, 3[e] carton : Portiers de la ville, dossier Porte de la Poissonnerie. Le sieur Mouillart était également procureur du roi aux eaux et forêts de Nantes.

grande cleff qu'il fit a l'huys de la tour de Sauvetout, pour ce que l'autre estoit perdue III s VI d [1]. »

« A Pierre Champaign, claveurier, pour une clef à la claveure de la poterne de Saint Pierre et pour avoir cousu les barres de l'huys, XX d.

« A luy pour une cleff à la claveure de la herse de Saint Pierre X d.

« A luy pour une claveure à bosse, mise à l'huys de l'entrée de la grosse tour, par dessus le mur, IIII s II d.

« A luy pour cinq claveures triffieres mises es huys qui ont esté faitz de neuf ou portail de Saint Nicolas à VI s VIII d la piecze, XXXIII s IIII d.

« A Guyon Robert, pour avoir fait une claveure neufve à la porte neufve de Saint Pierre, devers la ville, fermante d'une barre de fer avecques deux gons pour porter ladite barre VII s VI d.

« A luy, pour avoir levé quatre claveures des portes et pont levays dudit lieu devers la ville, fait les clefs neufves et changé les gardes, à II s VI d la piecze vallent X sols [2]. »

Il serait facile de multiplier ces extraits qui nous apprennent au moins que les portes de Nantes étaient pourvues de nombreuses fermetures : portes devers la ville, portes devers les douves, portes des pont-levis, barrières, etc... En temps de guerre ou de troubles civils, les clefs devaient être changées tous les mois. En temps de paix elles étaient déposées à la mairie, ce qui parfois fit naître des conflits entre le gouverneur et la municipalité. En 1716, par exemple,

[1] *Arch. municip.*, série DD. Registres des ponts; compte de Pierre Drouet, 1444-1446; semaines des lundis 28 juin 1445 et 30 mai 1446.

[2] *Arch. municip.*, série DD. Registres des ponts; compte de Guillaume Guillaumeau, 1471-1472; semaine du 27 décembre 1472.

une contestation de ce genre donna lieu à deux procès-verbaux, d'autant plus intéressants que, le registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville manquant à la série dès le temps ! de l'abbé Travers, notre histoire est assez pauvre, pour cette époque, en faits intéressant la chronique locale.

Procès-verbal de M. Moricaud de la Haye.
23 février 1716.

Nous François Moricaud, sieur de la Haye, conseiller procureur du Roi, syndic de la Ville et Communauté de Nantes, sur ce que nous aurions eu advis que les portiers n'apportoient exactement les clefs à l'Hotel-de-Ville, comme ils y sont obligés, nous aurions, le jour d'hier, samedi 22 de ce mois, mandé au concierge de nous apporter dans notre demeure, que nous faisons audit Hôtel-de-Ville, les paquets de clefs pour les voir, visiter et vérifier si elles y étoient toutes. Et les ayant visité, nous n'aurions point trouvé les clefs de la porte du Port-Maillard ; ce qui nous auroit obligé d'enjoindre au concierge d'avertir les portiers de venir prendre les clefs en notre demeure. Et le nommé Jean Poirier, qui a fait les fonctions de portier de ladite porte du Port-Maillard du consentement de la Communauté depuis le décès de Jean Poirier son père, qui en étoit pourvu, arrivé le 17 janvier dernier, étant venu pour prendre ses clefs, nous lui aurions fait reconnoître son paquet, dans lequel celles de la porte du Port-Maillard ne se trouvant point, nous lui aurions demandé pourquoi elles n'y étoient pas et d'où venoit le deffaut. Il nous auroit répondu que M. de Mianne, lieutenant du Roy au château de Nantes, l'avoit obligé, par menaces de le faire mettre au cachot, de les remettre au nommé Henri Angot, portier par commission de la porte de la Poissonnerie. Et ledit Angot étant arrivé,

nous lui aurions dit que nous étions informé qu'il avoit chez lui les clefs de la porte du Port-Maillard ; qu'il n'étoit point permis à un portier d'avoir des clefs chez lui ; qu'elles devoient être à l'Hôtel-de-Ville ; que nous ne lui délivrerions point les clefs de la porte de la Poissonnerie qu'il ne nous eût apporté celles du Port-Maillard. Ledit Angot nous auroit répondu d'un air hautain qu'il n'en étoit point saisi, que c'étoit ledit sieur de Mianne qui les avoit entre mains. Et sur le refus que nous lui aurions fait de lui délivrer ses clefs avant qu'il ne nous eût remis celles de la porte du Port-Maillard, ledit Angot seroit sorti en disant, avec un air et des gestes insolents, qu'il y auroit un bon procès-verbal et que nous verrions beau jeu. Et dans le moment nous aurions délivré les clefs des autres portes aux autres portiers. Une demi-heure environ après, la femme dudit Angot seroit venue avec un sien cousin nommé Jean Poirier, et nous auroit remis les clefs de ladite porte du Port-Maillard, nous assurant qu'elle étoit fermée. Après quoi nous lui aurions délivré celles de la porte de la Poissonnerie.

Et à l'instant, pour en être plus certain, nous aurions envoyé le nommé Gaullay, archer de ville, à ladite porte, pour voir si elle étoit fermée. Lequel nous auroit rapporté sur les dix heures du soir qu'elle l'étoit. Et le lendemain, ledit Gaullay auroit été à six heures du matin ouvrir ladite porte et nous auroit rapporté les clefs.

Et environ les dix heures du matin, ledit s[r] de Mianne nous auroit écrit une lettre non datée, pleine de hauteur, d'insultes et de menaces, qu'il nous auroit fait remettre par un homme à nous inconnu, qui a dit venir de sa part, et dont la teneur ensuit :

« Je vous avoüe que je n'ay pas esté peu surpris de « voir que vous vous oubliez au point que vous faittes « à mon égard. Il faut apparemment que vous ignoriez ce « que vous êtes et ce que je suis pour en user avec aussi « peu de respect. Vous devez sçavoir celuy que vous me

« devez pour avoir eu un égarement pareil à celuy que « vous avez eu. Quand j'ay envoyé une personne de ma « part, c'estoit un honneur que je vous faisois, dont vous « vous êtes rendu fort indigne, de la manière que vous « lui avez parlé, et agi du depuis. Il faut absolument que « la tête vous ait tourné de vous ingérer à faire le petit « commandant. Est-ce par votre naissance, par votre mé- « rite, ou par la petite place que vous avez que vous « voulez établir vostre authorité ? Je souhaitte que vous « soyez assez heureux pour que vous rentriez dans votre « bon sens, et vous connoître mieux que vous n'avez fait. « Je vous conseille charitablement de ne plus avoir de sem- « blables égarements avec moy. *Ainsi signé :* DE MIANNE. »

Et pour inscription est écrit : « A Monsieur, Monsieur Moricau, à Nantes. »

A laquelle nous n'aurions fait aucune réponse.

De tout quoi nous avons fait et redigé le présent notre procès-verbal, pour valloir et servir, et iceluy rapporté au bureau être arrêté ce qu'il sera vu appartenir.

En notre demeure, le vingt-troisieme février mil sept cent seize.

FRANÇOIS MORICAUD.

Procès-verbal de M. François de la Haye Moricaud, procureur-syndic. — 29 mars 1716.

Nous François Moricaud, Conseiller procureur du roi, syndic de la ville et communauté de Nantes, sur ce que ladite communauté nous avoit chargé de veiller à ce que les clefs des portes de cette ville fussent apportées exactement à l'Hostel de Ville, dans lequel nous faisons notre demeure, le concierge chez qui elles sont déposées nous auroit donné advis, le samedi vingt huit de ce mois, environ les sept heures du soir, que quelques portiers de cette ville, étant venus pour chercher les clefs, lui auroient dit que c'étoit pour la dernière fois, qu'ils ne les rapporteroient

pas à l'ordinaire à l'Hostel de Ville, mais au Chateau; qu'ils en avoient l'ordre de Monsieur de Mianne, lieutenant de roi dudit Chateau, ce qui l'avoit engagé de ne leur point delivrer les clefs jusqu'à nous en avoir donné advis. Sur quoi nous lui aurions dit de nous advertir lorsque les portiers reviendroient chercher les clefs pour fermer les portes, ce qu'il nous promit faire. Et environ les huit heures, les nommés Jean Poirier, Henri Angot, Pierre Poirier et Cochois, portiers, seroient venus de compagnie en notredite demeure, et ledit Angot, d'un air hautain et insolent, en ôtant son chapeau et le remettant, nous auroit adressé la parole en ces termes : Je viens, Monsieur, de la part de Mr de Mianne et Monsieur le marechal, vous dire que nous allons prendre les clefs pour ne les plus rapporter à l'Hostel de Ville mais au Chasteau, M. de Mianne a des ordres pour cela. — Et sur ce que nous luy avions demandé s'il était porteur desdits ordres, il nous auroit répondu du même ton : C'est M. de Mianne; si vous voulez les voir, transportez vous au Chateau. — Nous lui aurions reparti et aux autres portiers que jusqu'à ce que la Communauté eût eu connoissance de ces ordres, ils eussent à se conformer à ce qu'elle leur avoit prescrit et rapporter les clefs à la Ville, et que faute de ce faire on les mettroit le lendemain en prison. Ledit Angot nous auroit répondu d'un air encore plus insolent qu'auparavant : Mettre en prison ! A qui parlez-vous ? — A quoi nous aurions répliqué qu'il étoit un fripon de nous parler en ces termes, qu'il eût pris ses clefs et fait son devoir, que nous verrions demain. Sur quoi ledit Angot auroit été prendre les clefs chez le concierge et seroit venu à vis de notre demeure dire aux autres portiers qui étoient restés avec nous qu'ils se hâtassent de venir, à qui ils s'amusoient, qu'il y avoit des mousquetaires à la porte qui les attendoient. Ce qui nous auroit obligé, pour reprimer l'insolence de ce portier, de dire que nous allions prendre notre robe, et qu'on allât nous chercher des archers pour

le mettre en prison; ce qui l'auroit engagé à se retirer vers la porte d'entrée de la cour, où étant il auroit tiré avec fureur son épée en disant : Viens donc, bourgre ! prends donc ta robe, — en parlant de nous, ce qui nous auroit été rapporté par un valet de la dame du Port-la-Vigne, qui étoit à ladite porte et qui, de frayeur, se seroit retiré vers nous avec précipitation, en presence de la Dᵉˡˡᵉ Constant sa servante et celle de la dame du Port-la-Vigne [1].

Et le même jour, environ les dix heures du soir, le sʳ de Mianne nous auroit envoyé le sʳ Clair-Fontaine, avec trois portiers pour s'informer de nous de ce qui s'étoit passé, que les portiers avoient fait grand bruit, disant que nous nous étions opposés a ce qu'ils eussent pris les clefs. Nous lui aurions répondu que c'étoit une fausseté, que la Communauté avoit intérêt à ce que les portes fussent fermées et que nous n'avions garde de nous y opposer. Que les portiers présents pouvoient l'en assurer, ce qu'ils auroient fait sur le champ, mais que le nommé Angot seroit venu jusqu'en cette demeure nous parler d'un air insolent et qui n'étoit pas soutenable. Que nous étions même surpris que M. de Mianne eût confiance dans un tel homme et pût l'autoriser. A quoi il nous auroit répondu que le sʳ de Mianne ne l'entendoit point de cette manière, mais qu'il étoit vrai qu'il avoit ordre de faire apporter les clefs de la Ville au Chateau, que l'ordre étoit secret, qu'il n'étoit point tenu de le reveler et communiquer à la Communauté ni à aucun, qu'il ne le feroit point et qu'il retiendroit lesdites clefs qui seroient désormais apportées au Chateau. A quoy nous aurions répondu que la Communauté étant saisie et chargée par ordre de la Cour desdites clefs, elle ne pouvoit pas s'en dessaisir ni les remettre à

[1] La dame du Port-la-Vigne, Marie Le Tourneux, fille d'un auditeur à la Chambre des Comptes et de Marie Juchault, était veuve de Julien Proust, sieur du Port-la-Vigne, maire perpétuel de Nantes, mort à Rennes le 26 mai 1715. M. Moricaud de la Haye devint maire en 1736.

M. de Mianne sans avoir veu l'ordre qu'il pouvoit avoir ; que nous étions surpris de la difficulté qu'il faisoit de le faire voir à la Communauté ; qu'elle n'avoit point intérêt à voir ce qu'il y avoit de secret, mais seulement ce qui regardoit les clefs. Que passé qu'il auroit fait voir ou communiqué cet article, elle n'auroit que le parti de la soumission à prendre et qu'elle obeiroit à cet ordre. A quoi il auroit repliqué que cela ne se pouvoit faire ; que si la Communauté croyoit être en droit de se pourvoir, elle l'eût fait; que M. de Mianne étoit maître en l'absence du gouverneur; que c'étoit même entre ses mains que les portiers devoient prêter serment ; que la ville n'avoit aucune juridiction sur eux et auroit enjoint, en notre presence, aux trois portiers qui étoient venus avec lui de porter les clefs au Chateau, qu'ils ne devoient pas craindre d'être mis en prison, qu'il en seroit caution. Auxquels nous aurions dit aussi de notre part, sur ce qu'ils nous auroient demandé ce qu'ils devoient faire, qu'ils eussent à suivre les ordres que la Communauté leur avoit donné et rapporter les clefs à l'Hostel de Ville. Après quoi ils se seroient retiré ; et le lendemain matin nous nous serions informé près du concierge si on avoit apporté les clefs, lequel nous a assuré que non. De tout quoi nous avons fait et rédigé le présent notre procès-verbal pour valloir et servir, et icelui rapporté au Bureau, pour être arrêté ce qu'il sera veu appartenir. En notre demeure le vingt neuf mars 1716 avant midi.

Signé : F. Moricaud.

La Communauté de ville obtint gain de cause, grâce à l'obligeante intervention de M. le maréchal d'Estrées, qui, ainsi que l'apprennent les deux lettres données plus bas, fit bonne justice des prétentions plus ou moins fondées de M. de Mianne, son lieutenant. La lettre de cet officier hautain et turbulent au

procureur-syndic, c'est-à-dire au représentant officiel du maire décédé, dépasse tellement toute mesure, qu'elle est en définitive beaucoup plus blessante pour l'homme qui ne rougit pas de souiller sa plume par de semblables grossièretés, que pour celui auquel elles sont adressées. Le mépris du silence, voilà ce que méritent de telles sorties.

Quant au portier Angot, fut-il puni de son insolence ? Nous n'en savons rien. Il eût dû sans doute être révoqué, mais il figure sur les comptes du miseur pendant plusieurs années encore.

Contre M. de Mianne, a cause de la reddition des clefs de la ville.

A Paris, le 18 avril 1716.

J'ay receu, Messieurs, la lettre que vous m'avés ecrit le 4 de ce mois, par laquelle vous me mandés que M. de Mianne, lieutenant du Roy du château de Nantes, y a fait porter les clefs de la ville, pretendant en avoir receu ordre de S. A. R. Tout ce que je puis vous assurer est que je n'ay eu aucune connoissance de cet ordre, et que j'escris aujourd'hui à M. de Mianne de le faire voir, affin que vous ayez à vous y conformer, s'il est tel qu'il le dit, et que, s'il n'en a point receu, qu'il remette les clefs entre les mains de la Communauté, ainsy que cela s'est pratiqué lors qu'il n'y a point eu d'officier proposé pour commander dans la ville. Vous devez toujours compter que je vous soutiendray dans les choses qui seront justes et dans la possession de vos priviléges et des droits qui vous appartiendront, quand il n'y aura pas été dérogé par des ordres supérieurs ; et vous ne devez pas douter aussi que je ne sois ravy de vous faire plaisir et de vous rendre tous

les services qui dependront de moy, puisque je suis, Messieurs, tres parfaitement à vous.

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

Mrs les Soumaire et Echevins de Nantes.

A Paris, le 10e may 1716.

J'ay receu, Messieurs, la lettre que vous m'avés escrit le 28 du mois dernier, par laquelle j'aprens que M. de Mianne vous a rendu les clefs des portes de la ville, conformément aux ordres que je lui ay envoyé. Vous devés avoir connu par expérience que je songe à conserver en toutes choses les avantages de la Communauté, et vous ne devés pas douter que je ne pense toujours de même, et que je ne travaille à lui faire avoir tous les agrémens auxquels je pourray contribuer. Mais dans le temps que je suis occupé de ce qui peut luy être utile et agréable, je ne puis m'empêcher de vous témoigner que j'ay un juste sujet de me plaindre de vous, que vous ne me rendiez pas compte exactement des affaires qui la regardent et que vous vous adressiez à d'autres qu'à moy. Vous sçavez parfaitement que cela m'appartient en qualité de Gouverneur; et que c'est manquer non seulement à ce que vous me devés en cette qualité, mais encore à la reconnoissance que vous devés aux sentimens que j'ay pour vous, et à l'attention que j'ay toujours eu à ce qui a été de vos intérêts. J'espère qu'à l'avenir vous reparerez cette inadvertance et que vous m'engagerés de plus en plus à m'intéresser à ce qui vous regarde et à vous marquer en toute occasion que je suis, Messieurs, tres parfaitement à vous.

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

MM. les Maire et echevins de la ville de Nantes [1].

[1] *Arch. municip.*, série EE, carton 4, dossier : Clefs de la ville. S. A. R. dont il est question dans la première de ces deux pièces est le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne.

D'après un mémoire adressé par le marquis de Brancas, gouverneur de la ville et du château de Nantes, à l'intendant de Bretagne, les revenus, droits et bénéfices attachés aux emplois des six portiers, y compris leurs gages de 17# 10 sols, appartenaient au gouverneur, qui en retirait par an 1220 livres, sans comprendre « la somme de 300# pour les places affermées sous la porte de la Poissonnerie à différentes personnes qui y déposent des tines à mettre poisson à vendre les jours de vigiles ». Le Bureau de l'Hôtel-de-Ville, sur la proposition de M. de Brancas, racheta tous ces droits, moins toutefois la nomination des titulaires, moyennant une rente de 1,200#, créée suivant la délibération du 4 octobre 1708 : décision confirmée par un arrêt du conseil du roi en date du 8 janvier 1749.

Mais la ville n'eut pas longtemps à acquitter cette rente. Les fortifications du moyen âge avaient fait leur temps ; la vieille capitale bretonne, trop resserrée dans son étroite enceinte débordait de tous côtés, et remplaçait ses tours imposantes, ses créneaux menaçants, par les constructions des quartiers de la place Royale, de la rue du même nom et du cours des Etats.

III

Clefs d'honneur de Nantes

Il faut, croyons-nous, remonter à l'année 1498, pour rencontrer dans l'histoire la première et la plus

ancienne mention des clefs d'honneur de la ville de Nantes.

La reine de France Anne de Bretagne, à peine âgée de vingt-deux ans, se trouvait veuve du roi Charles VIII. Elle revenait dans sa province, avec l'intention de se fixer dans sa bonne ville de Nantes, dont la population l'accueillit avec des transports de joie et des cris d'allégresse, heureuse du retour de la jeune et sympathique duchesse, dans la personne de laquelle reposait l'expression de la nationalité bretonne. Le jour de l'entrée solennelle, le clergé, revêtu de ses plus riches ornements, vint au devant de la souveraine ; et une jeune fille, « superbement portée par une grant beste, appelée ung olifant, chargée de sa tour », du haut de cette même tour, présenta à la reine, « *en trousseau, les clefs de la ville* ». Deux sauvages, ajoute l'historien Travers, qui nous a conservé ce détail, conduisaient la bête, tandis que des hommes, dissimulés dans les flancs du monstrueux animal ou sous les caparaçons qui le recouvraient, le faisaient avancer en marchant.

Ces clefs n'étaient point encore en métal précieux ; tout nous porte même à croire que ce furent les clefs réelles qui furent présentées à la dernière duchesse de Bretagne. C'était là un hommage, non pas de commande et officiel, mais tout spontané, parti du cœur affectueux de sujets dévoués, qui ne se payait pas d'un vain cérémonial, d'un usage banal, mais dans l'expression duquel tout était vrai, spontané et sans contrainte.

Lors de l'entrée du roi François I^er^ et de la reine Claude, fille de la reine Anne, en 1518, on forgea des clefs spéciales pour la circonstance.

Pour l'entrée du roi Charles IX (octobre 1565), les clefs de fer avaient été argentées pour figurer plus dignement sous les yeux du roi. Voici les deux articles du compte du miseur qui les concernent :

« Jehan Blanchart, serrurier, congnoys et confesse avoir heu et receu de honorable homme Guillaume Bretaigne, myseur de Nantes, la somme de six livres monnoye tournoys, pour la vendicion de quatre grandes clez qui ont esté présentées au roy, dont je l'en quicte et tous aultres, tesmoint mon sainct cy mys, le vingt septiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante et cinq.

« JEHAN BLANCHART.

« Il est faict commendement au miseur de poyer a Jehan Jourdanot la somme de quatre livres tournoys, pour avoir argenté les quatre cleffz, qui furent présentées au roy lors qu'il feist son entrée en ceste ville de Nantes, et icelle somme vauldra acquit audit miseur en l'endroit de ses comptes. Fait par ordonnance de Messieurs les maire et eschevins, le 15 février 1566. »

Un des articles de ce compte porte, entre autres fournitures de passementerie, « du fil d'argent et soye à cordon où estoient attachées les clefz de la ville dudict Nantes. »

Parfois le prince, le haut personnage envers lequel cet usage était pratiqué, retenait sans scrupule les clefs précieuses et le riche plateau sur lequel elles étaient placées, c'était son droit ; parfois aussi et le plus souvent, se montrant moins intéressé, plus généreux, plus chevaleresque à l'égard de la cité qui l'acclamait et de son premier représentant, il abandonnait à ce dernier ces marques de respectueuse considération, déclarant selon la formule généralement

adoptée, « *qu'elles étaient en bonnes mains* ». Dans le premier cas, elles étaient bientôt échangées contre une pièce de vaisselle plate ; dans le second, au contraire, le magistrat les conservait, pour les transmettre à ses descendants comme la preuve de l'événement mémorable dans lequel il avait été appelé à jouer un rôle. Il pouvait arriver encore que l'administration les conservât dans ses archives au même titre et ne voulût pas s'en dessaisir : témoin cette délibération dont nos registres ont conservé la trace, et qui évidemment n'a d'autre mobile que le motif qui vient d'être indiqué :

EXTRAIT DES REGISTRES DU GREFFE DE LA VILLE ET MAIRIE DE NANTES.

Arrêté au sujet des clefs. — 27 mars 1678.

A été représenté au Bureau par Monsieur le procureur-syndic, que sur la demande ci-devant faite à M. Regnier, cy-devant Maire, des clefs d'argent par lui presentées à Monseigneur le duc de Chaulnes, ledit sieur Regnier, par sa requeste mise à la Chambre, a soutenu les clefs avoir été rendues par mondit seigneur et retenues par le miseur et controlleur, ce qui se justifie du contraire par ledit sieur Regnier, ayant déclaré au proceix pendant à la Chambre qu'il les avoit retenues pour marque d'honneur. Sur quoy le Bureau a arrêté qu'il lui sera fourni des faits, et en cas de constation lui enlayé à serment sur les saints Esvangiles s'il les a ou non, attendu la déclaration desdits miseur et controlleur de ne les avoir, et que ledit sieur Regnier les fit porter cheix lui, quy les a retenu.

Fait et arresté au Bureau de la maison commune de la ville de Nantes, par ordonnance de messieurs les Maire

et Eschevins, le dimanche vingt-septiesme jour de mars mil six cent soixante dix-huit.

Signé : CHARLES-CŒSAR CHEVALLIER, maire ; MERLET, soubz-maire ; DE RONCERAY, eschevin ; MORICEAU, eschevin ; DUPPÉ [1].

Le maréchal d'Estrées, nous l'avons déjà vu, était très-dévoué à la municipalité nantaise. Lors de son entrée, le 7 septembre 1720, d'après l'arrêté pris par le Bureau, le matin même, MM. Sauvaget, sous-maire, et M. Darquistade, « conseiller-magistrat-echevin, se sont transportés hors la porte de Saint Pierre, avec quatre archers ayant leurs casaques et hallebardes, où ils ont présenté les clefs de la ville a mondit seigneur le maréchal d'Estrées, dans un bassin d'argent, qui les leur a rendues, avec le bassin, en leur disant quelles étoient en bonne main, et qu'ils les pouvoient garder. — Que cependant ils viennent de les renvoyer à M. de Mianne, qui les avoit remises pour les présenter. »

Par une seconde délibération du 19 du même mois, nous voyons : « Que monseigneur l'Intendant sera très humblement supplié de permettre à la Communauté de faire fabriquer une clef d'argent du poids d'un marc, avec les armes de monseigneur le maréchal d'Estrées, gouverneur de cette ville, lieutenant-général pour le roy au comté nantais, et commandant en chef de cette province, pour déposer ladite clef

[1] *Arch. municip.*, série E E, carton 4, dossier : Clefs de la ville. — Il manque à la série B B le registre contenant les délibérations du 17 novembre 1675 au 1er février 1679.

dans les archives de la Communauté, en mémoire de ce que les députés d'icelle ont eu l'honneur de présenter le septième de ce mois, à mondit seigneur le maréchal les clefs de cette ville lors de son entrée à la porte de Saint-Pierre, dont sera fait mention en lettres gravées sur ladite clef d'argent, laquelle dépense sera payée des deniers de la Communauté, en vertu de l'ordonnance que mondit seigneur l'Intendant sera supplié d'accorder à cet égard [1] ».

L'intendant, M. Feydeau de Brou, approuva l'exécution de ce vœu, le 28 septembre, à Ancenis ; et sur le compte du miseur, Pierre Branlard, figurent « cent quarante et une livres sept sols pour une clef d'argent et graveure des armes de M. le marechal d'Estrées. »

Dans le cérémonial observé à l'entrée du duc de Penthièvre en 1755, il avait été « fabriqué deux clefs d'argent du poids d'un marc chacune ; l'une aux armes de S. A. S. d'un côté, et les armes de la province de l'autre ; la seconde aux armes de S. A. S. d'un côté et les armes de la ville de l'autre. »

Le dispositif de la fête porte « que messieurs du Bureau servant et de l'ancien Bureau, se transporteront en corps et en habit de cérémonie à la porte Saint-Nicolas, et au moment de l'arrivée de S. A. S. avanceront quelques pas au dehors de la barrière, où M. le sous-maire à la tête du Bureau, présentera à S. A. S. les clefs de la Ville dans un bassin d'argent [2]. »

[1] *Arch. municip.*, série B B. Reg. des Délib., fol. 128, etc.

[2] *Arch. municip.* — Comme colonel de la milice bourgeoise, le maire était à la tête de la milice ; cependant ce fut lui qui présenta les clefs au duc de Penthièvre, et non le sous-maire.

Que devinrent ces clefs?...

Le 22 décembre 1792, le citoyen Giraud-Duplessis, maire, fit observer qu'en entrant à la mairie il avait reçu cinq clefs d'argent revêtues d'armoiries et ne représentant que des emblèmes insignifiants, puisqu'il n'existait plus aucune porte de ville; le Conseil décida que ces clefs seraient vendues, et le prix employé en achat d'affûts de canon, destinés au service de la garde nationale.

Voici le dernier document relatif aux vieilles clefs de Nantes :

« Je soussigné, trésorier de la Commune, certifie que le citoyen Le Cadre, officier municipal, m'a remis ce jour la somme de cinq cent quatre-vingt dix-huit livres dix sols, pour le produit des cinq clefs d'argent des portes de la ville, vendues par ordre de la municipalité au citoyen le Fattre jeune, suivant le bordereau qu'il m'en a donné; de plus qu'il m'a remis le reçu des citoyens La Porte et Lejeune de quatre pierriers et quatre espingolles vendus pour la somme de quatre cent vingt livres, pour en faire le recouvrement vers lesdits particuliers. Desquelles sommes je ferai emploi dans mes comptes.

« A Nantes, le 14 fevrier 1793, 2 de la Republique,

MOUTON [1]. »

A la République succéda le Consulat, puis l'Empire. En 1808, Nantes recevait la visite de l'empereur, qui, paraît-il, conserva toujours un excellent souvenir de sa réception dans la métropole de l'Ouest. Le 9 août, vers deux heures du matin, sous une pluie battante, le maire saluait l'arbitre de l'Europe, alors dans toute sa gloire, à l'entrée du faubourg de Pont-

[1] *Arch. municip.*, série EE, cart. 4. Dossier : Clefs de la ville.

Rousseau. M. Bertrand-Geslin, suivi de ses adjoints et du conseil municipal, s'avança vers la portière de droite de la voiture. Les adjoints tenaient un riche coussin sur lequel était posé « un plat d'argent en vermeil » contenant les clefs de Nantes.

Ce plat, qui, ainsi que les clefs, existe encore aujourd'hui, porte pour légende :

LA VILLE DE NANTES A NAPOLÉON-LE-GRAND, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROY D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Fourni par le sr Normand, orfévre et horloger, carrefour de la Casserie, il coûtait, suivant le mémoire acquitté le 18 août 1808 :

Un plat d'argent. .	366# 10s	630# 10s
Pour façon	66	
Gravure	12	
Pour dorure	182	
Un sac de peau. . .	4	

Dix clefs reposaient dans ce plateau.

Les quatre principales, plus grandes et en cuivre doré, laissent lire sur leurs tiges :

PORTE DE PARIS
PORTE DE PONT-ROUSSEAU
PORTE DE RENNES
PORTE DE VANNES.

Les six autres en cuivre argenté :

PORTE DE LA BASTILLE
PORTE DE CLISSON
PORTE DE GIGANT
PORTE DE LA PIPERIE
PORTE DE RICHEBOURG
PORTE DE SAINT-ANDRÉ.

Le maire les prit et les présenta à S. M. I. en lui adressant les paroles suivantes :

Sire,

Les habitants de votre bonne ville de Nantes soupiraient depuis longtemps après le bonheur que vous daignez leur accorder aujourd'hui.

En présentant les clefs de leurs portes à V. M. I. et R. comme une marque de leur soumission et de leur fidélité, je La supplie d'agréer les sentiments de leur amour et d'accueillir avec bonté les efforts qu'ils vont tenter pour lui en donner des témoignages.

Daignez, Sire, admettre à l'honneur d'entourer votre personne sacrée cette jeunesse nantaise qui m'accompagne; vous ferez son bonheur en acceptant ses services, que je suis chargé au nom de mes administrés d'offrir à Votre Majesté.

Les Bretons n'ont pas perdu la loyauté ni la noble franchise de leurs ancêtres ; ils brûlent de donner à Votre Majesté des preuves de leur dévouement.

Jamais père n'aura été servi avec plus de tendresse, jamais souverain n'aura été reçu avec un hommage plus pur et plus sincère.

« Sa Majesté, dit le procès-verbal, a témoigné, par des signes de satisfaction, à M. le Maire, qu'Elle acceptait l'hommage des clefs, et qu'Elle les laissait en ses mains. »

Telles sont les mentions les plus intéressantes conservées dans les documents historiques au sujet des clefs de la ville de Nantes. La Révolution échangea ces emblèmes contre des armes ; et quinze ans après, ils figurent de nouveau plus brillants et plus nombreux dans l'une des réceptions souveraines les plus imposantes dont nos annales nous transmettent

le souvenir. Par un singulier hasard, cependant, les clefs offertes à Napoléon portent la modeste désignation des bureaux d'octroi, sans la moindre allusion aux portes du moyen-âge, lorsque la chancellerie impériale timbrait les écussons des bonnes villes d'une couronne murale à sept créneaux.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

APPENDICE

Un mandement du duc François I^er^, dont voici le texte, nous prouve aussi qu'antérieurement au milieu du XV^e^ siècle, les clefs des villes étaient exclusivement aux mains du commandant militaire, et que ce fut à cette époque qu'à Rennes, comme à Nantes, sans doute, les habitants appelés à l'administration de la cité prirent également part à la responsabilité de la défense.

Françoys, par la grace de Dieu duc de Bretaigne, comte de Montfort, de Richemont, à touz ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront salut. Combien que, à la requeste de noz subgiz les bourgeoys et habitans de notre ville de Rennes, en presence et consentement de notre tres chier et tres amé frere Pierres, seigneur de Guingamp, et cappitaine de nostredite ville, ayons voullu et ordonné que, durant les presens dangiers de guerre qui ores sont en nostre pays par la sourprinse faite par les Anglays de notre forteresse et place de Foulgères, et en actendant veoirs la fin de ladicte guerre et comme le temps se portera, lesditz bourgeoys eussent en leur garde une

cleff sur chacune des portes fermantes de nostredite ville, et que sans elx l'ouverture desdites portes ne fust faicte, durant ledit temps d'ostilité seullement : ce néantmoins nous voullons, et par expres interprectons par ces presentes que, nonobstant l'octroi ou ordennance de novalité davantdicte ne pocession que lesdits bourgeois aient eu ou puissent avoir de la garde et administracion desdittes cleffs, ce ne porte ou redonde à aulcun preiudice de l'office de nostredit frere, cappitaine que dessus, que toutes et quantes foiz qu'il voirra rejetter laditte ordonnance et reprendre la garde desdites cleffs baillées auxdits bourgeoys et reduire tout ce à premier et ancien estat, il le pourra faire de son auctorité, ainsi que bon lui semblera, sans ce que lesdits bourgeoys le puissent contrarier ne empescher en aucune manière. Et pour valloir à nostredit frere et autres à qui il appartiendra, en avons baillé ces presentes signées de notre main et seellées de notre seel. Donné en nostre ville de Rennes, le XX[e] jour de may l'an mil quatre cens quarante neuf. Et ce voulons, ceste presente obstillité passée et que notre pays soit en seure paix et tranquillité. Donné comme dessus, (signé) BOUQUET.

PAR LE DUC [1].

Par le Duc, de son commandement, (signé) G. MONTAUBAN [2].

[1] Ecrit de la main du Duc.

[2] *Arch. départ.*, série E, 157, cassette 62, « Lettre des cleffs de la ville de Rennes. »

LE JEU DE SAINT MAXENT

MYSTÈRE

COMPOSÉ PAR

F. NICOLAS GALICZON, PRÊTRE

Chanoine régulier du couvent de Sainte-Croix de Guingamp
et prieur de Saint-Georges en Trémeur

REPRÉSENTÉ A MAXENT, EN BRETAGNE
EN 1537 ET EN 1548

LE JEU DE SAINT MAXENT

MYSTÈRE

AVANT-PROPOS

Le mystère de Saint-Maxent, dont nous publions une analyse très-complète, écrite en 1624 ou en 1625 par un prêtre maître d'école, fut composé par un religieux en 1537 et représenté en 1548. Cette date à elle seule lui donne un spécial intérêt; car c'est le plus ancien drame écrit en français par un Breton, que nous ayons jusqu'ici retrouvé. A la fin du XV^e^ siècle, François II, pour fêter la dame de Villequier, fit venir des comédiens à Nantes. Mais les comédiens sont des étrangers, et les drames qu'ils représentent sont écrits par des étrangers, notamment par M^e^ Jean Michel d'Angers. Le *Mystère de saint Donatien et saint Rogatien*, qui fut joué par les mêmes *Galants sans souci* dans la même occasion, était-il dû à la plume d'un Breton? Rien ne l'indique, et en tout cas, ce mystère qui fut joué de nouveau à Nantes en 1539, devant René de Rohan et sa femme Isabelle, sœur du roi de Navarre,

paraît complétement perdu. Les Bas-Bretons n'avaient pas attendu ces exemples venus du dehors pour inaugurer chez eux le théâtre populaire. Les mystères de *Jésus* et de *Sainte Nonne*, que nous possédons encore, datent de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle. Je crois qu'il n'y a rien de trop hasardé à indiquer que les premières années de l'auteur du *Jeu de saint Maxent* s'étaient passées à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, c'est-à-dire dans un pays où les foudres du Parlement tonnèrent toujours en vain contre les Bas-Bretons pour empêcher les représentations populaires ; c'est à cette littérature celtique qu'il a demandé des inspirations et des modèles quand, étant devenu prieur de Saint-Georges, près de Broons, il se trouva en relations avec le clergé de la Haute-Bretagne, et fut prié d'écrire un mystère en l'honneur de saint Maxent.

Quoi qu'il en soit, je ne sais rien de frère Nicolas Galiçzon, sinon sa profession monastique et sa nomination au prieuré de Saint-Georges, en Trémeur, qui relevait de l'abbaye de Sainte-Croix. Les archives de Sainte-Croix, désertée par les moines depuis le XVII^e^ siècle, étaient détruites même avant la Révolution, et je ne crois pas qu'on ait jamais la chance d'en retrouver des débris. Le nom même du poète est absolument inconnu, et je suis le premier à le révéler. Quant à son œuvre, nous n'en avons plus le texte original, qui comprenait à la fois de la prose et des vers. Le manuscrit assez volumineux, paraît-il, était conservé, au commencement du XVII^e^ siècle, dans les archives de Maxent, prieuré de l'abbaye de Redon, lorsqu'un prêtre natif de Maxent, dom Noël Georges, qui avait passé une vie assez agitée en

remplissant les fonctions de maître d'école dans vingt paroisses différentes, entreprit de refondre le drame de Galiçzon, qui lui semblait avoir trop vieilli, afin de le faire représenter à nouveau par les écoliers de son temps. Dom Noël Georges, dont j'ai raconté les aventures dans mon livre consacré aux ouvrages inconnus publiés en Bretagne au XVII[e] siècle, ce qui me dispense d'y revenir ici [1], a employé un très-gros volume manuscrit, petit in-4°, à exposer ce qu'il voulait faire dans le drame qu'il projetait à son tour; et par le fait, il n'a rien fait du drame lui-même qu'un programme en vers français tellement insupportables, que je me garderai de donner à d'autres l'ennui que j'ai éprouvé moi-même à les lire. Dom Georges, qui avait beaucoup étudié et enseigné toute sa vie, qui savait le français, le latin, pas mal le grec, un peu l'hébreu ; qui, sur son âge mûr, avait voulu apprendre et avait appris le bas-breton, et qui avait voyagé dans tous les coins de la France et jusqu'à Rome, avait, il le confesse lui-même, le cerveau très-faible et presque fêlé ; et quand il n'eût pas fait cet aveu, la lecture de son indigeste manuscrit l'aurait suffisamment démontré. Mais s'il ne peut rien dire, de lui-même, qui ait de la suite et se meuve dans un plan préconçu et rationnel, il vaut mieux quand il est soutenu par autrui ; il sait résumer. Or, c'est ce qu'il a fait pour le drame du P. Galiçzon, qu'il met en regard de ses vers et de son nouveau programme : « Afin, écrit-il, de mieux entendre les discours de cette histoire réformée et monstrer qu'elle n'est point différente à

[1] Ce livre, actuellement sous presse, paraîtra prochainement chez Morel, éditeur à Nantes.

l'ordre du jeu ancien, il a esté trouvé bon de mettre icy le style que tient en ses pauses l'autheur de l'histoire de saint Maxent, pour contenter la curiosité de ceulx qui n'en ont pas veu le livre. » — C'est cette analyse, débarrassée de la prose personnelle et surtout des vers de D. Georges, que nous publions aujourd'hui sans aucun changement. Elle fera connaître l'œuvre du Frère Galiçzon, non sans quelque profit, je le crois, pour la mémoire oubliée du bon chanoine.

Le manuscrit de D. Georges contient, çà et là, quelques notes relatives aux representations du mystère de saint Maxent. Frère Galiçzon écrivit son poème à la prière d'un prêtre de Maxent, dom Thomas Basin, qui demeurait dans sa maison natale, au village des Hayes, et avait une certaine fortune. Il semble même que Galiçzon passa quelque temps chez D. Basin, pour parfaire ce travail. C'était en 1537. Je ne sais s'il y eut à cette date, une représentation publique ; mais en 1548, le mystère fut solennellement joué, par cinq dimanches consécutifs, dans les grands bois qui décoraient alors le prieuré de Maxent et sous le porche de l'église et de la maison priorale. En lisant la mise en scène, le lecteur se rendra à peu près compte des mouvements que l'auditoire devait faire, à chaque pause, pour suppléer par ce déplacement aux changements de décor, ce que nous appelons de nos jours, où ils sont usuels en toutes choses, les *changements à vue*, impraticables dans une bourgade bretonne, et surtout au XVI^e^ siècle. Les représentations de 1548 eurent beaucoup de succès.

Quant au sujet du drame, c'est la légende de saint Maxent.

Le culte de saint Maxent s'était perpétué, en Bretagne, à l'abbaye de Redon et dans le prieuré qui garde encore ce nom. Salomon, roi de Bretagne, ayant donné ce prieuré, qui était une résidence royale, à saint Convoyon, chassé de Redon par les invasions barbares, y déposa, vers l'an 866, le corps de l'abbé saint Maxent qu'il avait recueilli dans le Poitou. Saint Convoyon mourut lui-même dans ce prieuré, et y fut inhumé dans la même crypte que la reine, épouse de Salomon, et Salomon lui-même, assassiné par Gurvand et Paschueten. Quand Redon fut débarrassé des invasions normandes, les moines y rentrèrent, emportant les reliques de saint Convoyon et de saint Maxent, ne laissant à Maxent, devenu simple prieuré, que le nom qu'il garde encore, et quelques os du saint patron. Plus tard, en 1059, les moines de Redon restituèrent au Poitou les reliques et la légende de saint Maxent, et un évangéliaire dont on disait que le saint avait fait usage.

Cette légende, fort ancienne et antérieure au transport des reliques en Bretagne, a été publiée d'abord par D. d'Achery, puis par D. Mabillon au tome I des *Actes des saints Bénédictins,* p. 578, et enfin par les Bollandistes, au 26 juin, fête de saint Maxent. Le manuscrit reproduit par les Bollandistes, et tiré de la bibliothèque de la reine de Suède, contient tout un chapitre consacré aux miracles accomplis après la mort du saint, jusqu'au temps de Childebert. Ce supplément n'était pas, semble-t-il, parvenu en Bretagne ; car notre mystère ne relève pas un seul miracle posthume. La légende relative à la vie de saint Maxent avait, au contraire, servi de leçons pour les bréviaires, et les Bollandistes la retrouvent intégrale-

ment dans un bréviaire d'Agde. A Maxent, d'après le témoignage de D. Georges, on conservait un manuscrit ancien des leçons, à la suite d'un vieil antiphonaire, et une double édition de ces leçons, la première en caractères gothiques imprimée au XVI[e] siècle et l'autre, imprimée en 1614, par les ordres de D. Porcher, prieur de Maxent. Je n'ai pas retrouvé un seul exemplaire de ces livrets.

Pour montrer avec quelle fidélité Galiçzon s'est astreint à suivre la légende de saint Maxent, et dans quelle mesure il a cru pouvoir introduire la fantaisie et le merveilleux dans son drame, je crois devoir résumer ici cette ancienne légende. Adjuteur, qui prit plus tard le nom de Maxent, né à Agde, de parents nobles, vers 448, fut mis dès sa petite enfance sous la discipline de l'abbé saint Severus. Ses progrès étonnants dans les lettres et dans la vertu lui attirèrent l'admiration des uns et la jalousie des autres. Pour échapper à ce double courant, le jeune homme s'éloigna secrètement du pays. Immédiatement après son départ, une sécheresse extraordinaire, qui dura plus de deux années, pendant lesquelles il ne tomba pas une goutte de pluie, désola et ruina la Provence. Ses parents et ses concitoyens se mirent à la recherche du fugitif, et l'ayant enfin trouvé, le déterminèrent à revenir. Aussitôt le fléau prit fin, et la pluie tomba en abondance.

Quelque temps après, ayant abandonné tous ses biens et les ayant distribués aux pauvres, Adjuteur se retira à Poitiers dans le monastère de saint Agapit ou Agapius. Il fut reçu au nombre des religieux, et pour dérouter les recherches de sa famille, il changea son nom d'Adjuteur en celui de Maxent. Ses vertus

jetèrent un tel éclat que, peu après sa profession, saint Agapit et ses moines lui imposèrent la dignité d'abbé.

Autour de lui et par son intervention, de nombreux miracles se produisirent. On vit des essaims d'abeilles sauvages et des troupes de passereaux s'abattre tour à tour sur sa main qui, après les repas, leur tendait des miettes de pain. Un habitant de Poitiers l'ayant prié de servir de parrain à son fils âgé de six ou sept mois, le saint s'y prêta, et tint l'enfant dans ses bras, pendant que saint Agapit administrait le saint baptême ; et voilà que l'enfant se mit à parler et à répondre distinctement à toutes les interrogations de la liturgie. Il ressuscita un autre enfant, âgé de sept ans, dont la mort était si bien constatée qu'on l'avait déjà renfermé dans le cercueil.

Souvent, après des macérations qu'il multipliait surtout pendant le carême, et qui avaient laissé des traces sur ses genoux couverts de callosités, comme ceux des chameaux (la comparaison est du légendaire), ses moines voyaient des anges lumineux pénétrer dans sa cellule et lui présenter des mets célestes. Une fontaine miraculeuse, dont les eaux guérissaient les malades, avait jailli sous la pointe du bâton pastoral qu'il portait à la main.

La guerre s'était élevée entre les Goths et les Francs, ceux-ci conduits par Clovis. En approchant du monastère de saint Maxent, des soudards complotèrent de massacrer l'abbé et de s'emparer des richesses du monastère. L'un de ces barbares levait déjà sa framée pour en frapper le saint; mais son bras paralysé s'arrête, et l'épée reste immobile. Le bandit, atteint de folie furieuse, ne retrouve ses forces

que pour se mordre lui-même et mettre tout son corps en sang. Ses complices furent en même temps frappés de cécité et de démence, si bien qu'ils ne se reconnaissaient plus entre eux. Clovis, prévenu par la rumeur publique, accourut, et prosterné devant le moine, lui demanda pardon pour lui et pour ses hommes. Le saint, touché de pitié, fit le signe de la croix sur eux et leur distribua des miettes de pain bénit; ceux des insensés, qui étaient déjà retournés au camp reçurent des fragments du même pain, et tous furent guéris. Le roi combla l'abbé d'honneur et de marques d'affection, et donna au monastère la villa de Milon — aujourd'hui la ville de Saint-Maxent — et d'autres terres.

La légende célèbre et raconte encore le double miracle opéré par le saint en faveur d'un laboureur qui, ayant voulu sarcler son froment le dimanche, avait vu ses deux mains inertes demeurer pendant deux ans entiers contractées et contrefaites, et d'une femme qui avait été punie de la même façon pour avoir aussi filé sa quenouille un dimanche.

Saint Maxent ayant eu de longue date la prescience de son décès, trépassa saintement, comme il l'avait prédit, le 6 des calendes de juillet, à la neuvième heure du jour, étant âgé de soixante-sept ans. C'était en l'an 515.

Le lecteur verra avec quel scrupule frère Galiçzon a suivi cette légende. C'était aussi le mérite de messire Beaudeville, prêtre et maître d'école à Ploërmel, dont j'ai, il y a un certain nombre d'années, publié le drame en l'honneur de Saint-Armel [1]. Malheureu-

[1] Chez L. Prudhomme, à Saint-Brieuc, in-4°.

sement quant au style, je n'ai pas une phrase qui se puisse attribuer certainement à Galiçzon, et il est très-certain que les vers de Beaudeville qui datent de 1600, ont été aussi successivement modifiés et remaniés. Retrouvera-t-on quelque jour un drame populaire entier d'origine bretonne écrit en français [1], et remontant aux origines du théâtre en Bretagne ?

S. ROPARTZ.

[1] Je ne comprends pas dans les drames populaires, la *Zoanthropie* (dont la bibliothèque de Nantes possède un exemplaire, imprimé en 1615), par François Auffray, qui devint plus tard chanoine de Saint-Brieuc, et dont j'ai dû m'occuper dans mon livre sur les inconnus bretons.

LE JEU DE SAINT MAXENT

ANALYSE DU MYSTÈRE

Prologue et Première Pause

Il faut premièrement savoir que, le prologue du Vieil estant prononcé à l'entrée du jeu, le Fol commence son *Ha! ha! ha!* A la fin de sa farce, les sonneurs font ouïr leurs instruments; et, pour commencer, selon la façon des anciens jeux, les démons se montrent tous sur la place, et d'une voix espouvantable crient: *Instruments!* et font leur haro! usant de très-horribles paroles. — Là où Lucifer monté sur une roue, dans un chesne, et comme enchaîné, fait un lamentable cry se plaignant de la paresse des aultres à tenter les hommes à péché. — Chacun raconte les peines et misères qu'ils endurent en courant de tous côtés pour attraper les hommes, et se plaignent tous de la grande constance

des chrestiens, et du peu de puissance qu'ils ont à les pervertir. — Après, par le commandement de leur maistre, s'entrebattent cruellement et s'entredonnent toutes sortes de malédictions; et enfin promettent à leur prince Lucifer et se vantent de faire rage sur la terre contre les hommes: et ainsy se departent.

Deuxième Pause

Paroissent le père et la mère de l'enfant Adjuteur; où ils tiennent un long discours de la nourriture de leur enfant, de la peine et souffrances de la mère; des coustages que le mary a pour tenir sa femme en couches, et aultres telles paroles de gens de bien, craignant et servant Dieu.

Troisième Pause

L'abbé Severus ou Instruction commance la troisiesme pause en la présence de cinq auditeurs, deux bons et trois non valants. Le premier des bons est appelé le Disciple, l'autre est appelé Le Compaignon. Les trois mauvais sont nommés, l'un Maulduit, l'aultre Envie, et le dernier Détraction. Les deux premiers sont doulx et obéissants; les aultres trois au contraire sont fort desbauchez, qui à chacune sentence se mocquent de leur maistre et de sa doctrine. — Néantmoins il leur faict un beau discours: comme Nostre Seigneur, seul Maistre qui est ès cieux, a enseigné les Pères de l'ancien Testament, Abel, Moyse, David, Salomon et aultres: — comme le sçavoir est fort précieux et nécessaire à l'homme: —

puis il leur enseigne la crainte et amour de Dieu et du prochain — et le malheur qui vient des dez et des cartes ; — et puis, les laissant, se retire. — Cependant, les bons escholiers remémorent et répètent ensemble leur leçon, et les mauvais s'en mocquent.

Quatrième Pause

En la pause suivante qui est la quatriesme, le père et la mère confèrent ensemble d'aller chercher un maistre à leur enfant, et en la fin, la mère va trouver Instruction et traicte avec luy de luy amener son fils; puis s'én retourne vers son mary.

Cinquième Pause

En la cinquiesme pause, Instruction fait répéter la leçon à ses escholiers et leur explicque les difficultez de l'amour et service de Dieu et du devoir envers le prochain. Et s'estant encore retiré, les mauvais s'en mocquent, jettent leurs livres là, et se mettent à battre les bons. — Le maistre fait le holà !

Sixième Pause

Cependant, pour la sixiesme pause, le père et la mère se préparent et s'en vont ensemble mener leur enfant à Instruction, qui les reçoit honnestement, les faict disner avec luy et ses escholliers ; puis après faict dire grâces au petit Adjuteur : de quoy les aultres sont faschez. — Après cela ils s'en vont, et l'enfant demeure avec Instruction et ses disciples.

Septième Pause

En la septiesme pause de l'ancienne histoire, Severus (Instruction) faict un beau discours à Adjuteur de l'abus des richesses, et comme il fault en user et n'y mettre pas son affection. Ce qui est cause que Adjuteur faict veu de quitter les biens et le monde et se rendre en religion. — Au reste, les bons escholliers repètent leur leçon des commandements de Dieu, et les mauvais s'en mocquent.

Huitième Pause

A la fin de l'huictiesme pause de l'ancienne histoire, Adjuteur se retire ainsy par derrière et se va cacher en un buisson, sans faire un plus long discours, si ce n'est une prière qu'il faict à Dieu.

Neuvième Pause

Et tout incontinent, en la neufviesme pause, Dieu et ses anges descendent pour le consoler. Et meshuy il ne parle plus, jusques à tant que ses amys le vont chercher et le trouvent dans un bocage, comme il sera dict cy après. — Le reste de la neufviesme pause est entre Severus et ses escholiers, qui trouvant la fuite de l'enfant Adjuteur, s'en vont tous ensemble le chercher.

Dixième Pause

En la dixiesme pause, tout au long, Lucifer et les démons font un grand haro au rapport de Satan qui

raconte les vertus d'Adjuteur, et enfin sortent tous pour aller le tenter.

Onzième Pause

En l'onziesme pause, Adjuteur estant en son désert, hors de son païs, faict ses protestations de servir à Dieu, quitter le monde et les vices. Il déteste l'idolâtrie et le service que le monde faict au diable. Puis Dieu envoye ses anges le consoler.

Douzième Pause

En la douziesme pause, Severus faict de grandes plainctes pour la perte d'Adjuteur. Ses bons escholliers le consolent. Les mauvais se mocquent de luy. Enfin, il se retire en grande tristesse.

Treizième Pause

En la pause treiziesme, il est fort amplement représenté comme le père et la mère allèrent en l'abbaye de Severus, pensant voir leur enfant. Là où estant arrivés et ne le trouvant point, ils furent à grande question avec le maistre pour quelle cause l'enfant s'en estoit allé. Puis enfin Severus, après plusieurs paroles, se condamna de se rendre à eux pour les servir ou pour le chercher avec eux.

Quatorzième Pause

En la quatorzième pause de l'ancien jeu, il est bien au long discouru entre trois champestres, le labou-

reux, le vigneron et le jardinier, comment la longue sécheresse a rendu toute la terre infertile. — Puis, vers la fin, comme Severus, le père et la mère et les escholliers, cherchant Adjuteur, s'accostèrent de ces trois hommes pour le leur demander, et d'un propos en autre s'advisent que le malheur du temps pouvoit bien venir de l'absence de cest enfant. — Donc, ils font bande pour aller le chercher et laissent le père et la mère au païs, et les escholliers s'en vont. Severus et les trois laboureux sortent du païs pour aller chercher Adjuteur.

Quinzième Pause

Un ange nommé Uriel va inspirer Adjuteur, par le commandement de Dieu, de s'en retourner en son païs. Severus et les hommes, passant par un païs désert, en un bois, le virent en pièces dans un buisson entre des espines : et s'approchant de luy le recognurent, luy firent leurs requestes et supplications ; et enfin il se consent de s'en retourner avec eux. Et ainsi, tous ensemble prennent le chemin vers ses parens.

Seizième Pause

Le sainct ange Uriel va devant advertir ses père et mère de son retour. Lesquels, avec les escholliers de Severus, le riche voisin et sa femme, et le pauvre voisin et sa femme, allèrent au devant de luy. Et l'ayant salué et receu, la compaignie le supplia de prier Dieu ; ce qu'ayant faict par deux fois, Dieu envoya grande abondance de pluye. Puis, ses père et

mère firent un beau festin à toute la compaignie, à la venue de leur fils Adjuteur.

Dix-septième Pause

Il est représenté que le père et la mère confèrent avec leur fils Adjuteur de se demettre en luy de leurs biens, et retenir seulement une portion à eulx pour le vivre. Le fils l'accepte, et pour mieux s'y gouverner, par le bon advis de ses père et mère, s'en va trouver Bon Conseil.

Dix-huitième Pause

En la pause dix-huictiesme, Satan et les diabolicques font un grand tintamarre de complainctes à leur maistre Lucifer des vertus de sainct Adjuteur, et se desespèrent qu'il les a vaincus et a gaigné le peuple par son oraison: parce que, faisant venir de la pluye, il est cause que tous se convertissent à pénitence.

Dix-neuvième Pause

Le laboureux, le vigneron et le jardinier confèrent ensemble d'aller trouver Adjuteur, luy portant chacun ce qu'il a, pour le remercier d'avoir prié Dieu pour eux. — Il les refuse en tittre de récompense; mais en la fin, voyant qu'ils le prient d'avoir agréables leurs presents, il les reçoit pour l'honneur de Dieu.

Vingtième Pause

Au commencement de la vingtiesme pause, Adjuteur confère avec Bon Conseil comment il se doibt porter en l'administration de ses biens. Bon Conseil luy faict un discours du mépris et du malheur des biens temporels. — Adjuteur luy découvre son dessein de quitter le monde. Sur quoy Bon Conseil est d'advis qu'il s'adresse à un amy, Bonne Foy, et luy laisse ses biens à dispenser en aumosnes et œuvres pieuses, par raison. — En suyvant, se rencontrent trois cocquins[1], qui, parlant de leur mestier, de cagoussage[2], se présentent à sainct Adjuteur. Il leur remonstre, et leur donne à tous trois ensemble un escu. Ils se retirent pour le despartir entre eux, et s'entrebattent.

Vingt-unième Pause

Adjuteur et Bon Conseil confèrent avec Bonne Foy, lequel au commencement refuse de recevoir la dispensation des biens d'Adjuteur, et le prie de ne s'en aller point hors de son païs. Puis à la fin, à l'instance d'Adjuteur et Bon Conseil, il prend la charge de disposer de ses biens, par raison, en ausmosnes, où la nécessité le requerra, avec condition que Bon Conseil l'y assistera. Alors Adjuteur leur dit adieu, et ils le regrettent grandement après son départ.

[1] Gueux ou marauds, faisant métier de gueuserie. Voir leur vie et mœurs, si bien décrites par du Fail au chapitre VIII de ses *Propos Rustiques*.

[2] Du breton *cacous*, caqueux ou lépreux, pris comme synonyme de coquin ou gueux. Le *cagoussage* n'est donc ici autre chose que le métier de gueuserie.

Vingt-deuxième Pause

En la vingt-deuxième pause, il est représenté que Dieu fist descendre son ange Raphaël, en habit de viateur, à Adjuteur, pour le conduire à Poictiers où ils se mint en religion.

Vingt-troisième Pause

Il est représenté qu'un amoureux et son amoureuse, nommée Fin Cœur Doulx, et un sonneux avec la sienne, nommée Beau Semblant, faisoient des gambades et baloient aux festes et dimanches, et que Adjuteur, passant chemin avec son Raphaël, les reprend de leur péché et leur remonstre leur folie et la grande offense qu'ils faisoient, la vanité et le malheur des mondains et la fin misérable de leurs joyes. De tout quoy ils se mocquent en plusieurs sortes. Et enfin Adjuteur prie Dieu pour leur conversion, lequel, regardant à la prière de son serviteur, envoya l'ange Gabriel vers ces danseurs, qui les ayant advertis de cesser, ils font pénitence à la remonstrance de l'ange. Dont il les envoya chercher Adjuteur et son Raphaël, lesquels avoient passé oultre, et finalement, les ayant trouvés, ils font protestation de quitter leurs mondanitez. Enfin Adjuteur prie Dieu pour eux, et il leur pardonne.

Vingt-quatrième Pause

En la pause vingt et quatriesme de l'ancienne histoire, le venerable abbé sainct Agapius, ayant con-

voqué ses religieux, tient un chapitre et traite des affaires de leur abbaye. Il distribue les offices entre les frères, qui se nomment Obédience, Dévotion et Humilité.

Après en suyvant, se rend saint Adjuteur avec son ange Raphaël à la porte du monastère. Ils entrent, et Adjuteur faict tant que l'abbé le reçoit au nombre des frères, et tout aussitôt, par le consentement des religieux, il fait sa profession et vœu solemnel, et ainsy demeure.

Vingt-cinquième Pause

Il est representé comme l'amy Bonne Foy et Bon Conseil se délibèrent de donner les biens que Adjuteur leur avoit laissés. Et au mesme lieu, le pauvre voisin et ses enfants, affligés de faim et misère, se complaignent entre eulx de leur pauvreté. Auxquels l'amy s'adresse, leur donne de l'argent, duquel ils acheptent du pain, en mangent et louent Dieu. — Consécutivement, il est représenté que le riche voisin et sa femme se resolvent d'aller vers l'amy Bonne Foy, comme estant leur parent, pour attraper quelque partie des biens d'Adjuteur. — Le riche voisin s'en va pour en demander. A cause de cela, il y a grosse question entr'eux. L'amy Bonne Foy, demeurant ferme et constant, ne leur donne rien, mais se resout d'acquitter sa conscience en accomplissant le testament d'Adjuteur, par œuvres de charité aux pauvres et non pas aux riches. Et ainsy le riche estant retourné à sa femme sans rien rapporter, il est bien grondé et est mal parlé de l'amy Bonne Foy.

Vingt-sixième Pause

En cette pause, il est représenté bien au long comme l'abbé Agapius, voulant renoncer à son office, déclare son intention à tous ses frères, et comme ils taschent de tout leur pouvoir de le persuader de retenir sa charge. Lequel, resolu de s'en démettre et descharger pour sa vieillesse et impuissance, enfin obtient d'eux qu'ils luy permettroient faire sa renonciation, luy donnant tous l'authorité d'en elire un à sa volonté. Donc, s'estant demis, selon la revélation divine et inspiration angélique, il donne sa voix au frère Maxent. Lesquels tous d'un consentement l'acceptent pour leur abbé, quoiqu'il s'y refusast tant qu'il fut en son pouvoir ; et enfin l'establissent en la dignité pastorale de l'abbaye.

Vingt-septième Pause

Un bourgeois de Poitiers, ayant un enfant né de sept moys, advisé du danger de son fils s'il mouroit sans baptesme, confère avec sa femme de le faire baptiser. Sa voisine luy conseille aller trouver le nouveau abbé, à quoy il se resould.

Et cependant les religieux dignent avec l'abbé saint Maxent, et deux petits oiseaux viennent manger les miettes de pain, dans les mains du sainct abbé, à sa table.

Vingt-huitième Pause

Après grâces, les religieux se tirent à part et admirent la saincteté de leur prélat, à cause de ces

petits oyseaux, qui avoient volé sur sa table, et pris les miettes de pain de sa main. Cependant, l'abbé se retire en contemplation.

Au même temps arrive le bourgeois, et après l'oraison du sainct homme il parle avec luy du baptesme de son enfant. L'abbé lui promet de le tenir sur les fonts. Le bourgeois s'en retourne, amène sa femme, l'enfant, les deux parains, la maraine [1] et la voisine. Sainct Maxent le tient sur les fonts de baptesme; les parains et la maraine le nomment Simon; et à chacune interrogation de l'abbé Agapius qui le baptizoit, l'enfant respond de sa propre bouche pour soy mesme. De quoy chacun s'estonne. Sainct Agapius leur remonstre que cela vient de la vertu de la saincte vie de sainct Maxent, son abbé.

Vingt-neuvième Pause

En la pause vingt et neufiesme, le père et la mère de l'enfant mort regrettent leur fils. La sœur et la chambrière donnent advis de le porter au sainct abbé. Ils l'y portent, le priant de le ressusciter : lequel par son oraison rend la vie à l'enfant, et renvoye les parens joyeux.

Trentième Pause

Il est représenté comme Satan, tout enragé raporte à Lucifer, prince des diables, les œuvres admirables

[1] Il était d'usage, à cette époque, de donner à un garçon deux parrains et une marraine, à une fille deux marraines et un parrain.

de l'abbé Maxent, la conversion et le repentir des pécheurs, et que par la saincte vie de cest abbé, qu'il appelle hypocrisie, il a perdu toute sa peine. Lucifer assemble tous les démons. Ils concluent tous ensemble de se bander contre l'abbé, et pour se venger du tort qu'il leur a faict, ils s'en vont tous bien résolus de le tenter et séduire.

Trente-unième Pause

Sainct Maxent assemble tous ses religieux, leur déclare sa volonté qu'il se veult retirer à part en lieu segret, pour plus librement vivre en contemplation. A quoy les religieux se trouvent estonnez et contredisent. Enfin, il les persuade à y consentir, puis se retire en un lieu plus segret pour y vivre solitaire. Tout aussitost Dieu envoye deux anges, Michel et Raphaël, vers sainct Maxent, pour le conforter et corroborer contre les tentations du diable et ses complices.

Puis après, en la mesme pause, il est représenté comme Satan, en habit de conseiller, va tenter saint Maxent: lequel, par sa constante oraison et par le signe de la croix, chasse toutes les tentations diaboliques. Satan, chassé, s'enfuit tout désespéré aux aultres, qui se resolvent tous de le tenter de rechef et de plus en plus.

Trente-deuxième Pause

Il est représenté que le roy de France Clodoveus, sçachant que les Goths se vouloient rebeller contre

luy, prend conseil de ses chevaliers de leur faire la guerre. Puis envoye son herauld faire la deffiance[1] au capitaine des Goths et luy porter une espée toute nue en signe de guerre, s'il ne se vouloit accorder avec le roy.

Trente-troisième Pause

Les religieux de Saint-Maxent, pour fuir oisiveté, après le service de l'église, se resolvent tous ensemble de s'occuper à quelque honneste exercice corporel et labeur manuel, et enfin concluent de travailler à leur jardin, comme par manière de récréation.

Les religieux, travaillant au labourage de leur jardin, souffrent une grande sécheresse et chaleur du temps, dont estant pressés ils ont recours à leur abbé, qui leur voulant ayder prie Dieu pour eux, puis frappant une pierre de son baston fait sortir une fontaine, où ayant tous beu, ils en rendent grâces à Dieu.

Trente-quatrième Pause

Le herauld du roy arrive au capitaine des Goths, luy faict la déclaration de par le roy, et le capitaine, ayant prins conseil de ses gens d'armes, refuse de se rendre subject au roy. Donc, le herauld lui baille l'espée de défiance, en signe de guerre.

Trente-cinquième Pause

Cette pause est fort petite. Les quatre conseillers du

[1] Le défi, la déclaration de guerre.

roy traictent ensemble des affaires de l'Estat, et sçachant que les Goths se rebelloient, ils s'estonnent que le roy ne les mande pour luy conseiller ce qui estoit bon de faire. Et, entre aultres choses, ils malparlent du roy, qui ne donne ordre à faire lever des deniers sur le peuple pour subvenir aux affaires de la guerre.

Trente-sixième Pause

Puis, en une aultre petite pause suyvante, qui est la trente et sixiesme, le herauld arrive au roy, retournant de faire son ambassade vers les Goths, qui rapporte la response des ennemys. Sur quoy le roy Clodoveus mande ses conseillers, leur déclare l'entreprise et la résolution qu'il a de se venger de l'outrecuidance des Goths. Auquel les conseillers donnent conseil, pour fournir au deffault du thrésor desjà espuisé, faire lever et tailler une recreue de fouages[1] sur le peuple : à quoy le roy s'accorde pour sa nécessité.

Trente-septième Pause

Un boiteux est mené par sa femme en une civière en façon de bourresoule[2], pour se rendre à la fontaine de saint Maxent. Un aveugle se trouve sur leur chemin, qui demande aller avec eux. Ils font beau jeu pour faire rire le monde. La femme se fasche de mener

[1] Une augmentation de fouages. Les fouages étaient un genre d'imposition qui se levait par feu, *focus*, d'où on l'avait appelé *focagium*, fouage.

[2] Ou *boursoule*, mot du patois rennais, sorte de brouette ou civière roulante.

tant son mary, qui ne peut endurer le tressaut du chemin. Elle s'en va, et le laisse sans conduite. Il prie l'aveugle de le mener, et tous deux tombent dans un fossé. Enfin, s'estant relevés, arrivent à la fontaine, où ils se lavent et sont guéris.

Trente-huitième Pause

Le roy Clodoveus se resoult d'aller assaillir les Goths. Il faict armer ses chevalliers, qui tous s'apprestent, sauf le chevalier Couard, qui ne veult à nul prix se mettre en devoir. Il faict semblant d'estre malade. Les aultres s'en mocquent: il y a bien ris, il y a grande dispute pour le contraindre. — Enfin chacun monte à cheval et se faict fort de bien frapper.

D'aultre costé, les Goths aussy se préparent à la bataille. — Il se faict un dur combat du premier assault. Puis on sonne la retraite. — Le chevalier Couard n'assault personne et personne ne l'assault. — Le second combat recommence. Le capitaine des Goths et son premier gendarme tombent blessés. Les aultres s'enfuyent. — Les blessés recquièrent confession et pardon au roy. Sainct Agapius est prié de les visiter. Il les confesse et console jusques à la mort.

Trente-neuvième Pause

Les âmes sorties des corps du capitaine des Goths et de son gendarme, pour avoir faict pénitence à la fin, sont prinses des anges Michel et Gabriel et présentées devant Dieu. Satan s'oppose avec les siens. Ils insistent fort et ferme, d'un costé et d'aultre, à qui les

aura. Enfin la cause et le jugement est raporté devant Dieu, où Satan, procureur de l'enfer, Beelzebud, rapporteur, et les aultres accusateurs font tous ensemble grand effort, remonstrans les péchés de ces âmes et le droit qui leur en appartient. — Après cela, Dieu souverain juge, voulant faire droit par sa parole éternelle, prononce un arrest: Que les pécheurs obstinez, qui finiront leur vie sans pénitence faicte avant la mort, iront au feu éternel. — Satan se faict fort de ce jugement et veult avoir ces âmes. Mais Dieu allègue leur pénitence faicte avant la mort, et les adjuge au paradis. — Les démons insistent que leur mal surpasse leur bien : *ergo* [1]... — Dieu leur accorde la proposition et veult voir ce qu'ils en pourront monstrer. — Les démons commencent de rechef, et fort et ferme les accusent de toutes sortes de péchés et ordes [2] offenses qu'elles avoient commises, et protestent les monstrer par escrit. Donc, Belial, ouvrant son livre pour les monstrer, trouve le tout effacé par la pénitence. — Et ainsi les démons s'en vont confus et deceuz de leur attente.

Quarantième Pause

Les chevaliers du roy, par l'advis des conseillers, demandent le pillage sur les biens de l'ennemy, et le roy le leur donne. — Les mauvais conseillers donnent conseil aux gens d'armes de piller ensemble tout le païs, dérober et emporter les biens des églises et monastères. Donc, se trouvant à l'abbaye de sainct

[1] *Ergo*, donc : donc ces deux âmes appartiennent aux diables.
[2] *Ord, orde*, sale ; d'où *ordure*.

Maxent, ils s'efforcent d'y entrer. Il se présente à eulx, luy et ses moines, et les arraisonne. Ils ont dispute ensemble. Les gens d'armes jurent et forcenent[1]. Enfin le porte-enseigne, jurant et blasphémant le nom de Dieu, dégaine son espée, lève le coup pour frapper le sainct abbé. Et tout soudain, par le mérite du sainct, le bras de ce scélérat demeura tout roide, élevé et hault avec l'espée. Et voyant qu'il ne le pouvoit rabaisser, il se mord, se deschire et maugrée. Enfin, tout insensé il enrage de despit, et de l'autre main se tue avec sa dague. — L'âme sort, les démons la poursuivent, la prennent, la présentent au jugement de Dieu. Elle est condamnée à l'enfer. Ils la tourmentent, la presentent à leur maistre Lucifer, qui commande qu'elle soit grandement tourmentée et cruciée[2] horriblement. Ils la battent longuement, la pendent par les pieds, la déchirent et tenaillent, la couvrent de feu, et continuant longtemps, enfin la laissent en la volonté et disposition de Lucifer, et sortent pour luy aller quérir le corps, le luy apportent; puis s'en vont courir par le monde, pour attraper les hommes et les amener à perdition.

Quarante-unième Pause

Le herauld du roy luy rapporte que les chevaliers et gens d'armes qui sont devant l'abbaye de sainct Maxent demeurent insensés, se plaignent de leur mauvaise fortune, et ne s'en peuvent retourner : et que les conseillers, en l'armée, aussi sont hors de

[1] *Forcener*, agir et parler comme un furieux.
[2] Suppliciée, torturée.

sens, se forcenent et mutinent. De tout quoy le roy adverty, s'en va vers l'abbé sainct Maxent, luy demande humblement pardon pour luy et pour les siens. Le sainct déclare au roy le tort et injure à luy faicts; puis ayant compassion des affligés, il bénit du pain, leur en donne, et les renvoye sains à l'armée. Après, il remonstre beaucoup de choses au roy pour le bien public et pour l'estat de son royaulme. Le roy le prie de s'en aller avec luy pour luy servir de conseiller. Le sainct s'en excuse. Donc enfin, pour le recognoistre de sa saincteté et biens faicts, le roy luy donne et à ses religieux de grands présens; et entre aultres, leur donne une ville [1] appelée Milon, avec ses appartenances. Et ainsy se retire avec ses gens, en paix.

Quarante-deuxième Pause

Dieu envoye ses anges vers le sainct pour l'advertir de son trespassement et disposer à ses affaires, et qui l'asseurent de son saulvement. En après, le roy arrive à ses conseillers insensez, leur donne du pain besnit de sainct Maxent, dont ils sont incontinent guériz. Après, le roy les chasse de sa court, à cause de leur mauvais conseil. Ils s'en vont, grondant et menassant.

Quarante-troisième Pause

Les anges saluent encore sainct Maxent, luy annoncent sa fin et le consolent. Et tout aussi tost

[1] *Villa*, au sens latin, un village, au moins une exploitation rurale et les terres qui en dépendent.

s'en va vers ses religieux, les exhorte à la vertu, leur prédict sa mort, faict ses ordonnances, et se retire pour mourir. — Son âme sort; les anges la prennent, la mènent devant Dieu, qui la reçoit et luy ordonne son paradis à jamais. L'âme loue et remercie Dieu, et demeure bienheureuse.

Quarante-quatrième et dernière Pause

En la pause quarante et quatriesme, qui est la fin du jeu, les trois cocquins s'amassent, et en devisant vont à la donnée qui se faisoit au jour de l'enterrement de sainct Maxent. On leur donne de la souppe: un en prend pour deux et la hume toute. Celuy qui n'en avoit point se tourne vers le troisiesme pour lui oster la sienne; lequel se voyant trop importuné, luy gette son esculée à la face. Ils s'entrebattent, comme questoux sur la poche [1]. Et ainsy, faisant rire le monde, ils achèvent le jeu.

[1] Locution proverbiale: comme des quêteurs ou mendiants qui se disputent une poche, pleine de monnaie ou de victuaille, qu'on leur a livrée.

LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

DAME DE GOULAINE

(1585-1599)

LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

INTRODUCTION

La famille de Goulaine a dans ses archives, depuis trois siècles, un manuscrit en papier, petit in-folio, d'une centaine de feuillets, divisé en deux parties. Quand on l'ouvre dans le sens indiqué naturellement par la tête de la reliure, on trouve de ce côté, au commencement, trente et quelques feuillets, où fleurissent capricieusement, en mesures et rhythmes variés, odes, sonnets, anagrammes, élégies, et autres menus genres de vers : l'écriture est de la fin du XVI[e] siècle. Si l'on retourne le volume dans l'autre sens, on voit d'abord trois feuillets couverts de notes de famille (naissances,

morts, mariages), échelonnées de 1560 environ à 1613 ; puis l'*Histoire généalogique des seigneurs de Goulaine*, écrite en 1664 par Gui Autret de Missirien, et qui occupe trente-six feuillets. Entre cette histoire et les vers de l'autre bout du cahier, dix-sept feuillets restent blancs [1].

Ce volume est curieux, non-seulement pour le travail de Missirien, plein de renseignements qu'on ne saurait trouver ailleurs, mais bien plus encore, à notre sens, pour les vers de la première partie. La Bretagne du XVI[e] siècle a trop peu d'écrivains, trop peu de poètes surtout, pour qu'un recueil de poésies inédites, composé à cette époque dans notre province, ne soit pas une bonne fortune.

En étudiant de près celui-ci, en le rapprochant de l'histoire de la famille de Goulaine, nous y avons reconnu en outre un caractère spécial. Ces vers ne sont point l'œuvre de gens du métier, de poètes de profession, mais de gens du monde et du meilleur monde d'alors. Ils ne contiennent point des rimes, des fictions en l'air, mais des sentiments vivants et réels, une page de l'histoire intime d'une grande famille bretonne.

Pour faire comprendre toute la valeur de ce recueil et lui rendre son sens vrai, il faut quelques dévelop-

[1] Voici exactement la composition de ce manuscrit. Première partie (vers): 37 feuillets, dont 25 écrits et 12 blancs entremêlés. Seconde partie : 2 feuillets de garde blancs, 3 ff. de notes de famille, 1 f. blanc, 36 ff. contenant l'*Histoire généalogique de Goulaine ;* ensemble 42 ff. Entre la 1re et la 2e partie, 17 ff. blancs. Total, 96 ff. dont 32 blancs. — Actuellement, les feuillets de la 1re partie sont chiffrés de 1 à 37, et ceux de la 2e partie de 1* à 42*; c'est ainsi que nous les citons.

pements. Nous espérons un peu que qui voudra bien les lire n'y aura pas trop de regret.

Christophe de Goulaine, seigneur de Goulaine, deuxième de ce nom, qui vivait à la fin du XV^e^ siècle et dans la première moitié du suivant, fut « gentil-« homme ordinaire des rois Louis XII et Fran-« çois I^er^, auxquels il rendit plusieurs services », dit Missirien dans son *Histoire généalogique des seigneurs de Goulaine*. — Ce Christophe eut de deux femmes neuf enfants, entre autres, de la seconde (Claude de Montejean) quatre fils, René, François, Baudouin, Claude, qui possédèrent successivement la seigneurie de Goulaine et les biens considérables de cette maison.

Christophe était mort (ce semble) dans les dernières années du règne de François I^er^ ; l'aîné de ses fils, René, lui survécut peu et trépassa sans alliance en 1550.

François, second fils de Christophe, succéda à René et se maria à Gabrielle de Rochechouart ; mais, en 1557, quand il fut tué à la bataille de Saint-Quentin où il combattait à la tête d'une compagnie de gens d'armes, il n'avait point d'enfants, et laissa tous ses biens au troisième des quatre frères, Baudouin.

Celui-ci, destiné primitivement à l'Eglise, avait été investi de plusieurs bénéfices, entre autres, de l'abbaye de Saint-Gildas des Bois qu'il tenait en commende. Devenu aîné par la mort de ses deux frères, il résigna tous ses bénéfices et quitta immédiatement

l'Eglise (car il avait tout au plus les ordres mineurs) pour venir à la cour. Affamé de luxe et de plaisir, « il y fit (dit Missirien) une si prodigieuse dépense « qu'il dissipa en partie les belles terres de sa mai- « son. » Il se maria dès 1560 et mourut tragiquement, quatorze ans plus tard (en 1574), dans le voisinage du Mans, tué en trahison par deux soldats: triste épisode des guerres civiles de ce temps. Marié deux fois, il ne laissait point d'enfants. Sa succession, écornée mais belle encore, arriva à Claude, le quatrième fils de Christophe, jusque-là connu sous le nom de seigneur de Pomerieux, une terre située en Anjou, dans le pays de Craon [1], et d'une importance médiocre.

Ce Claude, cadet avisé, avait déjà su relever sa petite fortune par un beau mariage. Au lieu de chercher, comme ses frères, femme en Anjou, il avait déterré au fond de la Basse-Bretagne, dans un canton reculé de la Cornouaille, une riche veuve, et s'était hâté de l'épouser en 1559: Jeanne de Bouteville, fille d'Yves de Bouteville et de Renée de Carné, avait apporté à Claude un gros héritage comprenant la baronnie du Faouët, la vicomté de Coëtquénan, les terres du Saint, de Kerjean, de Kerriou, etc.

De ce mariage vinrent six enfants, les cinq premiers en cinq ans consécutifs, de 1561 à 1566, très-régulièrement un chaque année: savoir, Moricette en 1561,

[1] Aujourd'hui Pommerieux, commune du canton de Craon, arrondissement de Châteaugontier, département de la Mayenne.

Charles en 1562 (mais il ne vécut que six mois), Gabriel en 1563 (novembre), Louise en janvier 1565, Jean en 1566, et enfin, après un repos de cinq ans, Marie en 1570. La mère de cette belle lignée, Jeanne de Bouteville, mourut en 1572.

Claude de Goulaine, tant qu'il resta seigneur de Pomerieux, ne songea pas à se remarier. En 1574, dès que la mort de Baudouin eut mis en sa main tous les biens de sa maison, il quitta la basse Bretagne pour la haute, les landes et les rochers du Faouët pour la plantureuse vallée de la Loire, et à peine établi à Goulaine, il trouva à point nommé une seconde veuve, et fort riche, qui consentit à unir son sort au sien et à venir faire avec lui les honneurs de ce splendide château. C'était Jeanne Pinart, de la maison de la Noë-Verte [1], veuve de Roland de Botloy, sieur de Kermeno près Callac, devenu par succession collatérale seigneur de Coëthalec, de Traonmeur, du Plessix-Eon, etc., ce qui faisait de sa fille unique, Jeanne de Botloy, une grosse héritière, et de sa veuve une douairière fort désirable.

Ce mariage fut célébré en août 1574. Claude de Goulaine, habitué à mêler fort habilement les affaires d'intérêt aux affaires de cœur, jouait en cette occasion un jeu assez compliqué. La veuve lui convenait peut-être pour lui-même, mais il visait surtout — à travers la veuve — la fille, l'opulente héritière des Coëthalec,

[1] Fille de Roland Pinart et de Catherine Taillart.

pour la marier à son fils aîné, et réparer avec cette belle fortune les brèches faites à celle des Goulaine par Baudouin le prodigue. Pour être sûr de la fille il fallait avoir la mère: Claude la prit sans hésiter, et même il eut d'elle une fille appelée Françoise. Mais dès le temps de ce second mariage — Missirien nous le dit, — Mlle de Botloy, la fille du premier lit de Jeanne Pinart, « fut destinée pour femme de Gabriel « de Goulaine, fils aîné dudit Claude et de la dame « du Faouët (Jeanne de Bouteville). »

Claude, homme pratique et soucieux du résultat, pressa le plus possible la réalisation de ce dessein. L'obstacle, c'est que Gabriel, né en 1563, était trop jeune pour épouser de suite. Claude, en revanche, était trop vieux pour attendre. Il sentait que, lui mort, ce beau projet irait en fumée; que son fils même, s'il le laissait gagner l'âge nubile sans avoir fait ce mariage, pourrait avoir d'autres vues et refuser de ratifier un engagement pour lequel on ne l'avait point consulté. Claude fit tant qu'au mois de septembre 1577, dans la chapelle du château de Goulaine, quoique son fils n'eût pas encore quatorze ans, le mariage fut célébré. Moins de deux ans après (24 avril 1579), Claude mourut avec la satisfaction d'avoir lui, petit cadet, dernier né de Christophe II, sire de Goulaine, continué sa race par une lignée florissante et relevé définitivement, grâce à ses combinaisons matrimoniales, la splendeur de sa maison, compromise par le gaspillage de ses aînés.

Cependant sa dernière opération n'eut pas le succès qu'il en attendait. Gabriel de Goulaine semble avoir montré peu d'empressement pour la femme qu'on lui avait imposée; leur union reste stérile, et Jeanne de Botloy, par sa mort survenue dès 1582, retira aux Goulaine cette grosse succession des Coëthalec, que le vieux Claude croyait fixée pour jamais dans sa maison.

Si quelqu'un la regretta, ce ne fut pas le fils de Claude. Gabriel de Goulaine était en effet un tout autre homme, un tout autre caractère que son père. Celui-ci n'avait vécu que pour l'avancement de sa fortune et de sa maison; en toute honnêteté (cela va sans dire) il y avait employé tout son génie, et il avait réussi. Gabriel était une âme d'une autre trempe, avec des ambitions d'un autre ordre. Le bien public le préoccupait plus que son bien particulier; à la guerre et au conseil il joua, ainsi que nous le verrons, dans les événements de la Ligue un rôle important. Esprit cultivé, lettré, poète à ses heures — on pourra tout à l'heure en juger, — dans l'ordre des affections intimes, son cœur avait des besoins que ne connaissait pas celui de son père.

Marié avant quatorze ans, veuf à dix-neuf, son goût ni sa volonté n'avaient été pour rien dans ce mariage. Une fois libre, il se promit de choisir pour compagne de vie une femme qui par l'élévation de son intelligence, la culture de son esprit et la générosité de son âme, fût digne de posséder le cœur d'un homme tel que lui.

Il n'eut pas à chercher loin; il n'eut pas besoin de fouiller toute la Basse-Bretagne, comme faisait le vieux Claude quand il se mettait en quête d'héritières. Gabriel, plus heureux, rencontra tout près de lui la femme qu'il voulait ; Dieu l'avait mise sous sa main, en quelque sorte, dans les relations naturelles de son voisinage.

Notre dernier duc breton François II avait eu, on le sait, de la dame de Villequier un fils naturel, appelé aussi François, qu'il avait reconnu et comblé de biens. Outre le comté de Goëllo, les baronnies de Clisson et d'Avaugour, la vicomté de Saint-Nazaire et autres terres de Bretagne, il lui avait donné deux belles seigneuries situées en France, la baronnie de Chantocé et le comté de Vertus, et accordé, pour lui et ses descendants, le privilége de porter le nom de Bretagne joint à celui d'Avaugour.

Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, le chef de cette nouvelle maison d'Avaugour était Odet de Bretagne, petit-fils du bâtard de François II. Il avait épousé Renée de Coëtsmes, dont le père, Charles de Coëtsmes, possédait dans la province du Maine les seigneuries de Lucé et de Bonnétable ; de ce mariage étaient nés plusieurs enfants, entre autres une fille remplie de toutes les distinctions de l'esprit et du cœur, que l'on appelait indifféremment Marguerite de Bretagne et Mademoiselle d'Avaugour. Odet de Bretagne habitait tantôt Clisson, tantôt Chantocé, deux châteaux voisins de celui de Goulaine, et dont les terres étaient tellement mêlées, enchevêtrées

avec celles des Goulaine, que ce mélange d'intérêts joint à ce proche voisinage devait nécessairement amener entre les deux familles de nombreuses relations.

Gabriel de Goulaine et Marguerite de Bretagne étaient précisément du même âge. Enfants ils jouèrent fréquemment ensemble; entre eux naquit dès lors une de ces affections, qui souvent durent sans éclipse du berceau à la tombe et sont l'un des plus grands charmes de la vie. Gabriel vit ainsi le premier, sous ses yeux, se former, s'entr'ouvrir cette fleur de beauté, d'esprit et de tendresse qui devait, en s'épanouissant, devenir une femme exquise; le premier il en respira le parfum.

Ces douces familiarités de l'enfance, de la première adolescence, furent nécessairement interrompues pendant les cinq ans de l'union forcée que Claude imposa à Gabriel. Mais dès que celui-ci se retrouva libre, tout son cœur se porta vers Chantocé. La fleur qu'il avait laissée demi-close était maintenant épanouie et brillait de tout son éclat. Devant ce rayonnement, souverain de la grâce et de la beauté de Marguerite, la douce amitié d'enfance devint tendresse et passion. Passion que Gabriel n'osa d'abord s'avouer à lui-même; on en trouve la première trace dans une pièce où il fait l'éloge de la couleur incarnate chère à Marguerite, et qui finit par ces vers :

Ainsi donc l'Incarnat fait mille biens au monde.
Ceux qui des blasons font sur toutes les couleurs

Disent qu'il signifie : Endurer des douleurs,
Estre en la gêne, au feu, pour l'amour de sa Dame.
La passion d'Amour ne travaille mon âme,
Et si à l'Incarnat tant d'honneur j'ay donné,
J'en dois mieux estre crû, n'estant passionné.

Toutesfois je le loue en faveur d'une belle
Qui merite avoir place en la bande immortelle,
Qui ne verra jamais les roses et les lis
De son celeste corps par les siècles cueillis,
Pourvu qu'en tous endroits mes œuvres elle loue
Et que pour estre sien sans cesse elle m'avoue [1].

Malgré toutes les précautions, son cœur se trahit au dernier vers. Il n'ose pas se dire amoureux de Marguerite, mais il veut que Marguerite l'avoue pour son serviteur.

Il ne put se maintenir longtemps dans cette demi-réserve et ces distinctions subtiles. Marguerite posséda bientôt tout son cœur et tout son être ; dans la veille il ne pensait qu'à elle, dans le sommeil il retrouvait sans cesse son image. Aussi dit-il dans une élégie adressée à Marguerite elle-même, et où il parle du dieu des songes :

Or ce gentil démon — je ne sais pas pourquoy —
Bien souvent, quand je dors, vous représente à moy
Et fait que je reçois quelque douce caresse
De vous, que je revère autant qu'une déesse !

[1] Ci-dessous pièce n° X.

Tantost il m'est avis que vous me couronnez
D'une riche couronne, et que vous me donnez
Quelque anneau bien gravé d'une belle devise,
Me disant : Lis dedans si je te favorise ;
Vois dedans mon secret, car je me fie en toy. —

Il y a jà longtemps qu'en dormant je vous voy.
Ce n'est pas d'aujourd'huy que le gracieux songe
Me communique à vous[1] *par un si doux mensonge.*
Je crois vous l'avoir dit, il y a jà longtemps ;
Mais, certes, je le dis parlant entre mes dents,
Honteux et rougissant et bégayant de crainte,
Et n'osant découvrir mon amoureuse plainte.
J'ay tasché maintes fois à me garder de choir
Dans un piége si doux, soit ne vous allant voir,
Soit pensant : Que me sert d'adresser ma pensée
A une qui sera de ma peine offensée,
Qui trouvera mauvais que j'ose estre amoureux
D'elle, que voudroient bien les celestes[2] *pour eux?—*

Ainsi, m'estimant peu, et faisant grande estime
De vous, que je connois d'un cœur si magnanime,
J'ay tasché de tirer mon cœur de telle erreur.

Mais en vain. La volonté des dieux, comme il dit dans un style mythologique, c'est-à-dire la passion est la plus forte. Non-seulement elle persiste et le domine de plus en plus ; mais malgré la crainte d'être rebuté, elle l'oblige à déclarer sa tendresse à M^lle^ d'Avaugour et à lui demander la sienne — avec sa main. Il ne se dissimule pas le péril, la témérité d'une telle démarche. Pourtant, dit-il à Marguerite,

[1] Me met en communication avec vous.
[2] Les dieux.

Pourtant il vous plaira ne le trouver mauvais,
Puisque, forcé du ciel, à vos pieds je me mets
Pour recevoir de vous bonne vie, ou mauvaise,
Me plaisant mal ou bien, quel que soit qui vous plaise[1].

Marguerite de Bretagne ne repoussa pas ce cœur loyal qui s'était donné à elle, qu'elle connaissait depuis longtemps et à qui depuis longtemps, on le peut bien croire, elle rendait au moins une part de son affection. Ses fiançailles avec Gabriel furent célébrées au château de Chantocé en septembre 1584. Mme d'Avaugour voulut, en raison de leur jeunesse, retarder le mariage jusqu'au commencement de 1585. Au premier jour de cette année, Marguerite reçut de son fiancé un joli sonnet : Je serais vraiment trop ingrat, dit-il, si à l'ouverture de ce nouvel an,

Je ne reconnoissois de vous, fleur non pareille,
La beauté reluisant plus clair qu'un diamant.

De vous donner des biens, ce seroit follement
Jeter l'eau dans la mer. Vostre grandeur est telle
Qu'elle n'a de besoin d'une chose mortelle...

Doncques, pour estrener vos excellents merites,
Je vous offre des vers des Muses et Charites,
Que vous cherissez tant, et dont serviteur suis[2].

Ainsi tous deux étaient poètes, le *Livre de Man-*

[1] Ci-dessous n° IX.
[2] Ci-dessous n° VII.

guerite de Bretagne contient en effet des vers de l'un et de l'autre. Leur mariage fut célébré en janvier 1585 au château de Chantocé, chacun d'eux ayant à peine vingt-deux ans. M. de Goulaine mit dans la corbeille de noces un sonnet splendide, comparable aux plus beaux du XVI[e] siècle — le grand siècle du sonnet. Il commence ainsi :

Ny l'or esparpillé en ondantes bouffées,
Ny la largeur du front gravement relevé...

On le lira plus loin sous le n° VIII du *Livre de Marguerite de Bretagne ;* on ne manquera pas d'y remarquer que le poète, après avoir peint des plus vives couleurs la radieuse beauté de M[lle] d'Avaugour, met encore beaucoup au dessus de cette beauté « ses « vertus », c'est-à-dire la hauteur de son esprit et la générosité de son cœur. Trait rare à cette époque.

Pour ces deux âmes d'élite, ravies dans l'enivrement de leurs saintes tendresses, les premières années de cette union coulèrent avec la fatale rapidité des jours de bonheur. Un seul nuage troubla cet azur : plusieurs enfants, qui leur vinrent, ne vécurent pas.

Puis l'horizon s'assombrit. Les guerres civiles et religieuses qui depuis plus de vingt ans désolaient la France et assiégeaient la frontière bretonne sans l'entamer, firent enfin invasion dans notre province en 1589. Gabriel de Goulaine, dévoué à la tradition bretonne éminemment catholique, embrassa sans hésiter le parti de la Ligue et y joua un grand rôle,

que l'excellent chroniqueur de sa famille, le vieux Autret de Missirien, retrace en ces termes :

« Gabriel seigneur de Goulaine, duquel M. le président de Thou fait si souvent mention dans son Histoire, fut le plus considérable seigneur de Bretagne du parti du duc de Mercœur [1]. Pendant les guerres de la Ligue il fut maréchal de camp aux armées dudit duc, lequel luy délivra en diverses occasions plus de trente commissions qui se voyent aux titres de Goulaine ; et particulièrement, par lettres données à Nantes le 15e février 1590, il l'établit lieutenant-général de l'Union aux provinces d'Anjou et de Poitou : laquelle charge il accepta, pour la considération qu'il possédoit plusieurs terres auxdites provinces, outre la seigneurie de Goulaine avec celles du Pallet, du Loroux, de l'Espine, de la Houdinière, de la Tour-Gasselin et plusieurs autres dans le Comté Nantois, où ledit seigneur duc de Mercœur avoit usurpé toute l'autorité royale.

« S'estant engagé dans ce party, Gabriel de Goulaine s'y arrêta avec une résolution qui passa jusques à l'opiniâtreté. Il y employa sa valeur, ses soins, son adresse et ses biens, ayant été obligé de vendre plusieurs terres et de s'endetter de plusieurs sommes, sans avoir voulu écouter aux offres avantageuses qui luy furent faites de la part du roy Henri IVe, duquel il pouvoit espérer un bâton de maréchal, s'il n'eût

[1] Gouverneur de Bretagne et chef de la Ligue dans cette province.

plus considéré l'honneur d'une fidélité inviolable que le profit qu'il eût pu obtenir par la défection à son parti.

« L'histoire n'a pas oublié d'observer que le duc de Mercœur, ayant été le dernier à faire sa paix et étant abandonné de Mons^r du Mayne [1] et de tous les autres chefs du parti de l'Union, fut obligé de la faire assez honteusement et précipitamment. Il n'y fit comprendre les capitaines de son parti qu'en des termes généraux, de sorte que le seigneur de Goulaine fit son traité particulier à Angers le 15^e mars 1598, quy porte que le roy lui octroie abolition générale, pour luy, le seigneur du Faoüet son frère [2], et tous ceux qui ont été sous leur commandement aux provinces de Bretagne, Anjou et Poitou ; cassation de toutes procédures faites contre eux, révocation de tous dons faits de leurs biens et de toutes confiscations ; nomme ledit de Goulaine (Gabriel) pour être fait chevalier du Saint-Esprit à la première création, luy accorde la lieutenance de la compagnie d'hommes d'armes de César Monsieur, duc de Vendôme [3], et au seigneur du Faouët son frère la continuation de la charge de capitaine des arrière-bans de Cornouaille et de Léon.

[1] Le duc de Mayenne.

[2] Jean de Goulaine, fils puîné de Claude, né en 1565, et qui eut en partage la seigneurie du Faouët ; il avait aussi joué dans la Ligue un rôle fort actif.

[3] Fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées ; il était encore enfant ; il avait le gouvernement de Bretagne, avec la main de la fille et héritière unique du duc de Mercœur.

« En exécution de ce traité, et au même jour, on lui expédia des lettres d'abolition du grand sceau pour luy et son frère, quy furent vérifiées au Parlement le 30e juin 1599 [1]. »

Pendant toute cette période de la Ligue, les affaires d'État, les commandements militaires confiés à Gabriel de Goulaine, l'éloignèrent le plus souvent de son foyer. Seule dans son vaste château, Marguerite avait, pour la soutenir contre les ennuis de la solitude et les dures anxiétés de l'attente, deux grandes forces: le secours divin de la prière, le charme des arts et des lettres si puissant sur les esprits cultivés.

C'est alors sans doute qu'elle imagina de transcrire, en forme de recueil, quelques-unes de ses poésies et de celles que l'on avait faites pour elles.

Dans les papiers de son mari elle trouva un cahier d'une centaine de feuillets, destiné jadis à faire un livre de famille, mais dont trois pages seulement étaient occupées par des notes constatant diverses morts, naissances ou mariages depuis 1560 [2]. Elle respecta ces notes, mais elle retourna le volume pour commencer son recueil par l'autre bout, et d'abord elle le fit habiller d'une jolie reliure de veau fauve un peu bruni aujourd'hui par l'âge, tout couvert d'une dorure riche et élégante qui a gardé son éclat.

Les deux plats de cette reliure (larges de 20 cen-

[1] Registre de Goulaine, f. 40* et 41*.

[2] Nous publions cette partie du *Registre* à la suite des poésies qui forment le *Livre de Marguerite de Bretagne*.

timètres sur 30 de hauteur) sont entièrement tapissés d'une guirlande de lierre qui forme, en s'entrelaçant et se repliant sur elle-même, une série de petits compartiments circulaires, au centre de chacun desquels se détache une S majuscule tranchée d'une barre oblique, simple motif d'ornementation [1]. Chacun des plats porte, en son milieu, le monogramme de Marguerite, formé d'une M et d'un A enlacés, dans un médaillon ovale encadré de branches de laurier; à chaque angle brille le même chiffre, dans un médaillon plus petit encadré de même. Le dos du volume est encore orné de ce monogramme répété dix fois, alternant avec l'S majuscule tranchée d'une barre oblique.

Toute cette ornementation très-soignée, à petits fers, est un beau et curieux spécimen de l'art de la reliure à Nantes aux dernières années du XVI[e] siècle.

Les deux premières pièces du recueil — deux sonnets, — soigneusement écrites en lettres romaines, sont de Marguerite de Bretagne et indiquent le but du *Livre*. Dans la première elle dit aux Muses :

Chaste troupeau du double mont de Thrace,
Qui animez de céleste fureur
Les poètes, et couronnez d'honneur
Leurs chants divers en cette terre basse,

[1] Ces petits compartiments ont 26 ou 27 millimètres de diamètre; il y en a environ 70 sur chacun des plats.

Je vous supply' me faire tant de grâce
Que les beaux vers, escrits en ma faveur
Dans ce papier, puissent, sans nulle erreur
Et sans mépris, voguer de place en place.

Ainsi ce recueil était destiné à circuler de main en main parmi les amis de l'auteur. Marguerite, dans la seconde pièce, s'adresse au volume lui-même :

Mon Livre, mon soucy et mon heureux plaisir,
Je te jure et promets que ta charte polie [1]
Polluë ne sera d'aucun trait de folie,
Ni d'escrit vicieux qui porte desplaisir.

Au contraire, je veux mon âme dessaisir
De la sainte fureur d'une muse ennoblie,
Pour t'en faire gardien, afin que je n'oublie
A jamais les beaux vers choisis à mon désir [2].

Suivent trois anagrammes composées sur les noms de Marguerite de Bretagne, de sa mère et de son frère (nos III, IV, V), puis un sonnet (n° VI) adressé à une de ses amies récemment revenue près d'elle et à qui elle dit, après s'être plainte de sa trop longue absence :

Mais puisque le bonheur vous a conduite icy,
Je vous pry', rejetons la peine et le soucy,
Et nous voyons souvent en cette saison belle !

[1] Cette *charte* ou *carte polie*, c'est le papier bien blanc et bien uni qui forme les feuillets du livre.

[2] Voir le texte complet de ces deux pièces ci-dessous aux nos I et II du *Livre de Marguerite*.

Les beaux prés émaillés, le murmure des eaux,
Les arbres refloris, et le chant des oiseaux
A s'entre-resjouir ensemble nous appelle.

Marguerite inséra ensuite dans ce *Livre* les vers composés pour elle par Gabriel de Goulaine dont nous avons parlé: les *Étrennes à M^lle^ d'Avaugour*, le sonnet *Ny l'or éparpillé en ondantes bouffées*, les *Élégies* sur les songes, sur la couleur incarnate, etc. (n^os^ VII à XI).

Ce sont là les chants du bonheur — du bonheur plein, sans nuage et sans mélange, — auxquels succèdent bientôt ceux des jours d'épreuves.

Après quelques feuillets blancs réservés pour des vers qu'on a oublié de transcrire, Marguerite, dans une pièce intitulée *Stances chères*, toute pleine d'une touchante tendresse, exprime à son mari, retenu au loin par les affaires de la Ligue, son désir ardent de le voir revenir près d'elle :

Mon amitié sur toutes est extrême :
De tout malheur le rigoureux effort,
Ny les assauts d'une cruelle mort
Ne me feront oublier toi que j'aime !

De vous revoir j'ay beaucoup plus d'envie
Qu'un prisonnier d'avoir sa liberté,
Ny qu'un aveugle a de voir la clarté,
Ny moi mourant de me revoir en vie !

Dans la pièce suivante, M. de Goulaine répond:

Je reçois de bon cœur le tien pour un cher gage,
Car tu n'as parangon [1] en loyauté fidèle;
L'on ne voit, après toi, de marguerite telle
Qui soit, comme tu es, très vertueuse et sage.

Tu dis que ton amour sur toutes est extrême;
C'est te sympathiser que je fais en cela.
Car je n'ay dedans moi que ton amitié même,
Qui toujours m'entretient voyageant çà et là [2].

Viennent encore quelques feuillets blancs que l'on a omis de remplir, et M. de Goulaine reprend la parole pour célébrer avec enthousiasme les louanges de M^me^ de Goulaine dans un sonnet adressé par lui *A ma Marguerite, la perle des marguerites,* et au dessous duquel il a inscrit cette devise : *Margarita mihi pretiosissima et cara.* Cette pièce (ci-dessous n° XIV) clôt la première partie du *Livre de Marguerite de Bretagne.* Nous parlerons de la seconde tout à l'heure.

Nous n'oserions affirmer que M^me^ de Goulaine ait transcrit elle-même tous les vers de cette première partie, il y en a de la main de son mari ; mais l'ornementation est d'elle et d'elle seule.

[1] Tu n'as pas d'égale en loyauté. *Parangon* est, à proprement parler, un modèle pouvant servir de mesure et de terme de comparaison.

[2] Voir le texte complet de ces deux pièces ci-dessous, n^os^ XII et XIII.

Non-seulement, dans la plupart des pièces (onze sur quatorze), les titres et les initiales sont en lettres peintes (bleu, rouge, or), mais une d'entre elles est ornée, en tête, d'un bouquet de fleurs, et cinq autres sont encadrées de bordures peintes d'un dessin soigné et très-compliqué, dans le goût des plus curieuses fantaisies de l'art de la Renaissance.

Là se trouvent réunis, enlacés par des chaînes de feuillages et de rinceaux, à peu près tous les caprices de l'imagination : emblèmes et dieux de la mythologie, génies ailés, Dianes chasseresses, zéphirs joufflus, torches enflammées, carquois, tambours, violes; moines encapuchonnés, sirènes séduisantes, satyres cornus, chiens et chasseurs galopant sous la feuillée; animaux réels ou fantastiques de toute sorte et de toute forme, chimères à deux têtes, dragons ailés, singes à cheval, dauphins, crabes ventrus, ibis, faisans, hibous, cigales, cerfs, renards, lapins, pourceaux, limaçons, etc.; fleurs et fruits de tout genre, bleuets, œillets, fraises des bois, lis à fleurs rouges, etc., et partout, en place d'honneur, le chiffre de Marguerite de Bretagne ainsi que son frais emblème, la marguerite des champs dans sa collerette blanche bordée de rose tendre.

Le cœur toujours plein de son cher absent, avec la poésie et l'art elle essayait de tromper ses ennuis.

Dans les quatre dernières années des guerres de la Ligue — qui se prolongèrent en Bretagne jusqu'en mars 1598, — Dieu combla les vœux de M. de Gou-

laine et de sa femme, en leur donnant trois enfants qui vécurent : deux filles, Marie et Charlotte, nées au château de Goulaine le 7 février 1594 et le 20 juin 1596, et un fils, appelé Gabriel du nom de son père, né au château du Loroux-Botereau le 14 mars 1598.

L'aînée des filles, baptisée à Sainte-Croix de Nantes par Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, fut tenue sur les saints fonts par la duchesse de Mercœur, par sa mère la vicomtesse de Martigues, et par Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle. Le fils eut pour parrain César de France, duc de Vendôme, fils légitimé du roi Henri IV, déjà (quoique tout enfant) investi du gouvernement de Bretagne, et pour marraine la mère de César, la célèbre favorite du roi, la belle Gabrielle d'Estrées. Malgré son attachement à la Ligue, M. de Goulaine avait en cour de puissants patrons : et en effet, on l'a vu, le lendemain de la naissance de son fils, le 15 mars 1598, il signa sa réconciliation avec la royauté d'Henri IV [1].

Ainsi une nouvelle période de bonheur, plus sûr et plus complet, s'ouvrait pour les deux époux. La paix, qui assurait la prospérité publique, faisait leur félicité privée en les rendant l'un à l'autre. M. de Goulaine, respecté de tous les partis, gardait la haute situation d'influence et de faveur due à son caractère et à ses talents. Autour du foyer de famille, où l'on n'avait vu encore que des berceaux trop tôt vidés par la mort, trois beaux enfants croissaient, dont un fils chargé de continuer la race.

[1] Voir ci-dessus, p. 99.

Ce bonheur était trop grand pour durer. Vingt mois après la naissance de ce fils tant souhaité, un coup de foudre ruina tout cet édifice de félicité et changea ces joies en larmes.

Le 17 novembre 1599, au château de Goulaine, Marguerite de Bretagne mourut, dans sa trente-sixième année, *aux grands regrets de tous ses amis,* dit notre Registre.

Dans ce Registre même beaucoup d'entre eux les ont épanchés, ces regrets, sous toutes les formes, en vers de toutes les mesures : et c'est ce concert funèbre qui fait la seconde et dernière partie du *Livre de Marguerite de Bretagne,* que l'on pourrait nommer, à la mode de ce temps, *le Tombeau de Madame de Goulaine.*

Ce Tombeau ne comprend pas moins de seize pièces (nos XV à XXX), à quelques exceptions près [1] fort médiocres, mais où les accents d'une vraie douleur percent sous les pointes et les concetti de l'époque. Le sentiment dominant, c'est qu'après une telle perte la vie est désenchantée, insupportable; que quand on a vu mourir une telle femme, il ne reste qu'à la suivre :

C'est trop peu de pleurer, il faut mourir aussi [2] *!*

[1] La plus notable exception est la pièce n° XXVIII, où l'on retrouve un écho de l'élégie antique, avec un rhythme léger et cadencé, qui est la marque de la Renaissance.

[2] Ci-dessous n° XVII.

Plusieurs de ces pièces ont la prétention de faire parler M. de Goulaine. Il parle, en réalité, une seule fois: il n'y a dans cette seconde partie qu'une pièce de lui, la dernière, le n° XXX. Au moment de quitter le deuil, il vient clore cette procession funèbre par un sonnet où, sous une forme discrète, sa douleur saigne comme au premier jour:

Je laisserai le noir, qui est un témoignage
A tous, par le dehors, de l'indicible deuil
Que je souffre en mon sein! . . . . . .

Mais je ne puis laisser l'ennui de mon dommage.
Ma navire est rompue atteinte d'un écueil,
Puisque sous le sépulcre est caché ce bel œil
Qui d'amour mutuelle enflamboit mon courage.

M. de Goulaine ne survécut que sept ans à sa femme. Le 6 janvier 1607, il la rejoignit.

Cette seconde partie du livre est séparée de la première par douze pages blanches, long intervalle resté vide entre les fêtes de la vie et les angoisses de la mort. L'ornementation aussi diffère totalement. Nous avons parlé des encadrements de la première partie, où se déroulent capricieusement mille fantaisies diverses d'un dessin élégant. Dans la seconde partie, le dessin est plus lourd: à la main habile de Marguerite a succédé celle de son mari, plus experte à manier l'épée et la plume que le crayon et le pinceau. Les motifs de décor sont peu variés: partout des

emblèmes funèbres, des larmes, des palmes, des couronnes.

Pour frontispice, une page entière remplie par deux branches de laurier couchées horizontalement, entre lesquelles s'étend la devise bretonne : *Malo mori quam fœdari*, et au dessous, dans une larme immense, une hermine passante, avec cravate à mouchetures d'hermine, figure évidemment Marguerite de Bretagne (f. 19 v°). — Plus loin (f. 21 r°), un bâton de bois vert inonde et éteint de ses larmes un brasier allumé au dessous de lui, avec cette devise : *Extincta flamma, virescit* : emblème bizarre, mais très-clair, de l'inextinguibledouleur de M. de Goulaine. — Ailleurs (f. 24 v°), une main sort d'un nuage et verse une coupe pleine de larmes sur une marguerite fraîche encore, fraîchement arrachée de sa prairie natale ; devise : *Ad æternum usque rigabo*.

D'autres devises attestent, sous diverses formes, la perpétuité des regrets et des larmes de l'époux, dont la vie entière est vouée au culte de l'épouse morte et à l'espoir de la rejoindre. Au pied de son sonnet *Sur le laisser le deuil*, Gabriel de Goulaine a tracé, dans de grandes proportions, un monogramme enlaçant, confondant les initiales de son nom (DG) et de celui de sa femme (MA), et il a écrit sous ce chiffre, en grosses lettres : *Fœdus indissolubile* (f. 30 r°).

Après ce sonnet, on a encore inscrit dans le *Livre* deux poésies funèbres, qui ne concernent plus Marguerite de Bretagne : l'une sur la mort de M. de Saint-Phal, un de ses alliés, l'autre sur celle de Gabrielle d'Estrées : deux morts qui sont l'une et l'autre de la même année que celle de M^me^ de Goulaine (1599).

Tel est le *Livre de Marguerite de Bretagne.*

Au point de vue littéraire et historique, c'est un document précieux, dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui qui s'attache d'ordinaire aux actes et aux registres domestiques. Si ancienne et si distinguée que soit la famille à laquelle il appartient [1], il mérite, croyons-nous, de passer de ses archives particulières dans le patrimoine commun de la Bretagne. Car les mœurs, les sentiments, les idées, le talent, la culture littéraire qu'il révèle, sont éminemment propres à rehausser l'honneur de la patrie bretonne.

Aussi ne pouvons-nous trop reconnaître l'obligeance de M. le marquis de Goulaine, qui a bien voulu nous le communiquer, en nous donnant tout pouvoir de le publier et commenter à notre guise.

Voici comme nous usons de cette gracieuse et libérale autorisation.

Des 32 pièces de vers qui composent ce recueil nous en publions intégralement 25, dont 9 sonnets et 8 quatrains ou sixains. Des 7 autres pièces nous ne donnons que quelques extraits, une stance ou même un seul vers, avec une note analytique. Inutile d'imprimer ce qui ne peut se lire.

[1] La famille de Goulaine est aujourd'hui presque la seule de Bretagne qui remonte *authentiquement* au XII[e] siècle.

Nous reproduisons scrupuleusement l'orthographe du manuscrit (avec les *u* et les *i* consonnes) sauf là où elle est, même pour le XVI^e^ siècle, manifestement fautive ; dans ce cas, tout en la corrigeant dans notre texte, nous donnons en note, telle quelle, celle de l'original.

Enfin, nous décrivons avec soin, à la suite des diverses pièces auxquelles ils se rapportent, les emblèmes, les ornements, les peintures qui décorent le manuscrit et que nous avons indiqués plus haut d'une manière générale. C'est là en effet l'un des côtés les plus caractéristiques et non pas les moins curieux de ce curieux *Livre*.

Pour qu'on en puisse mieux juger, nous gravons dans notre texte, à titre de spécimen, quelques-uns des ornements de la première partie.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LE LIVRE

DE

MARGUERITE DE BRETAGNE

POÉSIES

CHASTE *troupeau du double mont de Thrace*[1],
Qui animez de celeste fureur
Les poetes, et couronnez d'honneur
Leurs chantz diuers en ceste terre basse :

Ie vous supply' me faire tant de grace
Que les beaulx vers, escriptz en ma faueur
Dans ce pappier, puissent, sans nulle erreur,
Et sans mespris, voguer de place en place :

[1] Feuillet 1ᵛᵒ rᵒ. Ce sonnet et le suivant sont de Mᵐᵉ de Goulaine (Marguerite de Bretagne).

Qu'à tout iamais encor, à l'aduenir,
Vous les faciez grauer au souuenir
De celle-là qui vous a enfanté [1],

Si haultement, que la postérité
Loue mon nom cause d'auoir esté
Que vostre muse y ait si bien chanté [2].

Cette page est encadrée de bordures peintes et dorées. Le milieu de la bordure supérieure est occupé par un miroir ovale que soutiennent deux sirènes : souvenir de la tradition de Mélusine. Au milieu de la bordure inférieure, une marguerite s'épanouit dans un cartouche accosté de deux petits génies. A chaque angle le chiffre de Marguerite (M et A enlacés) est tracé en lettres d'or. Des violes, des tambours, des carquois et des arcs, des têtes de petits génies, des rinceaux fort élégants formés de fleurs et de feuillages, remplissent les autres bordures. Dans l'intérieur de l'encadrement, le titre SONET, en lettres alternativement bleues et rouges, est inscrit dans un cartouche ovale, sur lequel sont assis deux génies élégamment dessinés: d'une main, ils soutiennent ensemble une couronne; dans l'autre, chacun d'eux porte une marguerite [3]. Au dessous du sonnet, un

[1] L'original porte *enfantée,* faute évidente. « Celle-là qui a enfanté le chaste troupeau du double mont de Thrace, » c'est-à-dire les Muses, c'est Mnémosyne, la déesse de la mémoire. — [2] Par suite d'un *lapsus calami,* ce vers est écrit dans l'original: « Que vostre muse y *est* si bien *chantée.* » Version inintelligible. — [3] Nous en reproduisons le dessin, un peu réduit, en tête du premier sonnet.

rinceau élégant et compliqué, à fleurs rouges et bleues, forme un cul-de-lampe terminé par une tête de satyre.

La première lettre du sonnet, le C du mot *Chaste,* est tracé en or, l'*h*, l'*s*, l'*e* sont peints en rouge, l'*a* et le *t* en bleu. Les initiales des autres vers sont peintes alternativement en bleu et en rouge. On retrouve ce système de lettres peintes dans les sept premières pièces du *Livre de Marguerite.*

II

SONET [1]

Mon liure, mon soucy et mon heureux plaisir,
Ie te iure et promectz que ta charte polye
Polluë [2] *ne sera d'aucun traict de folye,*
Ni d'escript vicieux qui porte desplaisir.

Au contraire, ie veux mon ame dessaisir
De la saincte fureur d'une muse ennoblie,
Pour t'en faire gardien, afin que ie n'oublie
A iamais les beaulx vers choisis à mon desir.

En toy reposera le fond de ma [3] *mémoire*
Comme en vng cabinet [4] *tout enrichy d'iuoyre,*
Où l'or et le butin [5] *demeure auarement.*

[1] F. 1 v°. — [2] L'original porte *Polue.* — [3] L'orig. porte *sa,* erreur évidente. — [4] C'est ce meuble aux mille tiroirs, grands et petits, fermé de deux grands ventaux et posé sur une table, si connu au XVI[e] et au XVII[e] siècle. — [5] Bijoux, dentelles et toute sorte d'objets précieux.

Mais aussi garde bien qu'aucun ne te derobbe[1] ;
Car i'en serois fasché plus que d'aucune robbe,
Voire de tout mon bien acquesté cherement.

En tête de ce sonnet sont peintes une branche de bleuet et une branche d'œillet rouge, placées en *sautoir*. Chacune de ces branches porte deux fleurs épanouies et un bouton mi-éclos.

III

ANAGRAMMATISME OV NOM TOVRNÉ [2]
DE
RENEE DE COESMES
dame d'Auaugour[3].

DEESSE ON M'A CREEE
De vertueuse amour,
Pour estre recreée
En eternel seiour.

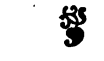

Le titre et le premier vers de cette pièce sont écrits en lettres peintes, alternativement rouges et bleues.

[1] L'orig. porte *derrobbe*. — [2] Cette pièce et les deux suivantes, qui sont comme celle-ci des anagrammes, occupent le recto du f. 2. — [3] Mère de Marguerite de Bretagne.

Il en est de même dans les quatre pièces qui suivent. L'initiale du premier mot de chacune de ces pièces est peinte en or.

Entre cette anagramme et la suivante on a peint aussi, au milieu de la page, en vert, rouge et or, deux grandes R majuscules adossées et enlacées, ce qui est le chiffre de Renée de Coesmes.

IV

A MONSIEVR LE COMTE DE GOESLO
FRANCOYS DE BRETAIGNE [1]

FORCE T'A GARNY DE BIENS
Acquis aussi par sagesse.
Ie pry' Dieu qu'en allegresse
Tu en iouysse auec les tiens.

V

A MADAMOISELLE D'AVAVGOVR SVR SON NOM TOVRNÉ
MARGVERITE DE BRETAIGNE

GRANDEVR ME BATIT E [2] ERIGE
Vne belle place d'honneur
Dedans le temple de bon-heur,
Où s'esleuera iusqu'au tige [3]
Ma foy, ma constance et mon cueur,
Que deuotement f'y oblige.

[1] Frère de Marguerite de Bretagne. — [2] *Sic.* — [3] Jusqu'au faîte.

VI

EN SA FAVEVR [1]

A MADAME D. L. B.

De cet heureux retour, qui vous a ramenée,
Ie reçoy dans le cueur vng tel contentement
Qu'impossible seroit le dire apertement,
De la peur que i'auoy d'en estre habandonnée.

I'estoy presque desia contre vous mutinée
D'vne si longue absence, et ne sçavois comment
Me pouuoir assurer de vostre portement [2],
Si ne fussiez vers nous maintenant retournée.

Mais puis-que le bon-heur vous a conduicte icy,
Ie vous pry', reiectons la peine et le soucy,
Et nous voyons souuent en ceste saison belle !

Les beaulx prez émaillez, le murmure des eaux,
Les arbres refloriz, et le chant des oyseaulx
A s'entre-resiouir ensemble nous appelle.

VII

ESTREINES

A MADAMOISELLE D'AVAVGOVR [3].

Ie serois bien ingrat si, au commancement
Que ce pere Ianus l'année renouuelle,

[1] F. 2 v°. Ce sonnet, comme les deux premiers, est de Marguerite de Bretagne. — [2] De votre santé. — [3] Fol. 2 v°. Ce sonnet et le suivant sont de Gabriel de Goulaine.

Ie ne recongnoissoy' de vous, fleur nompareille,
La beaulté reluysant plus clair qu'un diamant.

De vous donner des biens, ce seroit follement
Iecter l'eau dans la mer. Vostre grandeur est telle
Qu'elle n'a de besoing d'vne chose mortelle :
En vertu repose vostre contentement.

Doncques, pour estrener voz excellens merites,
Ie vous offre des vers des Muses et Charites,
Que vous cherissez tant, et dont serviteur suis :

Vous priant m'excuser si ie n'ay meilleur offre,
Car, ayant recherché partout dedans mon coffre,
Ie n'ay sceu rencontrer vn present plus exquis.

VIII

SONNET

A ELLE MESME ESTANT DAME DE GOULLAINE [1].

Ny l'or esparpillé en ondantes bouffées,
Ny la largeur du front grauement releué,
Ny le fil esbenin en arc turquois graué,
Ny de deulx beaulx soleilz les flameches paphées [2] ;

Ny ces roses, qui sont de blancz lis attifées [3],
Ny le coral qui a ta leure en sang laué,

[1] Fol. 3 r°. Le verso est blanc. Ce sonnet est de l'écriture de M. de Goulaine. — [2] Amoureuses. *Paphé*, adjectif formé du nom de Paphos. — [3] Relevées.

Ny l'albastre emperlé dessus tes dens trouué,
Ny ta bouche soufflant les richesses sabées [1] ;

Ny ce laict caillotté qui naige dans ce sein,
Ny ces doigts aurorins, ny ceste blanche main,
Ny ta taille de corps, ny ta voix pythonicque [2],

Ne feurent les appas qui ton Goullaine ont pris.
Mais il a bien serré [3] *son cœur et ses espritz*
Aux vertuz, qui ont faict dans toy leur Republicque.

Au dessous de ce sonnet, on a tracé à la plume un monogramme qui unit les deux chiffres de Marguerite et de Gabriel de Goulaine, MA enlacés et DG enlacés. Ce monogramme est de la main qui a écrit le sonnet, de celle de M. de Goulaine.

IX

ELEGIE [4]

En vain, durant la nuict, les songes ne nous viennent;
Par les songes les dieux souuent nous entretiennent.

[1] Les richesses du pays de Saba, les parfums. — [2] Magique, enchanteresse. L'original écrit à tort *pittonicque*. — [3] Réduit, soumis. — [4] Fol. 4 et 5. La pièce entière a 94 vers; en supprimant les plus faibles, nous l'avons réduite à 66. — Le titre ELEGIE est tracé en lettres alternativement bleues et rouges. L'E initial du premier vers est une très-grande capitale tracée en or, et la seconde lettre (E) est une petite capitale tracée en rouge. — Cette pièce est incontestablement de M. de Goulaine, avant son mariage.

Car, tandis que noz corps, de trauailler lassez,
Sont au lict paresseux d'un doux somme pressez,
Nostre ame en liberté plus libre se promeine,
Le corps n'ayant besoing en dormant de sa peine.
Tout ainsi que l'on veoid qu'une nourrice sort
Et s'en va promener quand son petit filz dort,
De mesme, quand le corps endormy se repose,
Nostre ame au ciel remonte et preuoit toute chose.
Elle parle aux demons[1]*, aux anges bien-heureux,*
Et veoid quels accidens nous seront rigoureux,
Ou quel succès fera contente nostre vie.

Puis, le demon Morphée ha la bande infinie
Des figures de tout, et garde, en l'uniuers,
Les formes et patrons de tous les corps diuers...

Or ce gentil demon, ie ne sçay pas pourquoy,
Bien souuent, quand ie dors, vous represente à moy
Et faict que ie reçoy quelque douce caresse
De vous, que ie reuere aultant qu'une déesse.
Tantost il m'est aduis que vous me couronnez
D'une riche couronne, et que vous me donnez
Quelque anneau bien graué d'une belle deuise,
Me disant : Ly dedans si ie te fauorise;
Voy dedans mon secret, car ie me fie en toy. —

Il y a ia long temps qu'en dormant ie vous veoy.
Ce n'est pas d'aujourdhuy que le gracieux songe
Me communicque à vous[2] *par vng si doux mensonge.*
Ie croy vous l'auoir dict il y a ia long temps;
Mais certes ie le dy parlant entre mes dens,
Honteux et rougissant et begayant de crainte,
Et n'osant descouurir mon amoureuse plaincte.

[1] Génies, esprits bons ou mauvais. — [2] Me met en communication avec vous.

I'ay tasché maintes fois à me garder de cheoir
Dans vng piege si doux, soit ne vous allant veoir,
Soit pensant : Que me sert d'addresser ma pensée
A vne qui sera de ma peine offencée,
Qui trouuera mauuais que j'ose estre amoureux
D'elle, que voudroient bien les celestes[1] *pour eux? —*

Ainsi, m'estimant peu et faisant grand' estime
De vous, que ie congnois d'ung cueur fort magnanime,
I'ay tasché de tirer mon cueur de telle erreur.
Mais l'importun demon, guide de ma fureur[2],
Se rend opiniastre à m'y vouloir conduire,
Comme s'il vous plaisoit pour seruiteur m'eslire.

Donc, forcé par le songe enuoyé des haultz cieux,
Il fault que i'obeisse au bon vouloir des dieux.
Plusieurs aultres que moy, soient plus grandz, soient plus sages,
N'ont à mespris tourné des songes les messages.
— Zaïr, souldan des murs faictz par Semyramis,
Dans les filetz d'Amour par vng songe fut mis,
Cupidon luy monstrant la belle Onolorie
Qu'il n'auoit encor veu pas vng jour de sa vie :
Et pour ce, à Trebisonde allant veoir l'empereur,
Il espousa sa fille, où tendoit son ardeur.
— La tres belle Odatis, fille d'vn roy d'Asie,
Et le beau Zariadre eurent l'ame rauie
De l'amour l'vn de l'autre, en songe s'estans veuz,
Combien qu'auparauant ne [se] fussent congneuz...
— Symonide, poète, en vng songe croyant,
Vne fois se sauua du naufraige noyant :
Comme, tout au contraire, aduisé par le songe,
Dans l'amoureux naufraige à ce coup ie me plonge.

[1] Les dieux. — [2] Folie.

TAYLOR INST. OXFORD.

Pourtant il vous plaira ne le trouuer mauluais,
Puisque, forcé du ciel, à voz piedz ie me mectz
Pour receuoir de vous bonne vie, ou mauuaise.
Me plaisant mal ou bien, quel qui soit qui vous plaise.

La première page de cette élégie (f. 4 r°) est encadrée de bordures peintes. En haut, au milieu de la bordure supérieure, les armes de Bretagne, dans un écusson très-déchiqueté, sont soutenues par deux oiseaux fantastiques d'un plumage rougeâtre. De chaque côté, une belle guivre héraldique à la queue en volute engoule un pauvre lapin. Dans la bordure inférieure, deux autres lapins, gros et gras, sont aux prises avec deux cigognes qui leur donnent des coups de bec [1].

Les deux bordures latérales montrent des hiboux dorés, des renards verts, des cigales et des cerfs, mêlés à des enroulements de feuillage où s'épa-

[1] Nous reproduisons, en réduction, le dessin de la partie gauche de cette bordure.

nouissent des fleurs rouges et pendent des fraises des bois. Les quatre angles de l'encadrement sont occupés par un monogramme tracé en or, qui présente un grand O majuscule dans lequel s'enlacent deux R adossées. Ces deux R sont le chiffre de Renée de Coësmes, mère de Marguerite de Bretagne, et l'O est l'initiale de son père, Odet de Bretagne.

A la fin de cette *Élégie* (f. 5 v°), on a tracé à la plume le chiffre de Marguerite MA, placé au dessus d'un bouquet (au simple trait) singulièrement composé : à droite un rameau chargé de glands, à gauche trois fleurs de forme variée, que l'absence de couleurs empêche de déterminer[1].

X

AVLTRE ELEGIE[2]

Lors que Iustinian l'empire possedoit,
La pluspart des citez à l'enuy se bandoit
En folles factions de partis[3] *aduersaires*
Pour maintenir l'honneur de deux couleurs contraires,
Qu'ilz prenoient à l'enuy au tournois et au ieu.
Il estoit diuisé pour le verd et le bleu.
Or, en les imitant, ie veux icy deffendre
La couleur Incarnate et sa gloire luy rendre.
Car la veue est de feu, ainsi qu'ont assuré

[1] Voir ci-dessus p. 122, à la fin de cette *Élégie*, la reproduction un peu réduite de ce dessin. — [2] Fol. 7 v° 6 r° v°. Pièce de 72 vers, que nous réduisons ici à 56. Elle est, comme la précédente, de Gabriel de Goulaine, avant son mariage. — [3] L'original porte *parties*, faute.

Les grandz hommes sçauans d'un sçauoir adoré...
Dauentage, Venus, déesse reuerée,
A voulu que la fleur sur toutes honorée,
Dediée à son nom, et qu'elle a plus [à] cueur,
Eust le teinct coloré d'une telle couleur :
Car on dict qu'aultresfois toutes les roses franches
Et les aultres aussi, de couleur, estoient blanches,
Et ne s'en trouuoit poinct d'aultre teincture allors.
Mais Venus, de fortune, accrocha son beau corps
Aux piquerons aiguz d'un rosier, dont l'espine
Tira du sang vermeil de sa beaulté diuine :
Tellement que, depuis, par l'effect d'un tel sang,
Des roses la pluspart en despouilla le blanc
Et vestit l'Incarnat, de teincture immortelle.

L'Aurore, au poinct du iour, que l'on trouue si belle,
Pour le plus grand honneur qu'elle ait de sa beaulté,
C'est que de l'Incarnat son teinct est emprunté,
Et pour ce les autheurs, comme gentille chose,
L'appellent maintesfois l'Aurore aux doigtz de rose,
L'Aube à la main vermeille, au visage vermeil,
Plaisant' auant-courriere, au matin, du Soleil.

La toute sage vierge aussi, pour sa parure,
Porte dessus sa ioue vne telle teincture :
Et les filles qui n'ont aux ioues vng tel teinct
N'ont d'extreme beaulté le grand honneur atteinct.
D'où vient que, si tousiours leur face il n'accompagne,
Elles vont achapter du vermillon d'Espaigne,
Monstrant par ce moyen qu'assez belles ne sont
Celles qui, de nature, au visage ne l'ont...

La mer Rouge, où passa le peuple Israelite,
Et qui de Pharaon engloutit l'exercite [1],

[1] L'armée.

A ses flotz Incarnatz, qui reluysent aux yeux,
Et pour ce d'aultant plus est celebre en tous lieux.

Ainsi donc, l'Incarnat faict mille biens au monde,
Dedans le feu, dans l'air, en la terre et en l'onde.
Ceux qui des blasons font sur toutes les couleurs
Disent qu'il signifie : Endurer des douleurs,
Estre en la gehenne au feu pour l'amour de sa dame.
La passion d'Amour ne trauaille mon âme,
Et si à l'Incarnat tant d'honneur i'ay donné,
I'en doy mieux estre creu, n'estant passionné.

Toutesfois ie le[1] *loue en faueur d'une belle*
Qui merite auoir place en la bande immortelle,
Qui ne verra jamais les roses ny les liz
De son cœleste corps par les siecles cueilliz,
Pourueu qu'en tous endroictz mes œuvres elle loue,
Et que pour estre sien sans cesse elle m'aduoue.

Les lettres du titre AVLTRE ELEGIE sont alternativement bleues et rouges. L'initiale L du premier mot de la pièce (*Lors*) est une très-grande capitale peinte en or ; les trois lettres suivantes de ce mot sont de petites capitales, alternativement bleues et rouges.

XI

ELEGIE[2]

Esperance et Fortune se sont liurez la guerre
La plus forte et cruelle qu'on aye ouy parler.

[1] L'original porte *te*, faute évidente. — [2] Fol. 7 r°. Le verso est blanc, ainsi que les feuillets 8 et 9.

Tous les deux se combattent et renversent par terre,
Se tuent et massacrent, de cris remplissans l'air...
Etc. . . . . . .

On ne sait à qui attribuer cette pièce; elle n'est certainement ni de Gabriel de Goulaine ni de Marguerite de Bretagne, mais d'un débutant peu familier avec les règles de la prosodie et celles de la langue française: quelque ami de la famille, sans doute, qu'on voulait ménager ou encourager. Car on a fait à ces détestables vers l'honneur d'un encadrement peint et doré, dessiné avec grand soin et formé d'emblèmes choisis : hibous, scorpions, guivres, zéphyrs blonds et joufflus, quenouilles déliées, aiguières pansues, têtes de boucs barbus, le tout relié par des fleurs, des rubans, des arabesques rouges, bleues, vertes; dans chaque angle une jolie touffe de marguerites fleuries aux bords rosés; en haut et en bas l'MA enlacés, chiffre de M^me^ de Goulaine; et dans la bordure du bas deux scènes de chasse, dont l'une est reproduite dans ce dessin :

Le premier mot du premier vers — *Esperance* — est en lettres peintes: l'E initial, grande capitale dorée; les autres, petites capitales alternativement rouges et bleues, ainsi que le titre (ELEGIE) et les initiales de

chacun des autres vers. L'écriture imite, à s'y méprendre, le caractère romain des impressions.

Tout ce luxe d'ornements n'a pu faire illusion, même au transcripteur, sur le mérite de la pièce. Dès le bas de la première page, après 24 vers, ce galimatias l'a écœuré, il a refusé de prodiguer plus longtemps sa calligraphie à de telles platitudes : au lieu d'avoir toute la pièce nous n'en avons qu'un fragment, qui ne fait pas regretter le reste.

XII

STANCES CHERES [1]

1

Sy mon trauail merite rescompence,
Je m'en rapporte à vostre jugement ;
Puis que vous seul [2] *j'ayme sy loyaument,*
De mon espoir donnez moy assurance.

2

Je ne suis poinct inconstante et volaige ;
Je suis le vray temple de loyaulté :
Par quoy, ne doubtez point de ma fidellité.
Mon cœur, ma foy te demeurent pour gaige.

3

Mon amityé sur toutes est extresme :
De tout malheur le rigoureux effort,

[1] F. 10 r°. Ces vers sont de M^me^ de Goulaine. Les chiffres placés au dessus de chaque stance de cette pièce et de la suivante existent dans l'original, ainsi que les *j*, là où nous les reproduisons. — [2] Entre ce mot *seul* et le mot suivant, M^me^ de Goulaine a tracé, au milieu du vers, le chiffre de son mari DG enlacés.

Ny les assaultz d'une cruelle mort
Ne me feront oublier toy que j'ayme!

4

De vous reuoir j'ay beaucoup plus d'enuye
Q'un prisonnier d'auoir sa liberté,
Ny qu'un aueugle a de veoir la clarté,
Ny moy [1] *mourant de me reueoir en vye !*

Au dessous du dernier vers de cette pièce est tracé le monogramme formé des deux chiffres de M^r^ et de M^me^ de Goulaine, dont on a déjà parlé. La page où on a transcrit ces stances est encadrée de bordures peintes. Au milieu de celle d'en haut se trouve un écusson fort compliqué surmonté d'une couronne herminée. C'est sans doute là l'écusson *d'alliances* de Marguerite de Bretagne, mais les couleurs ont poussé au noir et l'on n'y reconnaît plus rien. Cet écusson a de chaque côté, en guise de *supports*, des bouquets de fraises des bois et de fleurs de myosotis.

Une belle marguerite blanche et rose tient le milieu de la bordure inférieure, où elle est soigneusement gardée par deux génies cornus. Deux autres marguerites fleurissent sur un vert gazon à la base des deux bordures latérales, où, d'un élégant fouillis de feuilles, de fleurs et de fruits, émergent çà et là des hérons, des faisans, des colombes, et en haut deux têtes de Diane effarouchée, coiffée d'un croissant noir.

[1] L'*m* du mot *moy* figure le chiffre de Marguerite de Bretagne, MA enlacés.

A chaque angle est tracé en or le chiffre de Marguerite surmonté d'une couronne herminée.

XIII

RESPONCE

AUX VERS PRECEDANTZ [1]

1

Mon cœur [2], *sy trauaillé* [3] *en ma trop longue absence,*
Margot, que j'ayme mieulx qu'aulcun autre subiect,
Ta feruente amitié me sert tousiours d'obiect
De desirer jouir de ta doulce presence.

2

Je reçois de bon cœur le tien [4] *pour vn cher gaige,*
Car tu n'as parangon [5] *en loiauté fidelle :*
L'on ne voit, apres toy, de marguerite telle,
Qui soict, comme tu es, tres vertueuse et saige.

3

Tu dis que ton amour sur toutes est extresme:
C'est te simpatizer que je fais en cela.
Car je n'ay dedans moy que ton amityé mesme,
Qui tousiours m'entretient voiageant çà et là.

4

C'est icy mon malheur, le plus grand de mes maulx,
De me veoir souhaitter de reueoir ta presence :

[1] F. 10 v°. Les feuillets 11 et 12 sont blancs. Cette pièce est de M. de Goulaine. — [2] C'est M^me^ de Goulaine qu'il nomme ainsi. — [3] Si tourmenté. — [4] Ton cœur. — [5] Tu n'as pas ta pareille en loyauté.

Je vouldrois auec toy, d'une saincte assurance,
Estre vollé au Ciel pour finir mes trauaulx.

5

Attendant que le temps de mon jour limité [1]
Me permette là hault de te veoir bien hureuse,
Prions le Tout-Puissant et sa mere pieuse
Que dans son sanctuair' [2] *viuons en vnité.*

M. de Goulaine avait d'abord signé cette pièce de son chiffre, DG enlacés. Après la mort de sa femme, il l'entoura de larmes.

XIV

SONET

La page suivante contient le texte de cette pièce, encadré dans des bordures dont le dessin reproduit, à mi-grandeur, celui de l'encadrement qui entoure ce sonnet dans le *Livre de Marguerite*.

[1] Le temps de ma vie. — [2] L'original porte *sanctuaire*, ce qui donne au vers une syllabe de trop; mais il était alors permis, en pareil cas, d'élider l'*e* muet final en le remplaçant par une apostrophe.

SONET [1]

A ma Marguerite la perle des Marguerites

La mort, le temps, la fortune et l'enuye
Ne sont bastans [2] d'amortir vostre non :
Iupin, Pallas [3], et la saige Iunon
En font vn astre à la voulte arondye.

Venus la belle et Flore la iollye
Parmy leurs clans [4] chantent vostre renon :
Et les neuf Sœurs, sur le docte Elicon,
De vos vertuz animent la poëzie [5].

Rien n'est sy bas à la Parque debteur [6]
Qui soit exampt de chanter vostre honneur,
Tant le Gregois, le More, que le Scythe [7].

Bref, ce qui est par nature produit,
Basty, formé, engendré et construit,
Est né pour vous collauder [8], Margverite.

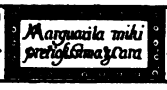

NOTES DU PRÉCÉDENT SONNET.

[1] F. 13 r°, le verso est blanc, ainsi que les feuillets 14 à 19 inclusivement. Ce sonnet est de M. de Goulaine. — [2] Capables. — [3] L'original écrit *Iuppin* et *Palas*. — [4] *Sic*. — [5] L'orig. porte *poiẓie*. — [6] Débiteur. Tout être qui doit mourir est débiteur de la Parque. — [7] L'orig. porte *Citte*. — [8] Louer en chœur. L'orig. porte *coloder*.

Au dessous de ce sonnet on voit à gauche le chiffre de M. de Goulaine (D G enlacés), à droite celui de sa femme (M A enlacés); entre les deux, sur la même ligne, le monogramme qui les réunit.

La page est encadrée de bordures peintes d'une grande fantaisie. Dans celle d'en haut, contre un vase pansu, qui forme le motif central, s'accoudent deux personnages nus, en buste, dont le corps se prolonge en longs rinceaux chargés de fleurs et de feuillages, où paissent des sangliers calmes et perchent des oiseaux turbulents. — Au milieu de la bordure inférieure, dans un cadre d'or et d'azur, est cette inscription: *Marguarita mihi pretiosissima et cara*. Deux guivres terribles, au corps curieusement annelé, évidé et enroulé, la gardent de chaque côté.

Dans les bordures latérales monte une étrange procession: limaçons ailés qui bavent sur des brins d'herbe; sauterelles bleues posées sur des fleurs rouges et moines bruns sur des fleurs bleues; singes grimpés sur des chevaux pommelés de vert et de jaune; petits satyres jaunes, aux yeux rouges, qui se gourment le crin hérissé; satyres plus civilisés couleur de chair, la tête couronnée de festons et le ventre épanoui en

feuille d'acanthe, etc. — Aux quatre angles de l'encadrement est tracé en or le chiffre de Renée de Coësmes, mère de Marguerite (deux R adossées et enlacées).

On vient de voir (p. 131) le dessin de cet encadrement.

XV

STANCES ET REGRECTZ

Sur la mort de feu Marguerite de Bretaigne Dame de Goullayne [1].

Puisque tu vis en paix et je loge la guerre
Dans mon cœur combatu d'un funeste malheur,
Belle ame, dont le Ciel a devestu la terre,
Que ton eslongnement m'apporte de douleur!

De perdre tout et toy, ce m'estoit mesme chose,
Car je n'aymois ce tout que pour viure à ta loy :
Ores, puisque la mort a ta lumiere close,
Ce tout ne m'est plus rien qu'un souuenir de toy.

Mes yeulx, versez les eaux du mal qui me bourelle ;
Vostre feu se faict eau, que mon dueil va tirer.
Ne vous ayant aymez que pour la veoir sy belle,
Je ne vous ayme plus qu'affin de la plorer.

[1] F. 20 r° v° et 21 r°. La pièce entière se compose de treize stances de quatre vers chaque ; nous n'en imprimons que cinq, savoir : les 1re 3e, 5e 8e et 12e. Bien que ces vers ne soient pas de M. de Goulaine, c'est lui qui est censé s'adresser à sa femme morte. Ici commence la seconde partie de notre *Livre*, toute consacrée à pleurer la mort de Marguerite de Bretagne. Le verso du f. 19, qui regarde la première page de cette pièce, est rempli par cette sorte de frontispice funèbre, décrit plus haut p. 109. Les *j*

La mort de deux moitiez en a retiré l'une,
L'autre se veult rejoindre à sa chere moitié :
Mais la Parque, n'estant à mon bien opportune,
Conserue trop de haine à sy belle amytié.

Or va, belle ame, va, joyeusement errante
Entre mille beautez dans le diuin sejour,
Et sois doresnauant satisfaicte et contente
De donner à ma nuict quelque ray de ton jour.

Set PHL.

EXTINCTA FLAMMA, VIRESCIT.

Au dessous de cette devise est le bâton de bois vert éteignant le feu de ses larmes, dont il est question ci-dessus p. 109. Mais il est peint en violet (f. 21 r°). Les trois pages qu'occupe cette pièce (f. 20 r° v° et 21 r°) ont leurs marges toutes semées de larmes violettes, sur lesquelles sont posées çà et là des palmes tantôt vertes, tantôt rouges, et un rameau de laurier à baies rouges et feuillage vert. Aux angles, çà et là, le chiffre de Marguerite de Bretagne MA, le monogramme qui unit ce chiffre à celui de son mari, enfin le chiffre de M. de Saint-Phal, auteur de la pièce : deux Φ grecs enlacés et traversés de deux traits.

que nous imprimons dans ces vers sont conformes à l'orthographe de l'original. Dans les pièces suivantes, là ou l'on verra cette lettre, il en est de même.

XVI

QUATTRAIN POUR ELLE MESME [1]

O mort, que ta faux est estrange,
Quant, par vn malheur sans pareil,
Le Ciel a de plus vn bel ange,
La terre a de moins vn soleil.

Sᵉᵗ PHL.

XVII

AULTRE QUATTRAIN A ELLE MESME

Nos larmes, nos souppirs, nos senglotz et nos peines
Ne seruent plus de rien sur ce cercueil icy ;
Ce sont des vœux trop vains, ce sont offrendes vaynes.
C'est trop peu de pleurer, il fault mourir aussy.

D. L.

XVIII

AULTRE A ELLE MESME

Sacrons tous à ce corps, qui bien heureux repose
Soubz ce marbre enleué [2], des victimes diuers :

[1] Cette pièce et les deux suivantes sont au f. 21 v°. — [2] Une tombe *plate* était une dalle tumulaire placée au ras du sol; dans une tombe *enlevée*, au contraire, la dalle et l'effigie funéraire étaient exhaussées au dessus du sol par une base de maçonnerie.

Les diserts orateurs y verseront leur prose,
Et les fils d'Apollo le nectar de leurs vers.

D. L.

IN ÆTERNUM TE RIGABO [1].

XIX

SONNET A ELLE MESME [2]

Monde, c'est à ce coup que ton destin t'appelle.
Etc. . . . . . .

Sonnet très-faible, sur ce thème : que la fin du monde est imminente, puisque Marguerite de Bretagne est morte. Cette pièce est signée *D. L.*, comme les deux quatrains précédents. Au dessous de ce sonnet on lit, entre deux larmes, la devise : *Extincta flamma, virescit.*

XX

AULTRE SONNET POUR ELLE MESME,

POUR METTRE SUR SON TOMBEAU [3].

La mort borne le cours de mes ans limitez. . .
Etc . . . . . .

[1] A droite de cette devise, le chiffre de Marguerite, entre quatre larmes. — [2] F. 22 r°. — [3] F. 22 v°.

Signé *D. L.* comme le précédent, dont celui-ci est le digne pendant. L'idée délayée dans ces quatorze vers, c'est que la mort est inévitable. Aussi neuf que consolant. La forme vaut le fond. Sous ce sonnet, entre deux larmes, la devise : *Dittat seruata fides.*

XXI

L'OMBRE

DE FEU HAULTE ET PUISSANTE DAME

MARGUERITE DE BRETAIGNE[1]

SUR LES REGRECTZ DU SEIGNEUR DG[2]

SON CHER ET BIEN AYMÉ ESPOUS.

Chere et doulce moitié, sy morte j'ay licence
De te prier encor de m'aymer et cherir,
Ne pleure pour ma mort ! Fatal est le mourir,
Et le mourir est bon, quand, mourant, on s'eslance
D'un estat périssant en un aultre plus beau,
Laissant auecq la chair les trauaulx au tombeau.

Cette stance est encore la moins mauvaise des quatorze (84 vers) qui composent la pièce entière.

[1] F. 23 et 24. — [2] Dans l'orig. ces deux lettres enlacées forment le chiffre de M. de Goulaine.

Les idées ne sont pas sans élévation. Madame de Goulaine exhorte son mari à ne pas se désoler de sa mort, parce que la mort est un bien pour ceux qui meurent, une séparation momentanée pour ceux qui restent et qui bientôt seront plus parfaitement unis dans le ciel à ceux qu'ils ont perdus : union des âmes d'abord, et des corps ensuite, quand la suprême résurrection aura rendu aux chrétiens leur enveloppe terrestre purifiée et glorieuse. Malheureusement, dans l'expression de ces idées, la poésie et le sentiment font complétement défaut. C'est une sorte de thèse théologique en langue barbare. Cette très-mauvaise pièce est signé S^et^ G. Inutile de chercher le nom du rimailleur caché sous ces initiales.

Au dessous de la signature est cette devise (à demi effacée) : *Ad æternum vsque rigabo*, et un peu plus bas, sortant d'un nuage violet, est peint un bras et une main qui tient une coupe en forme de calice, dont elle répand le contenu — une pluie de larmes, — sur une marguerite épanouie un peu au dessous, mais déjà déracinée du tertre vert où elle avait fleuri.

XXII

A ELLE MESME

EN VERS LIRICQUES [1]

L'on voit plorer par ses larmes,
L'on voit se plaindre en ses carmes
Le phénix d'honneur feminin,

[1] F. 25 r°.

Qui, aiant le cœur tout diuin,
A vaincu la mort et le monde
Et tout ce qui ça bas abonde,
Pour jouir d'un bien souuerain.

Il y a deux autres stances de cette force. Nulle signature, nulle poésie. Pourtant, dans la dernière stance, on trouve deux vers pas trop malheureux pour exprimer le triste état de M. de Goulaine qui ne cesse de penser à sa femme et que cette pensée fait mourir :

Sy bien que morte ell' vit en luy,
Et vif il meurt songeant en elle.

Cette pièce occupe tout le recto du f. 25. Les marges sont couvertes de larmes violettes. Sur les deux marges latérales sont peintes deux branches de laurier, aux feuilles vertes et aux baies rouges. Au milieu de la marge supérieure deux palmes, l'une rouge, l'autre qui fut verte, se croisent en sautoir. En haut, dans l'angle de gauche est le chiffre MA, dans celui de droite le monogramme conjugal de M^r^ et de M^me^ de Goulaine. Aux deux angles inférieurs de la page sont peintes, parmi des larmes (assez mal, comme tout le reste), deux fleurs qui ont la prétention d'être des marguerites.

Dans la marge du bas, entre ces deux marguerites, un soleil à figure douce et féminine, à travers la masse de larmes dont il est entouré, darde ses rayons sur terre jusqu'au pied d'un chêne, où ils allument de

vives flammes. C'est Marguerite de Bretagne, transformée en astre parce qu'elle est montée *ad astra* (dans un monde supérieur), et qui de là, par son souvenir, excite plus vivement que jamais la *flamme* de son mari pour elle. Mais pourquoi mettre cette flamme *aux pieds* de l'emblème de Mr de Goulaine ? C'est son cœur, c'est tout son être qui brûlait. Pourtant, quoique assez bizarre, cette allégorie se comprend. Ce qui se comprend moins, c'est la devise placée au milieu de tout cela: *Est candor illesus*, très-convenable, assurément, pour Marguerite de Bretagne. Mais quel rapport avec cette machine allégorique? Aussi y a-t-il lieu de croire cette machine et toute l'ornementation des marges, postérieure en date à la transcription de la devise et de la pièce de vers qui occupe la page.

XXIII

STANCES SUR ELLE MESME

PROSOPOPÉE. L'OMBRE [1]

Du sang royal des grandz ducz de Bretaigne
J'ay prins naissance en ces mortels destours :
Mais quelque honneur qui ma race accompaigne,
La mort n'a poinct pardonné à mes jours.

Mais, d'où ces pleurs? Tant de larmes répandre
Que vous sert-il, et ne vous appaiser?
Cessez, Monsieur, d'importuner ma cendre ;
Vous, mes enfans, laissez moy reposer.

[1] F. 25 v° et 26 r°.

La pièce entière a dix stances; les deux qu'on vient de lire sont la 2e et la 4e. Collection de lieux communs en style médiocre sur ce double thème : fatalité inéluctable de la mort, bonheur des belles âmes au ciel. Pas de signature. Voici la dernière strophe :

Ainsy je vis auecq les ames belles
De ceulx qui sont bien heureux deuant Dieu :
Ainsy j'acrois des celestes chandelles
Le nombre sainct, dédaignant ce bas lieu.

Les *célestes chandelles* sont les astres. Ces deux derniers vers confirment ce que nous avons dit plus haut et expliquent parfaitement la métamorphose de Marguerite de Bretagne en soleil dans la peinture allégorique du f. 25 recto. (Voir ci-dessus, p. 139-140.)

XXIV

EPITAPHE [1]

Dans ce mausolé grand Marguerite est encloze,
Marguerite qui fut des grandz dames l'honneur.
Son corps repose icy. Dieu, qui de tout dispose,
De ses rares vertuz le riche guerdonneur [2],

[1] F. 26 v°. — [2] *Guerdon*, récompense; le *guerdonneur* est celui qui en dispose.

A mis son ame au Ciel. Passant, fais ta prière,
Que la terre à ses os soict propice et legère.

D. CH.

REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

XXV

QUATRAIN [1]

Peuple, consolez-vous, donnez trefue à vos yeulx :
L'ange que vous pleurez, croiant l'auoir perdue,
Contemple tout, sçait [2] tout, sur la voulte des cieulx,
Et cognoist maintenant toute chose incongnue.

D. B.

FŒDUS SUPER OMNIA FŒDERA FŒDUS.

Entre le quatrain et la devise latine, le monogramme réunissant les deux chiffres de Marguerite et de Goulaine (M A et DG enlacés) est tracé en violet, au milieu de larmes de même couleur.

XXVI

AULTRE EPITAPHE SUR ELLE MESME [3]

LE PASSANT ET LA MORT.

L. P. [4] *Que triomphés vous tant, ô mort dure et cruelle?*
L. M. [5] *J'ay rauy aux mortelz ce qu'ils auoient de beau :*

[1] F. 26 v°. — [2] L'original porte *ce*. — [3] F. 27 r°. — [4] Le Passant. — [5] La Mort.

Vn corps plain de vertu repose en ce tombeau,
Et au sain d'Abraham est sa gloire immortelle.

L. P. Auant qu'il possedast ceste vie eternelle,
Comme le nommoit-on? L. M. Ce celeste flambeau
Eut pour nom Marguerite, et son sang non nouueau,
Sang royal des Bretons, de Bretaigne s'appelle.

L. P. Quoy, vous n'espargnez doncq les petitz ny les grandz?
L. M. Les pasteurs et les roys je metz en mesmes rangs
Et rien ne peult fuir ma faulx ineuitable.

L. P. Belle fleur, aujourdhuy dedaignant ces bas lieux,
Puissent jouir voz os d'un repos souhaitable,
Jusqu'au jour qu'ilz iront auec vous dans les cieux.

D. CH.

IN PACE REQUIESCAT
DONEC OPTATA VENIAT.

XXVII

STANCES

DU SIEUR DE LAUNAY A Mr DE GOULLAYNE
SUR LES REGRECTZ DE LA PERTE
DE FEU Mme DE GOULLAYNE SA FEMME [1].

Rien n'est sy mal séant que se laisser aller,
Sans resister, aux traictz que Fortune nous liure.
Nous prodigons nos cris et nos plaintes dans l'air,
Comme s'il estoit vray qu'il falust tousjours viure.

[1] F. 27 v° et 28 r°.

Que seruent nos tourmentz, nos soupirs, et nos pleurs,
Puisque nous sommes tous à la Parque seruiles [1] *?*
En pleurant mon amy, à l'instant je me meurs :
Mes pleurs et mes soupirs sont doncques inutilles.

Il y a six autres strophes. Dans un style un peu plus supportable, c'est une nouvelle édition des lieux communs qui défraient les pièces ci-dessus nos XIX à XXIII. La pièce est signée des deux lettres *DL* enlacées formant un monogramme, dont l'aspect diffère beaucoup de la signature *D. L.* inscrite au dessous des pièces nos XVII, XVIII, XIX et XX. D'après cela, il n'est pas sûr que l'auteur de ces quatre dernières soit celui des nos XXVII et XXVIII; la différence du style augmente nos doutes; nous avons peine à croire que l'auteur des jolies stances du no XXVIII ait commis les sonnets XIX et XX. A la fin de la pièce XXVII, après la signature, on lit cette devise : *Mortis solatia fructus.*

XXVIII

VERS LIRICQUES

SUR LE TRESPAS DE FEU MARGUERITE DE BRETAIGNE, DAME DE GOULLAINE [2].

Pasteur estranger,
Qui d'un pied leger

[1] Sujets à la mort. — [2] F. 28 v°, 29 r° et v°. Cette pièce est signée du même monogramme que la précédente. Elle n'est pas suivie de devise.

Foulle noz fleurettes,
Areste tes pas;
Pleure le trespas
Des graces parfaictes.

Baisse vn peu ton œil
Dessus ce cercueil,
Semes y des larmes;
Les nimphes, des fleurs;
Le peuple, des pleurs;
Les pœtes, des carmes [1].

Aussy bien, berger,
C'est trop voiager
Priué de lumière;
Et puisqu'au tombeau
L'astre le plus beau
Est mis en poussière,

Graue icy des vers,
En plaintes diuers,
Dessus ce porphyre;
Qu'on oye [2] *dans l'air*
Q'un cri resoner
Qui tousjours soupire!

Soubz les arbrisseaulx,
Au bord des ruisseaulx,
Jour et nuit, medite
En l'outrageux sort,
En la fière mort
De ma Marguerite.

Que mesme les prez,
D'email diaprez,

[1] Des vers, *carmina*. — [2] Qu'on n'entende.

Soupirent mes pertes;
Q'un fleuue de pleurs
Submerge leurs fleurs
Et leurs pasquerettes.

Que les haultz cyprès,
Les noires forestz
Perdent leur verdure:
Que, dans leurs rameaux,
Les petits oiseaulx
Taisent leur murmure.

Que l'on voye aux champs
Les fruictz languissants,
La terre sterille:
Que tout icy bas
La suiue au trespas
Ou soit infertille!

DL.

On aimerait connaître l'auteur de cette jolie pièce, si bien rhythmée et si *doux-coulante* (comme eût dit Ronsard), si bien dans le ton de la meilleure poésie du XVI[e] siècle. Cet auteur est celui de la pièce précédente, c'est-à-dire un sieur de Launay. Mais lequel? Ce ne peut être Launay-Boaistuau, mort dès 1566. Ce pourrait être à la rigueur Launay-Padioleau, conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes, qui, outre ses ouvrages de jurisprudence, faisait aussi des vers. Les seuls que nous connaissions de lui (*Stances sur l'histoire des Saints de Bretagne du P. Albert Le Grand*) sont, il est vrai, bien inférieurs à ceux-ci;

mais ces *Stances* auraient été un fruit de sa vieillesse, nos *Vers liricques* une production de sa jeunesse : cela peut expliquer la différence. Rien de plus commun, d'ailleurs, que *l'Aunai* ou *Launay* comme nom de terre, par conséquent aussi comme surnom ajouté à un nom patronymique. Nôtre auteur pourrait donc être un autre Launay, inédit et inconnu.

XXIX

SONET [1]

Ma mort faict de ma vye auoir seur temoignaige;
Le dernier de mes iours iuge des precedens.
Mon esté a faict voir quel estoit mon printemps;
Mon automne et l'yuer ont iugé tout mon age [2].

Tout ce bas vniuers est vn pelerinage,
Où chacun faict voyage ou plus ou moings longtemps;
Vn sainct voulloir diuin tient par compte nos ans,
Qui faict que l'vn meurt tost, l'autre vit vn long age.

Mais c'est bien viure assés [3] *quand on a bien vescu;*
C'est pourquoy mon esprit, la chair ayant veincu,
S'envolle dens le Ciel, sa première demeure;

Et mon corps, que l'on voit gisant soubz ce cercueil,
N'est seullement espris que d'un petit soumeil.
C'est erreur de penser que l'euure de Dieu meure!

D. B.

[1] F. 29 v°. — [2] Celui qui a fait ces vers, où il prétend faire parler Marguerite de Bretagne, a oublié qu'étant morte à trente-six ans, elle n'avait eu ici-bas ni *automne* ni *hiver*. D'ailleurs, le dernier vers de cette pièce est fort beau. — [3] L'original porte *açes*.

XXX

SONET SUR LE LAISSER LE DEUIL [1]

Je laisseray le noir, qui est ung témoignage
A tous, par le dehors, de l'indicible [2] dueil
Que ie soufre en mon sein, depuis que le cercueil [3]
Enferme auarement mon plus cher heritage [4].

Mais ie ne puis laisser l'ennuy de mon domage:
Ma nauire est rompue attainte d'un escueil [5],
Puisque sous le sepulcre est caché ce bel œil
Qui d'amour mutuelle enflamboit mon courage.

O jour, ô heure, ô mois sur tous infortuné,
Où d'eternelle nuict se vit enuironé
L'astre de ces beaux yeux, escortes de ma vie!

Vous me serez tousiours merquez d'ung craion noir,
An, mois, iour, et moment, où, contre mon vouloir,
La Parque ma richesse et ma joie a rauie!

FŒDUS INDISSOLUBILE.

Dans l'original, les mots *jour, heure* et *mois* du 9e vers de ce sonnet sont surmontés des chiffres *1*, *2*, *3*. Et de même, au 13e vers, les mots *an, mois, iour,* sont également surmontés des chiffres *4* (au

[1] F. 30 r°. Le v° est blanc, ainsi que les feuillets 31, 32 et 33. Ce sonnet est de Gabriel de Goulaine et de son écriture. — [2] L'original porte *indiscible.* — [3] L'orig. porte *cercuil.* — [4] L'orig. porte *eritage.* — [5] L'orig. porte *escuil.*

dessus d'*an*), *3* et *1*. A ces chiffres de renvoi répondent les explications suivantes, inscrites à la marge de la main de M. de Goulaine et qui donnent la date précise de la mort de sa femme : 1 — *17esme*. 2 — (en blanc). 3 — *nouembre*. 4 — *1599*.

Entre le dernier vers du sonnet et la devise latine, M. de Goulaine a tracé, en grande dimension, le monogramme commun de son chiffre et de celui de sa femme (que nous avons déjà mentionné plus d'une fois), lié d'entrelacs et entouré de branches de laurier ou de myrte, chargées de fleurs rouges et de feuilles violettes. Ce même monogramme, de dimension moindre et tracé un peu différemment, est inscrit en haut de la page, au dessus du titre du sonnet, entre quatre larmes violettes et quatre flammes couleur de feu.

XXXI

STANCES

SUR LA MORT DE Mr DE Set PHALE [1]

QUY MOURUT A LA BOURGONNIÈRE L'AN 15.. LE DU MOIS.

Ce cercueil, que tu voys dans un fleuue de larmes,
C'est le corps de Saint Phal, qu'un trepas oultrageux
Ne peut vaincre au milieu des plus fortes alarmes :
Desarmé dans son lit le surprist cauteleux.

Désarmé, non : il eut pour armes la constance,
Que braue il oposa aux traictz de sa rigueur,
Sachant qu'il fault mourir quant on a pris naissance
Et que celuy qui naist est à la mort debteur.

[1] F. 34 r°. Le v° est blanc.

Il pouuoit bien charmer sa mauuayse influance,
Forçant mesme la Parque à tiédir son couroux :
Mais de s'humilier [1] *c'eust* [2] *esté vne offance;*
Le trespas pour Saint Phal estoit beaucoup plus doux.

Comme vn soleil leuant [3] *Saint Phal se* [4] *fist paroistre,*
Comme vn soleil couchant il s'enfuit de nos yeux :
Nous le perdons çà bas pour lumière terrestre [5],
Nous le voirons là hault pour astre dans les cieux.

La cohorte des dieux le paistra [6] *d'ambrosie*
Pour le rendre insensible [7] *aux fleches de Clothon,*
Et pour le guerdonner d'auoir de l'heresie
Mis vn chef à ses [8] *piedz par vn coup de baston.*

DL [9].

Le personnage pleuré dans ces stances est évidemment *Charles de Vaudré sr de St Fal* ou, pour mieux écrire son nom, Charles de *Vaudrey* sieur de *Saint-Phal,* mentionné au *Registre de Goulaine* (f. 4* v°) comme parrain de Charlotte de Goulaine née le 20 juin 1596, seconde fille de Gabriel et de Marguerite de Bretagne. C'est sans doute lui aussi qui a signé *Set PHL* les pièces XV et XVI du *Livre de Marguerite de Bretagne* (ci-dessus p. 134-135). Il devait être

[1] L'orig. porte *s'umilier.* — [2] Orig. *sc'eust.* — [3] Orig. *leuent.* — [4] Orig. *ce.* — [5] Orig. *terestre.* — [6] Orig. *pestra.* — [7] Orig. *insencible.* — [8] Orig. *ces.* — [9] Ces deux lettres sont liées et forment le même monogramme qui figure aussi, comme signature, au pied des *Vers liricques* ci-dessus n° XXVIII, dont ces stances, fièrement tournées, ne sont point indignes. Le Launay, auteur de ces deux pièces, avait un talent réel.

frère de Georges de Vaudrey, qui, vers 1580, était devenu seigneur de la Bourgonnière en Anjou, paroisse de Bouzillé, par son mariage avec Jeanne du Plessix, dame de la Bourgonnière, qu'elle tenait de son père Jean du Plessix [1], et propre cousine germaine de Marguerite de Bretagne.

En effet, Charles de Coësmes, baron de Lucé et de Bonnétable au Maine, avait eu de sa femme, Marguerite de Rieux, deux filles, Marie et Renée, celle-ci mariée, nous le savons, à Odet de Bretagne-Avaugour et mère de notre Marguerite de Bretagne. L'autre, Marie, qui semble l'aînée, avait épousé Jean du Plessix, seigneur de la Bourgonnière, dont elle eut une fille, Jeanne, ci-dessus mentionnée, épouse en 1560 de Jean d'Acigné, d'une grande famille bretonne, mort en 1573; remariée vers 1580 à Georges de Vaudrey [2].

M. de Saint-Phal (Charles de Vaudrey) devait donc être beau-frère de la dame de la Bourgonnière, cousine de Marguerite de Bretagne. Ainsi s'explique sa mort au château de la Bourgonnière, c'est-à-dire chez son frère, et sa grande intimité avec les Goulaine. Il était aussi de la famille de ce Vaudrey, célèbre dans la première moitié du XVI[e] siècle par une audace proche de la folie: « qui print « une pie en la Beauce (dit des Periers) à course « de cheval, laquelle il lassa tant qu'elle se rendit; » qui « estrangla un chat à belles dents, ayant les deux « mains liées derrière le dos; » qui, « voulant esprou-

[1] Voir M. Célestin Port, *Diction. hist. d'Anjou*, I, p. 456, au mot *Bourgonnière*. — [2] Voir *Dupaz, Histoire généalogique des familles de Bretagne*, pp. 151, 191, 613, 614; et M. Célestin Port, au lieu cité.

« ver un collet de buffle qu'il avoit vestu, fit planter « un espée toute nue contre une muraille, la pointe « devers luy, et se print à courir contre l'espée de « telle roideur qu'il se perça d'oultre en oultre, et « toutesfois n'en mourut point ; » qui, une autre fois, se lança à cheval des ponts de Cé dans la Loire et en sortit vif [1]. D'après le caractère qu'indiquent les stances qui précèdent, Saint-Phal semble avoir été digne d'un tel sang.

Notons que Jeanne du Plessix, belle-sœur de Saint-Phal, doit être cette *Madame D. L. B.* (De La Bourgonnière), à laquelle Marguerite de Bretagne adresse ce joli sonnet, publié sous le n° VI, ci-dessus p. 117.

Suivant le P. Dupaz (p. 191), c'est Marguerite de Rieux, femme de Charles de Coëtsmes et grand-mère de Marguerite de Bretagne, qui apporta dans la maison d'Avaugour la vicomté de Saint-Nazaire; il faut rectifier en ce sens ce que nous avons dit à ce sujet dans l'Introduction, ci-dessus, p. 92, ligne 12. Le prénom de Marguerite, commun à la grand'mère et à la petite-fille, nous persuade que celle-ci eut pour marraine celle-là, et ce qui achève la démonstration, c'est que la terre apportée à la famille par l'aïeule servit de dot à la petite-fille. Dans son *Histoire des seigneurs de Goulaine,* Missirien dit : « Marguerite de Bretagne porta en mariage à « Gabriel de Goullaine la viconté de Saint-Nazerre. » (Registre de Goulaine, f. 41* r°.)

[1] V. Bonaventure des Periers, *Nouvelles récréations et joyeux devis,* nouvelle LV : *De Vaudrey et des tours qu'il faisoit.*

XXXII

STANCES SUR LA MEMOIRE

DE TRES HAULTE ET TRES PUISSANTE DAME

MADAME GABRIELLE D'ESTRÉES,

DUCHESSE DE BEAUFORT, MARQUISE DE MOUSSEAUS [1].

Vous qui, dans ce cercueil, imaginés vn corps
Vuide de sentiment, de sang, d'esprit et d'ame,
Prophanes, n'aprochés!... Ce soleil, de sa flamme,
Vous esblouit les yeux. Car le nombre des mortz
Accroistre ne se peut d'une chose diuine:
Ce qui fust icy mis eust celeste origine!

Ainsy, comme tu vois que l'odorante fleur,
Qui dans vn alambic goutte à goutte distille,
Conserue ses esprits en humeur plus subtille
Qui la faict desirer, et changeant de couleur,
De forme et de façon, ne pert pourtant sa vye,
Qu'elle conserue ainsy plus pure et plus vnye:

Ainsy ceste beauté, belle fleur de noz ans,
Pour ne fennir [2] sy tost d'une beauté mortelle,
Soubs l'aspect non bruslant d'une flamme immortelle,
Espura ses espritz au iour de son printemps:
Et, laissant soubs le feu qui fomentoit son ame
Ce depost de la terre, elle s'est faicte flamme!

[1] F. 35, 36 et 37. — [2] Se faner.

La pièce a dix-neuf stances, dont nous citons les 1re, 4e et 5e. Elle est signée *DL* liés, comme la pièce précédente et les nos XXVII et XXVIII, c'est-à-dire qu'elle est de Launay. Le style est passable et jette même çà et là quelques éclairs, mais le fond se compose de pensées étrangement emphatiques ou alambiquées : la lecture du tout n'est pas soutenable.

On sait que Gabrielle d'Estrées, née vers 1565, devint maîtresse d'Henri IV en 1590 et mourut en pleine faveur, en l'an 1599.

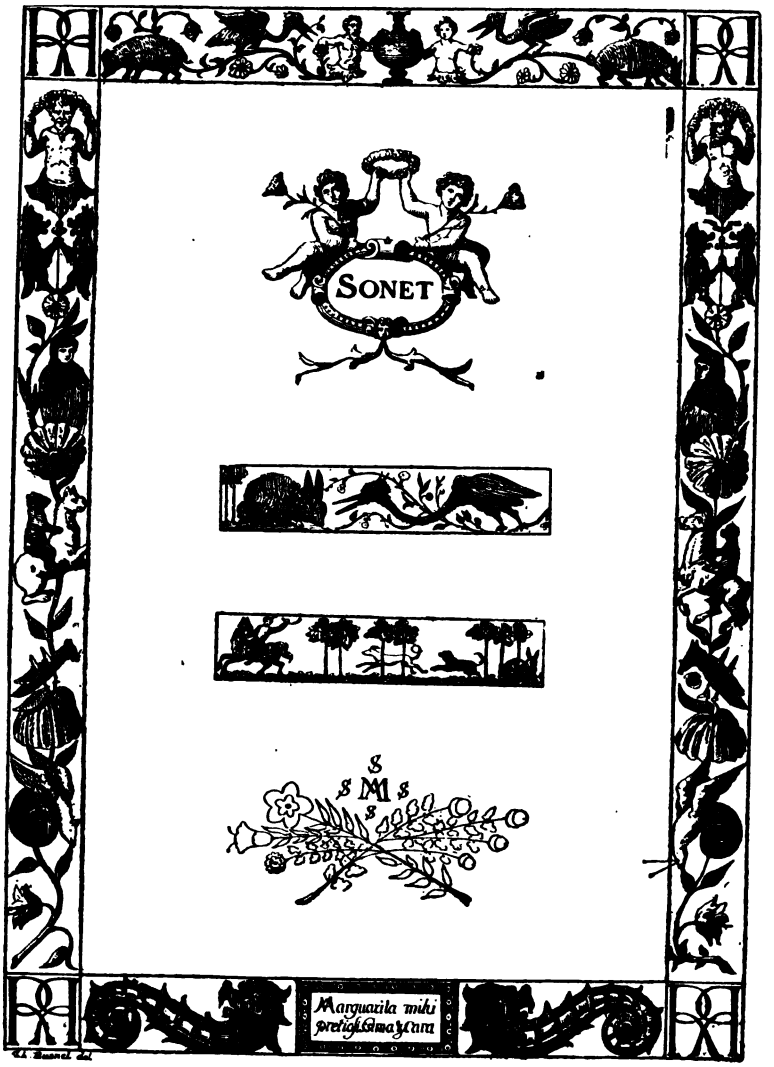
SONET
Marguarita mihi
preciosissima
A. Bonnard del.

EXTRAITS

DU

REGISTRE DE GOULAINE[1]

LOUISE *de Bouteville, Madame de Penhouadic*[2]. — Le cinq^me^ jour de septembre, l'an 1538, fut baptisée en l'église du Fauouet Louise de Bouteville, du depuis dame de Penhouadic, fille de hault et puissant Yvon de Bouteville et de dame Renée de Carné, seigneur et dame du Fauouet. Et à Kerengard en Léon l'an 158....

Moricette de Goullayne, Madame de Plouet[3]. — Le vingt sept^me^ jour de juillet, l'an 1561, fut baptisée Moricette de Goullayne, fille de hault et puissant Claude de Goullayne et de dame Janne de Bouteville, et ce en l'esglize de Sainct[4].

Charles de Goullayne. — Le 15^e^ jour de septambre, l'an mil 1562 (*sic*), fut baptisé Charles de Goullayne, fils desdits s^r^ et dame de Goullayne. Et mourut en l'aage de six moys.

Gabriel de Goullayne, Mons^r^ de Goullayne. — Le vingt cinq^me^ jour de novembre 1563, fut baptisé en l'esglize du Sainct Gabriel de Goullayne, filz aisné desdits s^r^ et dame. Et fut né le 10^e^ dudit moys de novembre.

[1] Fol. 3*, 4* et 5*. Voir ci-dessus p. 100 note 2. — [2] Les mots en italique, au commencement de chaque article, sont en marge dans l'original. Ceux qui se trouvent en tête de ce premier article signifient que *Louise de Bouteville* devint plus tard, par son mariage, *Madame de Penhouadic:* et ainsi des autres. — [3] *Sic* dans le Registre orig., pour *Plouec, Ploueuc* ou *Ploeuc.* — [4] Le Saint, aujourd'hui commune du canton de Gourin, arrond. de Pontivy, Morbihan. Le Faouët, chef-lieu de canton du même arrondissement.

Louyse de Goullayne, Madame de Kergoumar. — Le segond jour de janvier 1564 [1], fut née Louise de Goullayne, fille desdits sieur et dame. Et fut baptisée le 13e jour dudit moys en l'esglize du Sainct.

Jan de Goullayne, Monsieur du Fauouet. — Le 15e jour de janvier 1565 [2], fut baptisé en l'esglize du Sainct. Jan de Goullayne, segond filz desdits sieur et dame.

Marye de Goullayne, Madame de Lesmais. — Le 17e jour d'octobre, l'an 1570, fut baptisée Marye de Goullayne en l'esglize du Sainct.

Baudouin de Goullayne, Mr de Goullayne. — L'an 1574, sur la fin de l'esté, fut tué auprès du villaige d'Aunaige, sur le chemin du Mans, à deux lieues de ladite ville, hault et puissant Baudouin de Goullayne par deulx soldatz tristrement (*sic*), l'un nommé Le Conte et l'autre . Et mourut ledit Baudouin sans enfans.

Janne de Bouteville, Madame de Pommerieulx. — Le 8e juillet, et selon aucuns le 17e juillet, l'an 1572, mourut à Coetquenen, en Léon, haulte et puissante dame Janne de Bouteville, heritière du Fauouet et dame de Pommerieulx [3], qui avoit esté maryée en premières nopces à Mesarnoul, duquel mariaige il n'a resté aucuns enfans. Et a laissé du mariaige d'elle et dud. hault et puissant messire Claude de Goullayne lesdits sieurs et dames surnommés.

Françoise de Goullayne, Madame de Carné. — Le août, l'an 1574, hault et puissant messire Claude de Goullayne, estant devenu aisné et seigneur de Goullayne après la mort de feu Mr Baudouin son frère, et espousa en segondes nopces dame Janne Pinard, veufue du sr de Kermeno près Callac, aux enfans duquel estoict survenu la

[1] Cette date est en vieux style. En style actuel, c'est 1565. — [2] Vieux style. En style actuel, 1566. — [3] Missirien, dans son *Hist. généal. des seigneurs de Goulaine*, met cette mort au 13 juillet 1572. Voir Registre de Goulaine, f. 32* r°.

succession de la maison de Coathallec en Treguer, et dudit mariaige yssit dame Françoyse de Goullayne, qui fut baptisée en la chapelle du chasteau de Goullayne le du mois de l'an 157..; qui depuis a esté maryée avecq le sieur de Carné, et y a enfans.

Janne de Boutelouis [1], *Madame de Goullayne.* — Le (*sic*) 1577 du moys de septembre, furent espousés messire Gabriel de Goullayne et dame Janne de Botelouys, heritière de Coetalec, laquelle mourut au chasteau de Goullayne l'an 1582, environ le commencement du moys de mars, duquel mariaige il n'y eut aucuns enfans.

Claude de Goullayne, Monsr de Goullayne. — Le 14e jour d'avril 1579, mourut au Sainct feu de bonne memoire hault et puissant messire Claude de Goullayne, et fut enterré dans la chapelle de Nostre Dame du Sainct, dans l'enfeu où il avoit faict austrefoiz aporter le corps de feu dame Janne de Bouteville, sa première femme.

Marguerite de Bretaigne, Madame de Goullayne. — L'an 1585 [2], au moys de janvier, espousa messire Gabriel de Goullayne, au chasteau de Chantocé, dame Marguerite de Bretaigne, fille de feu hault et puissant Odet de Bretaigne et [de] dame Renée de Coesmes, premier baron de Bretaigne, et seigneur et dame d'Avaugour, conte de Vertu et de Goueslo, etc. Duquel mariaige sont yssus nombre d'enfans, mais ne luy a survescu que ceulx qui ensuivent. Et avoint contracté et fiancé le du moys de septembre 1585 [3] à Chantocé.

[1] *Sic.* Ici et à la 3e ligne de cet article, il faut lire *Botloy*. — [2] Avant cette date de 1585 on avait inscrit d'abord celle de 1566, biffée ensuite et avec raison. — [3] On avait d'abord inscrit 1565, biffé ensuite et remplacé par 1585 en interligne. Cette dernière date n'est même pas tout à fait exacte, car le mariage ayant eu lieu en janvier 1585, les fiançailles sont du mois de septembre précédent, c'est-à-dire de 1584.

Marye de Goullayne. — Le sept^me^ jour de febvrier, l'an 1594, fut née à Goullayne Marye de Goullayne, et fut baptisée en l'esglize de Saincte-Croix de la ville de Nantes. Et eut pour maraynes Mesdames Marye de Luxambourg et de Beauquerre, dames de Mercœur et de Martigues [1], et pour parain Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, et fut baptisée par Charles de Bourneuf, evesque de S^t^ Mallo et à present evesque de Nantes [2].

Charlotte de Goullayne. — Le 20^e^ de juin 1596, fut née à Goullayne Charlotte de Goullayne, fille desdits sieur et dame; et fut baptisée en la chapelle du chasteau de Goullayne, et eut pour pasrain Charles de Vaudré, sieur de S^t^ Fal, et pour maraynes dame Gabrielle de Kerman, dame de la Pierre au pays du Mayne, et Renée du Breil, dame de la Charoullière, de la maison de la Mauvesinière. Et fut baptisée par le s^r^ de S^t^ Louys, curé de Vallet.

Gabriel de Goullayne. — Le 14^me^ jour de mars 1598, fut né au chasteau du Loroux Gabriel de Goullayne, et fut baptisé par , aulmonier du Roy, en l'esglize de S^t^ Vincent à Nantes, et eut pour pasrain tres hault et tres puissant prince Monseig^r^ Cesard de France, filz legitimé du Roy, duc de Vandosme, gouverneur de Bretaigne, et pour marayne Madame Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et marquise de Mouceaulx, mère de mondit seigneur de Vandosme.

[Sur la marge de ce feuillet est collé un carré de papier où on lit ce qui suit:]

Le samedy 14 jour de mars lan 1598 la vigile de paques fleuries fut ne en | la chambre neufue du bout de la

[1] Marie de Beaucaire, dame de Martigues, veuve de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, et Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa fille. Le nom de Mercœur est ici écrit *Mercoeur.* — [2] Il fut transféré du siége de Saint-Malo à celui de Nantes le 31 août 1598 (D. Morice, *Hist. de Bret.* II, p. XXIII.)

sale hautte au chateau du lorous | bottreau entre 3 et 4—heures dapres midy gabriel de goullayne | fils ayne de gabriel de goullayne et de margueritte de bretaigne | sa compaigne signeurs et dames de Goullayne et cetera | Ledit jour sy dessus estoit en l'almanac cotte la faiste de M^r sct | Zaccarie et commansoict le dit jour de 14 le premier Quarthier | de la lune a 8 heures et demie du soir.

Ce que desus est escrit par hault et puissant messire gabriel de | goullayne mon Pere.

[Les deux dernières lignes sont de Gabriel de Goulaine fils de Marguerite de Bretagne, et elles attestent que tout ce qui précède, sur ce carré de papier, est un autographe de Gabriel de Goulaine, mari de Marguerite.]

Marguerite de Bretaigne. Mort de Madame de Goullayne. Le mercredy 17^e^ novembre 1599, mourut au chasteau de Goullayne fêu d'ilustre et bonne memoire dame Marguerite de Bretaigne, dame de Goullayne, au grand regret de ses amys, en la 36^e^ année de son aage. Et a esté enterrée dans l'enfeu neuf de l'esglize de la Haulte Goullayne.

MORT DE FEU M^r^ DE MERCUR LE 19 FEUBURIER 1602. — *Tres haut et tres puissant prince Monsieur | felipes œmanuel de loraigne duc de mercur et cetera | est desede en alemaigne retournant de hongrie | et mourut en la vile de d'une fiebure | pestilentielle entre le 18 et le 19 de feuburier 1602 au | grant Regret des gens de bien de toutte la crettiente | et na lesse q'vne fille nomee françoise de loraine | prominse a m^r^ Cœsard de france duc de Vandosme | filz natturel du Roy et ladicte francoise fut nee | a nantes le du mois de en lan* [1]

Mort de deffunct mess^re^ Gabriel de Goullayne. — Le

[1] Cet article est aussi écrit de la main de Gabriel de Goulaine, mari de Marguerite de Bretagne.

vingt six^me^ jour de janvier 1607, jour et feste de la Conversion de S^t^ Pol, mourut au chasteau de Goullayne envyron les neuf heures du soir, messire Gabriel de Goullaine, chevalier des ordres du Roy, seigneur de Goullayne, etc. Lequel seigneur fut inhumé en son eglize de Goullayne, en l'enfeu neuf. Lequel seigneur laissa enfans de luy et de deffuncte noble et puissante dame Margueritte de Bretagne (*sic*), monseigneur Gabriel de Goullayne, filz unique, et damoiselles Marye et Charlotte de Goulayne, filles.

Les nopces de Mons^r^ de Goullainne. — Le dix neuffiesme jour de janvier mil six centz et treize, furent celebrées les nopces de messire Gabriel de Goullaine avecq damoiselle Barbe de Ruellan, fille de monsieur du Rocher, à Rennes, par Mons^r^ de Rennes, en son logis au Manouer, environ midy, en sa chappelle.

Sauf les deux autographes de Gabriel de Goulaine (p. 158-159), toutes ces notes de famille sont de la même main. La première partie (finissant ci-dessus p. 157 à l'article *Marguerite de Bretaigne, dame de Goullayne,* inclusivement) est un relevé de notes anciennes, plus ou moins complètes, fait probablement par le chapelain de Goulaine. Les articles qui suivent ont été écrits plus tard, successivement, au moment des divers faits qu'ils relatent.

L'ART
DE L'INGÉNIEUR
ET
LE CLERGÉ
EN BRETAGNE
Au commencement
DU XVII^e^ SIÈCLE

L'ART DE L'INGÉNIEUR

ET

LE CLERGÉ EN BRETAGNE

AU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIÈCLE

I. — DEUX PROFILS DE GÉOMÈTRES.

Je dois à l'obligeance de M. de la Borderie la communication de deux ouvrages fort curieux et très-rares qui ont échappé jusqu'ici aux investigations des biographes et des bibliographes de notre province. Les titres seuls suffisent cependant pour attirer sur eux l'attention la plus distraite. En voici la reproduction exacte sans autre préambule:

1° LA SCIENCE DES EAUX *qui explique en quatre parties leur formation, communication, mouvemens et meslanges* — AVEC LES ARTS *de conduire les eaux et mesurer la grandeur tant des eaux que des terres, qui sont: 1° de conduire toute sorte de fontaines;* —

2° de niveler toute sorte de pentes; — 3° de faire monter l'eau sur sa source; — 4° de contretirer toute sorte de plans : — 5° de connoistre toute hauteur verticale et longueur horizontale; — 6° d'arpenter toute surface terrestre; — 7° de compter tout nombre avec la plume et les jettons, — par le P. JEAN FRANÇOIS *de la Compagnie de Jésus. — A Rennes, chez Pierre Hallaudays, imprimeur et libraire à la Bible d'or M. DC. LIII, in-4°.*

2° L'HENRY-MÈTRE, *instrument royal et universel, avec sa théorique, usage, et pratique, démonstrée par les propositions élémentaires d'Euclides, et règles familières d'arithmétique; et aussi sans arithmétique: lequel prend toutes mesures géométriques, et astronomiques, qui luy sont circulairement opposées tant au ciel qu'en la terre,* SUR UNE SEULE STATION, *par un seul triangle orthogone, sans le bouger de sa place, ny aller mesurer aucune distance de station, ainsi qu'on est contrainct de faire avec les autres instruments géométriques. — De l'invention d'*HENRY DE SUBERVILLE, *Breton, chanoine en l'église cathédrale S. Pierre de Xaintes : et advocat en la Cour de Parlement de Bourdeaux. — Item, un petit traicté sur la théorique et pratique de l'extraction des racines quarrées, pour dresser les scadrons et bataillons quarrés. Dédiés au Roy (Dieu a disposé toutes choses en poids, nombre et mesure. Sap. II, 21). — A Paris, chez Adrien Périer, rue Saint Jacques en la boutique de Plantin au Compas. 1598. Avec privilége du roi. In-4°.*

Comme on le voit, les deux auteurs appartiennent au clergé breton : l'un est jésuite et présente son livre à Nosseigneurs des États ; l'autre est chanoine de

Saintes, mais il signe son épître dédicatoire au roi Henri de Suberville, *Breton-Béarnais,* et il la date de Kimpercorentin. On peut être étonné, au premier abord, d'entendre deux ecclésiastiques développer ex professo des questions délicates qui relèvent directement de l'art de l'ingénieur ; mais, à toutes les époques de notre histoire, l'hydraulique et la géodésie ont séduit plusieurs esprits éminents parmi les ministres de l'Église, et de nos jours, sans parler de l'enregistreur météréologique du R. P. Secchi qui fit merveille à l'Exposition universelle de 1867, n'avons-nous pas vu l'abbé Paramelle perfectionner la *Science des eaux du P. François,* pendant qu'un savant breton, l'abbé Moigno, vulgarise avec une persévérance remarquable les découvertes les plus récentes de la géométrie et des sciences naturelles ?

Les renseignements biographiques sont presque nuls sur le Père Jean François et sur le chanoine Henri de Suberville. Voici tous ceux que nous avons pu recueillir. Le P. Jean François naquit en 1582 à Saint-Claude en Franche-Comté : il n'était donc pas Breton, mais nous allons voir qu'il le devint de cœur et presque de fait. Il fut admis en 1605 dans la Compagnie de Jésus à l'âge de vingt-trois ans, et professa d'abord la philosophie et les mathématiques au collége de la Flèche, où il eut pour élève en 1610 l'illustre René Descartes qui conserva pendant toute sa vie le plus tendre attachement pour son ancien maître. Il remplit ensuite la charge de préfet des études et gouverna les colléges de Nevers, d'Amiens et d'Alençon. Enfin ses supérieurs l'envoyèrent, en 1650, au collége de Rennes, où il passa tranquillement les dix-huit dernières années de son existence.

Pendant toute sa vie militante, il avait enseigné, gouverné, prêché. En Bretagne seulement, nous fait remarquer l'érudit bibliothécaire de l'école Sainte-Geneviève où les Jésuites ont repris les anciennes traditions scientifiques de leur Institut, en Bretagne seulement, ce Breton de l'Est se retrouva dans son pays, et, rencontrant sur place un bon imprimeur, il se laissa gagner à livrer ses copies qui avaient formé Descartes. De 1652 à 1668, année de sa mort, il publia successivement à Rennes onze traités spéciaux sur la physique et sur les sciences exactes ; plusieurs d'entre eux obtinrent un véritable succès et furent plusieurs fois réimprimés à Paris. La *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* par les PP. de Backer, cite en particulier :

1. *La science de géographie.* Rennes, 1652, in-8°.

2. *La science des eaux.* Rennes, 1653, in-4°, et Paris 1655. C'est l'ouvrage qui va nous occuper.

3. *L'art des fontaines.* Rennes, 1665, in-4°, ou 1655 d'après le *Manuel du libraire,* de Brunet.

4. *L'arithmétique*, ou l'art de compter. Rennes, 1653, in-4°. Paris, 1655 et 1659, in-4°, et Rennes, 1661, in-4°. La première édition de cet ouvrage faisait partie de la *Science des eaux.*

5. *Les élémens des sciences et des arts mathématiques,* pour servir d'introduction à la cosmographie et à la géographie. Rennes, 1655, in-4°.

6. *La chronologie* divisée en quatre parties. Rennes, 1655, in-4°, et Paris, 1681, in-4°.

7. *De la sphère.* Rennes, 1655, in-4°.

8. *De la quantité.* Paris, 1655, in-4°.

9. *Traité des influences célestes.* Rennes, 1660, in-4°. Bonne réfutation de l'astrologie judiciaire.

Ouvrages auxquels il convient de joindre un traité posthume :

10. *La jauge au pied du roi.* Paris, 1690, in-12.

Le Père François mourut à Rennes, le 20 janvier 1668, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait bien mérité de la Bretagne et de la science, car tous ses exemples météorologiques nous fournissent les détails les plus curieux et les plus intéressants sur l'histoire naturelle de notre vieille province.

Nous sommes beaucoup moins riche en informations sur Henri de Suberville, quoiqu'il se qualifie lui-même de Breton-Béarnais et d'avocat au Parlement de Bordeaux : nous ignorons absolument les dates de sa naissance et de sa mort ; nous savons seulement, par un passage de son livre, qu'il habita Saintes de 1584 à 1590, pendant les guerres civiles, et qu'il en profita pour dresser une table des hauteurs méridiennes du soleil dans cette ville. D'autre part, les recherches qu'a bien voulu faire pour nous M. Louis Audiat aux archives du chapitre de Saintes, nous ont appris qu'il fut élu chanoine de cette cathédrale le 22 novembre 1591, à la place d'un de ses oncles, et que la famille de Suberville était à cette époque établie en Saintonge, car on rencontre souvent ce nom dans la liste des anniversaires : cette liste nous fait connaître entre autres Bernard de Suberville l'aîné, et Louise de Suberville, qui était en 1695 veuve de Nicolas de Montaigne, écuyer, seigneur de Courbiac près Saintes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le savant chanoine fit de longs et sérieux séjours en Bretagne, car il mesure avec son *Henrymètre* la hauteur, la distance ou les climats de plusieurs monuments ou points remarquables en diverses par-

ties de la région armoricaine, mais nous ne savons rien autre chose. Nous aurons une reconnaissance toute spéciale pour les érudits qui voudront bien nous communiquer de plus amples détails sur la carrière et les familles de nos deux ingénieurs.

Abordons sans plus tarder leurs ouvrages.

II. — L'HENRY-MÈTRE.

Le préambule de la dédicace au roi que Suberville écrivit de « Kimpercorentin » le 10 novembre 1598 est tellement curieux et bizarre, surtout par son énumération de tous les instruments mathématiques alors connus, que nous ne pouvons lui refuser les honneurs d'une reproduction. On fera grâce à ce français de laboratoire, exprimé dans un style d'une nature toute particulière, si l'on veut bien se souvenir qu'à cette époque la langue latine régnait à peu près universellement dans les traités scientifiques ; ce fut seulement trente ans plus tard que le médecin Cureau de La Chambre, bientôt suivi par Descartes, réussit à acclimater définitivement la langue française dans les régions de la science [1].

« Au très-chrestien et très-victorieux monarque de France et de Navarre Henri IV.

« Sire,

« Combien que plusieurs mathématiciens aient laissé à la postérité plusieurs instruments mathématiques, comme l'*Astrolabe*, qui est le premier de tous,

[1] Voir notre étude sur *les Deux Cureau de la Chambre, de l'Académie française*. Le Mans, Pellechat, 1877. In-8°, portrait.

estant de l'invention du patriarche Abraham [1], par la cognoissance et usage duquel les autres mathématiciens qui sont venus après luy ont inventé et fabriqué tous instruments mathématiques, tant pour la géométrie, cosmographie et ses quatre filles: géographie, hydrographie, chorographie et topographie, que pour l'astrologie. Car en premier lieu la mère de l'Astrolabe comprend toute l'astrologie, et le dos de sa mère toute la géométrie et cosmographie. Telement donc que de luy (comme de leur géniteur) dépendent les autres instruments mathématiques, les aiant engendrés et portés en la concavité de sa mère et sur le dos de son échelle altimètre; lesquels le Temps, père de Vérité et de toutes choses, a enfin enfantés et mis en lumière, qui sont: le Quarré Géométrique de l'Astrolabe: le Baston et Rayon Astronomique du Patriarche Jacob, premier aucteur et inventeur d'iceux, grand mathématicien et astronome divin à l'imitation d'Abraham son aïeul paternel, tesmoin Josèphe au chapitre 7 du premier Livre des Antiquités Judaïques: la sphère d'Atlantes depuis enrichie et augmentée par le grand et subtil Archimedes; la vis sans fin du dit Archimedes: les Armilles et Météoroscope de Ptolémée avec son Torquet; le Triquet de Schoner; le Clepsydre; le Dioptre d'Hyparchus [2]; les Globes céleste et terrestre; le Clyndre; l'Anneau Astrono-

[1] L'Astrolabe, premier instrument mathématique, n'est autre chose que la sphère en plate-forme. (Note de Suberville). Il était employé pour mesurer la hauteur des astres au dessus de l'horizon. On a dit aussi autrefois astrolabe pour planisphère céleste.

[2] Ptolémée, Archimède et Hipparque sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'indiquer ici leurs titres à la reconnaissance de la postérité. Si Ptolémée fut le plus célèbre des astronomes

mique; l'*Astrolabium Catholicum* de Gemma Frison [1]; la Boussole; le Cosmolabe et Cosmographe de Besson [2]; le Quadrant géométrique; la petite Tablette de Jehan de Merliers [3]; le petit Trigomètre de Jacques Pelletier du Mans [4]; le Compas Optique; le Compas géométrique; le Graphomètre et Trigomètre de *Philippe Danfrie* [5], *Breton*, avec son *Speculum*

anciens, Hipparque, qui l'avait précédé de trois siècles, fut certainement le plus grand. On sait que c'est à l'aide des célèbres ARMILLES que Ptolémée observa l'obliquité de l'écliptique, les équinoxes et les solstices: l'une était dans le plan du méridien, l'autre dans le plan de l'équateur. Son *Torquet* était un cercle mobile qu'il pouvait tourner à volonté à tous les points de l'horizon. Le *Dioptre*, instrument dont Théon nous a laissé la description détaillée fut imaginé par Hipparque pour mesurer ou plutôt pour comparer les diamètres de la lune et du soleil. Suberville ne suit pas ici fort exactement l'ordre chronologique.

[1] Regnier *Gemma*, de Dockenn, dit *Frisius* ou le Frison (1508-1555), docteur de l'université de Louvain, savant astronome souvent consulté par Charles-Quint, a publié un ouvrage en 1550: *De astrolabio catholico et usu ejusdem.*

[2] Jacques *Besson*, de Grenoble, professeur de mathématiques à Orléans en 1569, a publié en 1567 un ouvrage intitulé le *Cosmolabe*. C'est sans doute ce mot qu'il faut lire à la place du *Cosmable* de Henri de Suberville, qui ne se comprend guère.

[3] Je ne trouve pas ce nom dans les recueils biographiques à ma disposition. Il s'agit probablement de la planchette d'arpenteur.

[4] Jacques *Pelletier*, du Mans (1517-1582), grammairien, poète, médecin, astronome et mathématicien, fut une des principales célébrités scientifiques du XVI[e] siècle. Voir la notice de M. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, IX (35-63).

[5] Philippe *Danfrie* naquit en Cornouailles et fut tailleur général des effigies du roi pour les monnaies de France. La *Bibliothèque de la Croix du Maine* dit de lui: « Homme très-excellent pour la gravure et le burin, fort grand ingénieur et inventeur de plusieurs beaux instruments mathématiques, desquels il a mis en

Astronomicum dierum et noctium; l'Holomètre ; Canomètre ; Micomètre; Cosmomètre, et infinis autres instruments mathématiques : — si est-ce toutefois que l'*Henry-mètre* les surpasse tous en toutes sortes de mesures géométriques, célestes et terrestres, tant pour sa véracité, facilité, simplicité et excellence, prenant les distances, haucteurs et profondeurs, avec leurs traverses ou distances transversales : à asseoir un camp et artillerie ; à prendre tout le circuit, coings et angles muraux que font les courtines ou murailles d'une ville, ravelins d'un chasteau, d'une tour quarrée, ou d'autre figure tele que puisse estre ; à prendre le diamètre ou diagonale desdictes tours, avec leur plan et superficie externe, et des Bolvards, Bastions et Esperons des dictes villes, chasteaux, et autres places, pour sçavoir à peu près le nombre des soldats et canons que l'ennemi y peut faire renger ; à prendre la distance et nombre des degrés d'entre deux estoilles, le diamètre du soleil et de la lune ; leur hauteur circulaire ; celluy du Pôle, pour la fabrique des Tables de chaque climat, qui se mettent dans la mère de l'Astrolabe ; pour fabriquer tous Horologes solaires, lunaires et polaires ; pour avoir la latitude ou largeur des régions, l'inclination de l'équateur sur l'horizon et autres propositions géométriques et astronomiques... etc., etc. »

Qu'est-ce donc que cet instrument merveilleux dû

lumière quelques-uns, entre autres ceux pour le globe, pour l'astrolabe et pour les horloges... Il florit à Paris cette année 1584. » M. Kerdanet dans ses *Notices chronologiques*, et M. Cayot-Delandre dans la *Biographie bretonne*, se bornent à citer ce passage du savant manceau. Nous n'avons pas été plus heureux dans nos recherches.

au génie inventif de notre chanoine? C'est, d'après sa propre définition, « un instrument royal et universel, prenant toutes mesures géométriques célestes et terrestres à l'entour de lui opposées, sur une seule station, par un seul triangle orthogone, sans le bouger de sa place, ni aller mesurer aucune distance de station ni autre mesure quelconque, ainsi qu'on est contraint de faire avec les autres instruments géométriques (p. 3).» Le grand progrès réalisé par cet instrument de géodésie était en effet de supprimer la double station avec mesurage de leur distance. Il se composait essentiellement d'un triangle rectangle à côtés gradués et dont l'hypoténuse ou règle visuelle munie d'alidades pouvait prendre à l'aide de coulisses et de vis de pression toutes les positions possibles par rapport aux deux côtés de l'angle droit: le pied vertical de l'instrument était mobile autour de son axe et portait un indicateur parcourant les degrés d'un grand cercle horizontal formant la base de tout l'appareil. (Voir le fac-simile de l'appareil, fig. 1, ci-contre.) On conçoit que cet instrument puisse en effet servir aux opérations géodésiques les plus compliquées, mais il ne nous paraît pas d'une pratique très-courante, car il se compose d'un trop grand nombre de pièces pouvant se déranger par l'usage et occasionner des causes d'erreurs : nous avons aujourd'hui plus solide et plus simple ; mais en le supposant bien réglé, il était en effet théoriquement fort complet et pouvait au moins servir à la démonstration des problèmes les plus difficiles de l'arpentage.

Quant à l'étymologie de son nom, l'auteur nous dit assez naïvement: « *Henry-mètre* est un mot com-

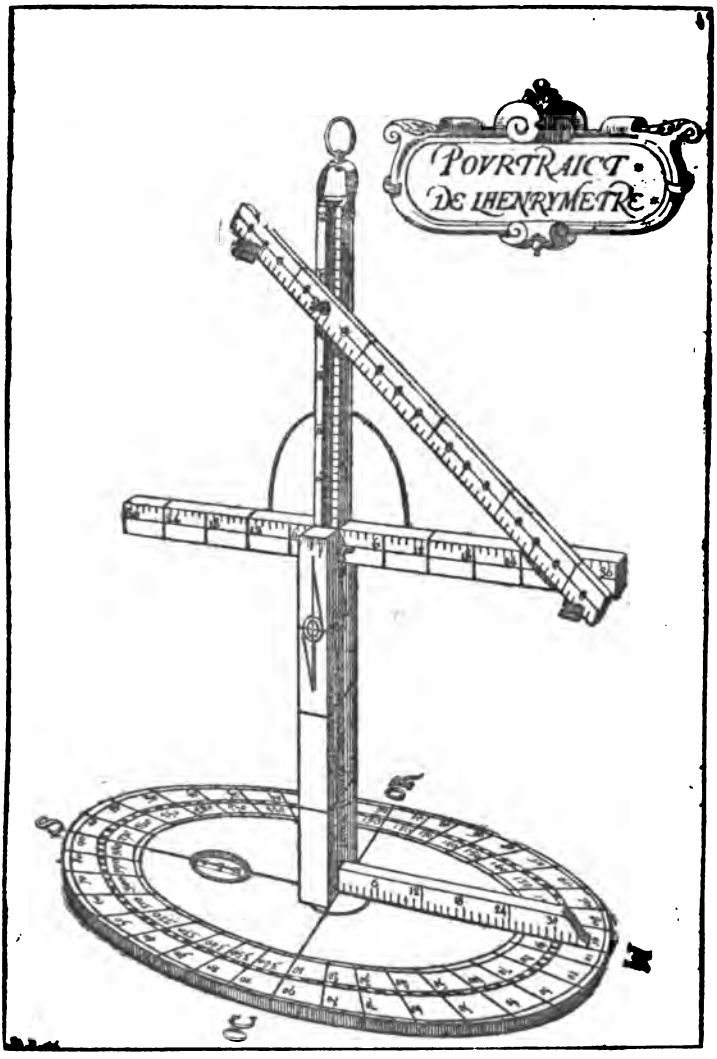
POVRTRAICT
DE LHENRYMETRE

posé du nom propre d'homme *Henry*, mot françois (son nom et celui du roi), et du mot grec *mètre* signifiant mesure : qui est autant à dire en françois que Henry-mesure, ou Henry-mesurant, ou mesure d'Henry (p. 3).» Les plus exigeants durent se montrer satisfaits.

Nous ne suivrons pas ici le chanoine de Suberville dans les longs développements théoriques auxquels il se livre, en suivant les préceptes d'Euclide, pour démontrer toutes les ressources de son appareil : c'est un cours presque complet de géométrie, fort bien exposé, mais qui ne nous apprendrait pas grand' chose ; nous préférons citer quelques-uns des exemples que donne l'auteur pour montrer les applications pratiques de sa découverte. On y trouve des indications assez curieuses, sur la ville de Quimper en particulier. C'est ainsi que, voulant montrer comment on pourra « prendre toutes distances horizontales qui se peuvent voir de l'estendue circulaire de l'œil en une plaine champêtre, sur une seule station », il présuppose, « qu'estant en la ville de Quimpercorentin, en la petite Bretagne, il est monté avec l'Henry-mètre au clocher de l'église cathédrale d'icelle, d'où il veut prendre la distance qu'il y a delà jusques à deux certaines maisons nobles, situées hors la dite ville, qui est une belle proposition divisée en trois principales parties :

« *La première,* estant au clocher de l'église cathédrale de Sainct Corentin en la ville de Quimpercorentin, sçavoir avec l'Henry-mètre combien de pieds de Roy il y a delà jusqu'au clocher de l'Abbaye des Dames de Locmaria, et aussi, par le mesme moien, jusqu'au manoir de la Palüe, maison noble appar-

tenant à honorable et vertueuse damoiselle *Guyonne de Kerrouant*, dame dudit manoir, de la Couldray et de Poulguinan.

« *La seconde*, sçavoir combien de pieds de Roy il y a de l'une à l'autre desdictes deux maisons de Locmaria et la Paluë.

« *La troisiesme*, sçavoir par le moien d'un triangle scalène que font icelles deux maisons avec le dict clocher, combien de pieds quarrés contient le plan superficiel interne dudict scalène. (p. 64-65) »

Il trouve 408 pieds pour distance du clocher de Saint-Corentin au clocher de Locmaria; 492 pieds 10 pouces, 11 lignes et demie, pour distance du clocher de Saint-Corentin au manoir de la Paluë; 320 pieds pour la distance du clocher de Locmaria audit manoir; et enfin 66,464 pieds carrés pour surface du triangle compris entre les trois points.

Un corollaire de ce problème est que « par cette mesme proposition vous pouvés, estant en un siége de ville ou chasteau, sçavoir la largeur d'une bresche faicte par le canon, pour cognoistre si elle est suffisante pour aller à l'assault. »

Ensuite, voulant expliquer comment on pourra « prendre le circuit, coings et angles muraux des courtines d'une ville ou chasteau, ou des héritages d'un manoir qui sont en un tenant... » il choisit, « par manière d'exemple, le plan de la ville de Quimpercorentin, l'un des quatre siéges présidiaux de Bretaigne, tel qu'est le circuit formé par les sept angles muraux des sept courtines ou murailles de la dicte ville, sur lesquels sont basties sept tours qui se flanquent l'une l'autre de canonière en canonière (p. 73) »; puis montant au clocher d'une des églises de la ville,

qui sera la chapelle de Notre-Dame de Guéodet, il y installe son instrument, prend les distances angulaires de chacune des tours et obtient la superficie complète de l'enceinte murée. (Voir fig. 2, ci-dessous.)

Plan présupposé de Kimpercorentin.

Esquisse Topographique du plan de Kimpercorentin, laquelle contient, 150. perches, chacune valant, 10. pieds de Roy.

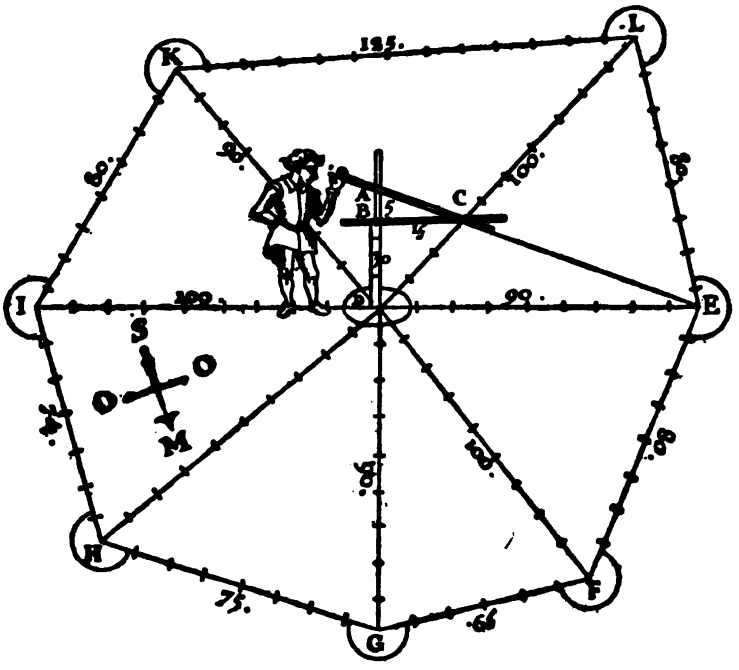

Plus loin, il mesure la distance horizontale « qui est depuis le clocher de Saint-Corentin jusqu'au manoir de Kernech-marc ou Knech-marc, appelé en françois le Mont Saint Marc, appartenant à M. Le Baud, advocat du Roy au siége présidial de Quimper-corentin, qui est hors la ville au bout du fauxbourg appelé la Terre au Duc (p. 77) » ; ou bien il calcule la différence de longitude entre « le bout occidental de la petite Bretaigne et la Syrie (p. 165) » et il trouve 45 degrés ou 1350 lieues françaises. (Voir fig. 3, page 178, le fac-simile d'une opération.)

L'Henrymètre ne résout pas seulement toutes les questions de l'arpentage ; il contient aussi des tables météorologiques et astronomiques : « voulant sçavoir soubs quel climat est située la ville de Nantes en Bretaigne, ou la hauteur du pôle est 49 degrés, je cherche en la table des climats cy-dessus dans la première colonne d'icelle le nombre 49 degrés et le trouve vis-à-vis du 7e climat, avec lequel tirant à angle droict vers la dernière colonne des heures de la dicte table trouve Nantes située au milieu dudict 7e climat et en la 17e parallèle, et qu'elle a en son plus grand jour d'esté 16 heures justement (p. 176). »

Le livre de l'Henrymètre se termine par un petit traité sur l'*Extraction des racines quarrées,* dans lequel nous remarquons cette définition originale : « Tout nombre qui n'est point quarré s'appelle sourd, autrement nombre irrational ou irradical... Et sont appelés sourds par une métaphore prinse des persones sourdes, parceque quand on veut extraire leur racine, ils font les sourds, et ne la veulent point bailler qu'à grands coups de plume, et encore tele quele, avec des fractions (p. 202). »

Prendre une distance proposée sur l'horizon, ou plan terrestre. Prop. 2.

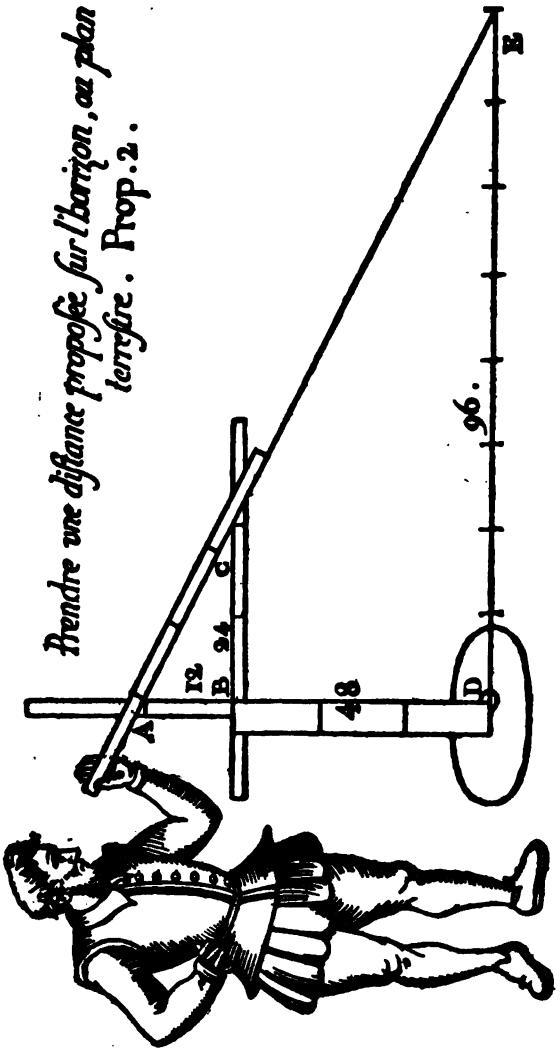

Après avoir lu de si belles choses, on ne s'étonnera point que des poètes aient pu chanter la gloire de Suberville. Leurs vers ont été bien oubliés par les ingrates générations des trois derniers siècles : nous devrions avouer qu'ils le méritent ; mais nous n'en avons guère le courage ; le sujet par lui-même était si ingrat ! Parmi ces poésies élogieuses en français et en latin, voici la plus supportable : *ab unâ disce omnes.* On la doit à Pierre des Fontaines, Poitevin, avocat au Conseil privé du roi.

A L'AUTEUR DE L'HENRY-MÈTRE.

SONNET

J'admire de ce Tout l'influence divine,
De la terre et des eaux la grand' fertilité ;
Et de l'air et du feu la grand' stérilité ;
Et des cieux estoillés la bizarre courtine.

J'admire un chariot de la belle Lucine ;
Et bref tous les effectz qui sont de Déité :
Mais quand je voy aussi que nostre humanité
N'y a rien mis du sien : ains en tient l'origine :

Je n'admire plus rien, puisque ce sont effaicts
De cest Ouvrier puissant, dont les faicts sont parfaicts :
Sa puissance et ses faicts passent nostre science.

Voiant De Suberville, *ha ! je suis tout ravy,*
Qui d'un seul instrument tient ce tout asservy,
Le compasse et mesure avec expérience !

Honneur au courage malheureux !

III. — LA SCIENCE DES EAUX.

Le livre de la *Science des eaux et des sources naturelles* a plus d'importance que la description de l'*Henrymètre*. On le reconnaît dès l'épître dédicatoire *A Nosseigneurs des Estats de Bretagne,* dont le ton noble et élevé nous prépare à de grands enseignements. Trois principes, dit le Père François, font les grands hommes et les provinces qui en sont composées: la nature, l'éducation et la grâce : ou, pour mieux dire, la vie physique, la vie morale et la vie divine. Rien n'a été refusé à la Bretagne sous ces trois points de vue:

« Vostre province, Messeigneurs, a esté favorisée d'un si grand nombre de saints, que le catalogue seul avec un abbrégé de leurs vies a composé un juste volume, et qui va presque de pair en grandeur avec la vie des saints. C'est dans vostre province où la sainteté a esté coronnée, et la coronne sanctifiée, où les villes portent le nom des saints qui en sont les solides fondemens. Certes si un saint peut ennoblir une ville, un ordre, une province, quelle doit estre la louange de la vostre d'avoir tant d'originaux à imiter, tant de favoris de Dieu à invoquer, tant d'advocats, de patrons et de tutelaires pour en estre protégez? C'est en suite de ce tittre que vous en possédez un autre d'avoir conservé à Dieu la foy et la vraye religion si entière et si constamment parmy tant de combats qui ont perverti tant de royaumes qu'il n'y a province en France qui aye moins de zizanie que la vostre... »

Mais on a présenté autrefois aux États les *Vies des*

Saints de Bretagne, pour façonner les leurs sur ces illustres modèles et les avancer en la grâce ; il n'y a plus rien à leur apprendre de ce côté :

« Pour l'éducation, il n'en faut point chercher de meilleure que celle qui tire sa conduite des lumières de la foy et de la raison. Toute autre aboutit à des précipices. La foy a rendu vostre gouvernement une théocratie, la raison en a fait une monarchie, lorsque vostre province s'est unie au royaume le plus florissant de l'Europe, avec tel avantage que les autres ne peuvent envisager vostre province sans envie, ny vous considérer les autres sans quelque compassion. Aussi certes que ne faites-vous pour maintenir inviolable la piété envers Dieu, la fidélité envers le Roy ? Quels soings ne prenez-vous pour affermir dans les esprits ces deux lumières ? A peine les enfans en sont-ils capables qu'on leur en fait leçon, et nostre Compagnie secondant vos desseins s'efforce de rendre en ceux que vous lui addressez la vertu sçavante et la science vertueuse... »

Mais on a aussi dédié aux États un livre de l'*Histoire de Bretagne* et un autre des *Armes de sa noblesse* « qui ne sont que des marques de leurs généreuses et héroïques actions, pour animer leurs courages et en faire de semblables et de plus grandes, et rendre l'éducation éminente. » Reste la nature, pour laquelle on n'a encore rien fait, qui n'a point « son livre et qui demande des aides pour achever ce qu'elle laisse à notre exercice. » Et cependant :

« La nature ne s'est pas monstrée moins favorable, réservant pour vostre province l'air le plus tempéré de la France, les eaux avec plus d'abondance, et les terres avec autant de fertilité. Celles-cy, non contentes

de se charger et porter sur soy toute sorte de fruits, contiennent dedans elles toute sorte de minéraux, métaux, marbres, pierres d'aiman, marcassites et autres raretez, ont à l'entour d'elles une mer qui par son amplitude sert d'un large fossé, présente ses poissons à la pesche et son dos à la navigation. Il n'y a point de lieu au monde où le flux de la mer monte à une si grande hauteur qu'à vos costes pour entrer plus avant dans vos terres, et y porter les navires qui viennent de loing chargés des richesses des pays estrangers, et les rapporter en pleine mer remplies des vostres. Je ne sçay lieu en l'Europe où dans l'estendue de tant de terres il y aye des ports plus en nombre, plus grands en capacité et amplitude et plus asseurez en assiette, ny province en France qui aye les terres mieux disposées pour joindre les rivières et les rendre navigables, et espandre le commerce partout; le commerce, dis-je, non avec une ou deux villes, mais avec toutes les maritimes du globe qui y sont les plus considérables... »

N'avions-nous pas raison de dire en commençant que le Père François était devenu tout à fait Breton; un tel enthousiasme suppose une véritable patrie adoptive: proclamons-le donc sans réserve notre compatriote. Nous allons voir, du reste, qu'il avait étudié à fond l'histoire naturelle de la province armoricaine.

La *Science des eaux*, indépendamment de l'art et de la conduite des eaux et des fontaines artificielles, qui forme un traité à part, se compose de quatre chapitres ou parties, traitant de leur formation, de leur communication, de leurs mouvements particuliers et de leurs mélanges.

Quoique le Père François ait divisé nettement la

science et *l'art* des eaux, il se sert cependant de l'une et de l'autre pour exposer ses doctrines, et il n'admet pas qu'on puisse étudier l'une sans étudier l'autre :

« Il n'est point de meilleur moyen pour arriver à la perfection des sciences, dit-il fort justement dans sa préface, que de voir les expériences que les arts en donnent, ny pour parvenir à la perfection des arts que de sçavoir les raisons que les sciences en rendent ; à cause que les expériences de l'art vérifient les connoissances dela science et les mettent dans un haut degré de certitude ; et les raisons des sciences conduisent l'art dans toutes occurences et le mettent en un degré éminent d'infaillibilité. Et pour voir la nécessité d'une telle union, nous n'avons qu'à considérer ces deux vertus intellectuelles séparées dans diverses personnes ; nous verrons les sçavans sans practique se rendre ridicules et tomber en plusieurs fautes quand ils s'en veulent mesler, soit manque de vérité en leur science prétendue, soit d'intégrité en leur véritable, et pour ignorer plusieurs circonstances que l'art leur aprend. Nous verrons pareillement les artisans sans science demeurer tout court dans les incidens qui les obligent à changer tant soit peu leur manière accoustumée d'agir... »

Ces déclarations peuvent paraître banales, aujourd'hui que l'esprit scientifique court, dit-on, les rues ; mais au commencement du XVII[e] siècle, alors que la physique expérimentale commençait à peine les immenses progrès réalisés depuis cette époque, elles étaient fort prudentes et posaient nettement des principes d'étude fort judicieux. Aussi le Père François ne se lance-t-il pas dans les digressions théoriques trop abstraites ou trop absolues ; quand il a constaté un fait, quand il l'a examiné sous toutes ses physio-

nomies diverses, quand il en a déduit toutes les conséquences, il ne s'obstine pas à vouloir en donner à tout prix l'explication complète, si elle lui échappe; il ne veut pas se contenter d'à peu près, et il préfère confesser noblement son ignorance et s'en rapporter à l'auteur de l'univers. C'est ainsi qu'à propos du flux et du reflux de la mer, dont il ne peut que constater la concordance avec les périodes lunaires, il dira :

« De tous les mouvemens qui sont dans l'Océan, celuy du flux et du reflux est le plus conneu de tous en son existence, le moins en ses causes. Il est le plus universel en sa période générale, le plus particulier en la diversité de ses circonstances. Il est le plus facile à apercevoir et le plus difficile de tous à expliquer. Je ne sçache personne qui en soit venu à bout, comme aussi je ne présume pas de le faire. Je m'efforceray avec les autres d'en donner quelque connoissance, si je ne la puis donner entière. J'ayme mieux avec les saints admirer la grandeur de Dieu qui fait les ouvrages sur toute nostre capacité, que de me jetter dans l'Eurippe avec Aristote pour ne le pouvoir comprendre, si toutefois une si grande sottise a esté faite par un si grand philosophe... (p. 65). »

Voilà un langage qui honore singulièrement son auteur. Nous savons désormais que nous n'avons pas affaire à un empirique acharné, et nous pouvons avoir pleine confiance dans les allégations et dans la méthode d'un observateur aussi consciencieux.

La discussion des trois opinions qui divisaient les savants de cette époque sur l'origine des eaux, des sources et des fontaines, est en particulier très-remarquable : il rejette l'opinion qui, s'appuyant sur l'in-

terprétation d'un passage de l'Écriture, les fait toutes venir directement de la mer; il combat un peu timidement l'opinion alors reçue dans l'école, qui prétendait que l'air se changeait en eau dans les régions éloignées de la mer; et il adopte définitivement la théorie que personne ne conteste aujourd'hui, qui fait dériver toutes les eaux douces, même les plus éloignées, de la condensation des vapeurs émanées de la mer et entraînées au loin par les vents. Le raisonnement des fauteurs de la seconde opinion paraît aujourd'hui de bien peu de valeur; l'air, disaient-ils, se trouvant en un lieu froid et humide en reçoit les qualités, et celles-ci déterminent la dernière disposition à la forme de l'eau comme la chaleur et la sécheresse le sont à celle du feu. L'élément sec et l'élément humide jouaient alors un rôle très-important dans toutes les théories de physique et de médecine. Cela est peut-être plus conforme à la raison, dit le Père François (à la raison aristotélienne, ajouterons-nous), mais je préfère la dernière théorie, parce qu'elle est plus conforme à l'expérience et qu'elle permet, aussi bien que la première, d'expliquer tous les passages de l'Écriture qui ont parlé des eaux. Malgré son âge avancé, le Père François était un physicien de la jeune école ; il abandonnait sans hésiter Aristote, si Aristote n'avait pour lui l'expérience.

Mais nous n'avons pas l'intention de développer ici une histoire complète de la science hydrologique; nous avons suffisamment signalé les tendances de notre auteur, qu'il est facile, avec nos connaissances singulièrement perfectionnées, de prendre souvent en défaut, mais qui, presque toujours, se tient dans des

régions scientifiques beaucoup plus rapprochées de la vérité absolue que celles où l'on s'arrêtait de son temps. Ce qui nous importe, c'est de retrouver çà et là dans son livre des faits ou des documents se rapportant à la Bretagne; nous allons en citer pêle-mêle toute une série qui pourront servir un jour de jalons pour une histoire naturelle de notre province; rappelons-nous que nous sommes exactement au milieu du XVII[e] siècle :

— « En basse Bretagne, il y a des rochers dans la mer proche Penmarc, desquels en temps de tempeste sortent des vens qu'on entend de cinq à six lieues (p. 19).

— « Dans l'Anjou, près Ingrandes, on tire tant de houille ou de charbon naturel, qui est une espèce de terre qu'on tire des mines, que le creux passe dessous la rivière de Loyre [1] (p. 49).

— « Sur le point de la hauteur du flux et du reflux de la mer, il y a de grandes diversités. A Calais et aux costes de Flandre, l'eau monte aux plus grandes marées de 18 pieds; à Bristol en Angleterre, de 66; à Saint-Malo et Saint-Michel, de 70. Elle croît encore allant plus avant en la Normandie jusques aux rochers de Senequé, où on tient qu'elle monte jusques à 100 pieds; ce qui certes est admirable [2] (p. 68).

— « Au village de Var, à une lieue de Saumur, se

[1] Ces mines, qui s'étendent assez loin dans l'intérieur de la marche de Bretagne, sont encore exploitées.

[2] Admirable, en vérité; mais ces chiffres nous paraissent fort exagérés. A Saint-Malo, la dénivellation de la mer ne dépasse guère actuellement 50 pieds, ce qui est déjà fort respectable; il nous paraît difficile qu'en deux siècles il y ait eu un abaissement de 20 pieds.

trouve un ruisseau qui a un flux et un reflux réglés, mais une fois par jour et à la même heure, c'est-à-dire jusqu'à midi le flux, jusqu'à minuit le reflux. La Bretagne en a de cette sorte un à Mesléen et deux bien remarquables à la lande de Coüetquidam : l'un est joignant la chapelle Saint-Malo, dont l'eau se descharge à Saint-Malo de Bignon ; l'autre dans la mesme lande, en la paroisse de Guer. Tous deux ont flux et reflux comme la mer, à ce qu'on dit. Gassandi fait le narré d'autres qui ont plusieurs flux et reflux en mesme heure et minute (p. 83). » — Nous ferons remarquer à ce propos que le Père François consacre un chapitre entier, fort curieux, à l'explication des causes de ce qu'il appelle flux et reflux des eaux douces ; il y fait intervenir des siphonements assez compliqués ; et pour faire mieux comprendre sa théorie il intercale des gravures sur bois qui ont pour principal mérite une grande naïveté de dessin.

— « La France a dans ses terres des fontaines salées comme si elle manquoit du sel de la mer ; elle a celuy de la mer comme si elle n'en avoit point dans ses terres, mais en telle quantité qu'on le voit sur ses côtes élevé en montagnes, que la chaleur solaire a séparé par les vapeurs attirées ; ce qui excite tant de navires à venir de toutes parts pour s'en charger, qu'on peut dire que ce sont des trésors à la France, et qu'elle a ses Indes orientales sur les côtes du Languedoc, ses occidentales sur celles de la Guyenne, et des troisièmes sur celles de la Bretagne. Et ce qui est encore plus remarquable, quoique la mer arrose et se donne également à tous les pays maritimes, ce n'est pourtant qu'aux côtes de France où se forme le bon sel, et propre à l'assaisonnement des viandes ; pour

ce que les pays qui lui sont septentrionnaux ont trop peu de chaleur, et ceux qui lui sont méridionnaux en ont plus qu'il n'en faut pour lui donner un juste tempérament : d'où vient que, Charles-Quint ayant commandé aux peuples du Pays-Bas, pour en oster le débit et le trafic à la France, de se servir du sel d'Espagne, il ne fit autre chose que de leur faire reconnoître la nécessité qu'ils avoient du nôtre, car s'étant mis en devoir de lui obéir, ils s'aperceurent bientôt que leur sel, pour être trop corrosif et acrimoneux, gâtoit leurs viandes, les brûlant et desséchant trop, au lieu de les garantir de corruption; ce qui les fit revenir en France, et y avoir recours (p. 106-107).

— « De trois livres d'eau de mer de l'Océan vers Saint-Malo, on n'a tiré qu'une once et demie de sel très-blanc (p. 107). »

Etc., etc....

Nous terminerons ce chapitre par une citation qui ne se rapporte pas à la Bretagne, mais qui signale un fait tellement extraordinaire que le bon Jésuite en est assez embarrassé, et déclare suspendre son jugement:

« Je n'ay peu croire, dit-il (p. 103), ce que plusieurs m'ont dit, que coupant le foin de certains prez on excitoit des pluyes, à raison de certaines herbes qui y croissent. Un extrait de la relation du P. Jean Fourcaut, jésuite et missionnaire aux Pyrénées l'an 1638, m'a fait suspendre mon jugement. Ce Père, grand philosophe et théologien, et ce qui est de meilleur très-bon religieux, dit qu'en la vallée de Betsugère, au diocèse de Tarbe, naist une certaine herbe nommée Gentienne, un peu différente de celle qu'on sème dans les jardins, laquelle on ne peut arracher sans que l'air s'obscurcisse d'épesses nuées, d'où vient un terrible meslange

de pluyes et de gresle en plus grande ou moindre quantité, selon qu'on arrache plus ou moins de cette herbe: cause pourquoy ceux du pays n'osent la toucher, et ne permettent pas qu'on en cueille, si ce ne sont des personnes de considération pour en faire l'expérience. Le Père sus-nommé asseure avec leur permission en avoir fait l'expérience et l'avoir trouvée véritable. Et si les paysans appellent les herbes de cette vertu les herbes aux sorciers, c'est que le démon s'en peut servir pour exciter les tempestes extraordinaires et subites. Certes, si deux ou trois gouttes de l'esprit de vitriol sont capables d'attirer la teinture des roses mises dans un bassin plein d'eau, et en teindre en moins de rien toute l'eau, un esprit qui aura la mesme vertu attractive des vapeurs pourra dans l'air ce que l'autre dans l'eau, et cet esprit pourra avoir quelque conjonction avec une herbe particulière » (!!!)

Nous avouons avoir habité pendant deux ans le diocèse de Tarbes, explorant les montagnes des Pyrénées dans tous les sens, et n'avoir jamais entendu parler, même par tradition, des merveilleux effets de l'arrachage de la gentiane. Dans un pays où les orages sont presque quotidiens, on conçoit cependant que de pareilles légendes puissent devenir populaires, et que les étrangers se laissent prendre à la prédiction d'un phénomène qu'on sait, presque à coup sûr, devoir arriver. Quant à l'explication du bon Père François, qui n'a pas voulu révoquer en doute l'assertion de son confrère, c'est la page la plus faible de son livre. Il ne faut pas abuser de la crédulité quand on veut baser ses théories sur l'expérience.

IV. — L'ART ET LA CONDUITE DES EAUX ET DES FONTAINES ARTIFICIELLES.

C'est ici qu'abandonnant le domaine de la théorie pour entrer dans celui de la pratique, le Père François, de simple physicien devient ingénieur. Son traité forme en effet le chapitre connu sous le titre de *Distributions d'eau* dans les cours d'hydraulique pratique de toutes les écoles du génie civil. Quand il examine les « choses requises pour entreprendre de faire une fontaine », il n'entend point parler d'une simple cuvette à creuser, mais d'une conduite complète ; les immenses travaux exécutés récemment pour amener à Paris les eaux de la Dhuys ou de la Vanne, rentreraient dans son système.

« Trois choses, dit-il, doivent être données par la nature et bien reconnues avant de rien résoudre sur ce sujet; et trois autres doivent être pratiquées par l'art pour y bien réussir.

« La nature nous doit présenter 1° l'eau en quantité suffisante et en une distance modérée entre la source et le terme où on prétend la conduire ; 2° elle nous doit donner l'entre-deux ou la terre, avec une pente en proportion convenable avec la longueur du chemin, et la distribution de cette pente dans les parties de cette longueur avec quelque régularité ; et 3° la disposition et la qualité de la terre propre à estre fossoyée, et à recevoir une pente régulière et les tuïaux. Après quoy, l'art doit 1° amasser les eaux dans un lieu commun que l'on appelle dîversement, les uns la mère source, les autres le principal cisterneau ; 2° les conduire de là au lieu où l'on s'en doit

servir par canaux ou tuïaux; 3° en faire la distribution convenable en divers endroits, et leur donner sortie telle que l'on désirera (p. 3). »

Le système est complet : nous ne saurions y ajouter davantage. En conséquence le Père François étudie d'abord la manière de découvrir les sources cachées ; c'est là le chapitre le plus intéressant de son opuscule. Il énumère tous les procédés empiriques connus, depuis la baguette de coudrier jusqu'à la difficile contemplation des vapeurs indiquée par Vitruve ; il décrit surtout avec de grands détails la verge divinatoire imaginée par le P. Keicher et « qui n'est autre qu'une éguille semblable aux aimantées my-partie de deux branches d'égalle pesanteur, dont l'une soit faite du corps sympathique à l'eau, et l'autre soit de quelque matière différente et sans aucune sympathie ny antipathie avec l'eau, mais très-égale en pesanteur (p. 5). » On voit néanmoins qu'il ne décrit tous ces procédés souvent assez fantaisistes que par acquit de conscience ; il pressent la vraie solution, celle de l'étude géologique du terrain et voudrait trouver les lois qui régissent la constitution du sol ; mais la géologie était alors une science à peine soupçonnée et le P. François ne peut en trouver d'autre explication que la seule volonté libre du souverain qui créant la terre a disposé les montagnes, les vallons et les plaines comme il lui a plu, et qui a mis sur notre globe « diverses couches de terre, de pierres, de minéraux, diverses concavitez, fentes, plénitudes et continuitez, et autres choses semblables selon qu'il a jugé plus convenable, sans qu'on puisse rendre ny inventer autre raison solide de cette distribution et diversité de corps, que la cause finale et la liberté de

celuy qui les a créés. » Si donc on ne peut connaître « qu'il y a des sources d'eau, des mines de métal, des couches de telle pierre et terre en tel endroit plutôt qu'en un autre, par aucun principe naturel et antécédent », il faut se contenter « de la veüe des sources extérieures et surterraines, ou de quelques effets sensibles qui suivent des intérieures et sousterraines (p. 5). » Ce qu'il propose en somme de plus rationnel et de plus pratique, consiste en des sondages méthodiques de suffisante profondeur (p. 8).

Son moyen de mesurer le débit d'une source ou d'un ruisseau est assez primitif; on ne connaissait pas encore les relations qui existent entre la vitesse, la forme de la section d'écoulement et la charge. « La vraye façon de reconnoître la quantité d'une source, dit le P. François, après avoir décrit divers instruments qui ne le satisfont que fort médiocrement, est de recevoir l'eau dans quelque vase l'espace de quelques minutes secondes, et la mesurer et peser pour voir ce que l'on en a... Et pour trouver et compter la durée de tant de minutes secondes que vous désirerez, vous n'aurez qu'à avoir une balle de plomb attachée et suspendue à un fil long de 3 pieds et un pouce; car autant qu'elle fera de tours et de retours, ou d'arcs de cercles, soit grands soit petits, en allant et venant d'elle-mesme après avoir esté poussée la première fois, autant doit-on compter de minutes secondes (p. 12. » On comprend qu'il s'agit du pendule.

Le chapitre des qualités hygiéniques de l'eau est plus complet et fort détaillé. Le Père François insiste en particulier sur l'avantage de faire subir à l'eau un long parcours au travers des terres; il est impossible, dit-il, que dans ce passage elle ne contracte pas

quelque vertu ; et pour preuve il cite un exemple qui intéresse la Bretagne :

« Ceux de la ville de Dol, se voyant attaquez de maladies particulières les mois de juin, juillet, aoust, par telle disette d'eau, firent venir par tuïaux au milieu de leur ville l'eau qu'il falloit aller quérir avec peine. Et cette commodité les a doublement soulagez, en tant qu'elle les a délivrez de la peine du transport, et qu'elle présente l'eau à eux avec plus de fraîcheur et d'abondance, ce qui a apporté remède à ces maux anniversaires (p. 14). »

Le P. François recommande beaucoup au point de vue hygiénique l'eau de pluie et de citernes. « Je connais, dit-il, une communauté qui, ayant changé ses eaux en celles de pluie et de cisterne, se fit quitte de certaines infirmitez et langueurs qui affligeoient les particuliers... L'expérience de plusieurs maisons, citadelles, villes entières et mesme des provinces et des royaumes qui s'en servent, vérifie cette assertion, où les hommes se portent bien, et on n'y remarque aucune maladie provenante de l'eau. *La ville de Saint-Malo s'en sert avec profit* (p. 14 et 19). »

La tuyauterie appelle aussi toute l'attention du savant Jésuite, qui explique avec un soin minutieux tout le mécanisme des conduites, et qui se prononce en faveur des tuyaux en terre cuite contre les tuyaux en bois ou en métal. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails techniques exposés à cette occasion, mais nous signalerons un procédé bizarre qu'il indique parmi les remèdes contre les tuyaux engorgés ; le meilleur pour lui est une forte chasse d'eau : mais « un autre remède est plus particulier, et c'est de trouver moyen de faire passer une ficelle d'un

regard à l'autre, à laquelle on attache un bouchon, qui étant promené par tous les tuïaux les nettoye. Pour faire passer cette ficelle, de Serres met *un rat* par un des grands regards dans les tuïaux, lequel, ne pouvant se retourner, est contraint d'aller jusques à l'autre regard, et ayant un fil à la queue le fait passer tout le long des tuïaux, et par ce fil on tire doucement la ficelle. J'approuve plus l'invention de celuy qui y met *une taupe*, pour estre un animal plus accoustumé à vivre sous la terre ou à la remuer... (p. 34). » Taupe ou rat, nous avouons franchement que voilà le premier usage que nous ayons connu de l'industrie de ces animaux. C'est la note gaie dans un concert d'ensemble fort sérieux.

Mais le chapitre le plus étendu du livre du Père François est celui qui expose « *l'Art de niveler et de connoistre la hauteur ou profondeur de chaque lieu proposé tant de jour que de nuit.* » L'auteur en a même fait un petit traité spécial avec pagination séparée. Son instrument favori n'est pas le niveau d'eau, mais un fil à plomb mobile dans une rainure perpendiculaire à une forte règle à pinnules montée sur un chevalet (fig. 4 ci-contre.) Avec cet appareil, fort simple et très-maniable, mais sujet à se déformer quelque peu par les variations de température et d'hygrométrie, tandis que le niveau d'eau, peut-être plus délicat à manier, n'offre jamais aucune chance théorique d'erreur, notre Jésuite exécute toutes les opérations de nivellement d'une manière fort exacte ; et pour montrer quelles ressources il sait trouver dans son application, nous donnerons ici la liste succincte des problèmes pratiques qu'il se charge de résoudre et dont il expose fort longuement la solution :

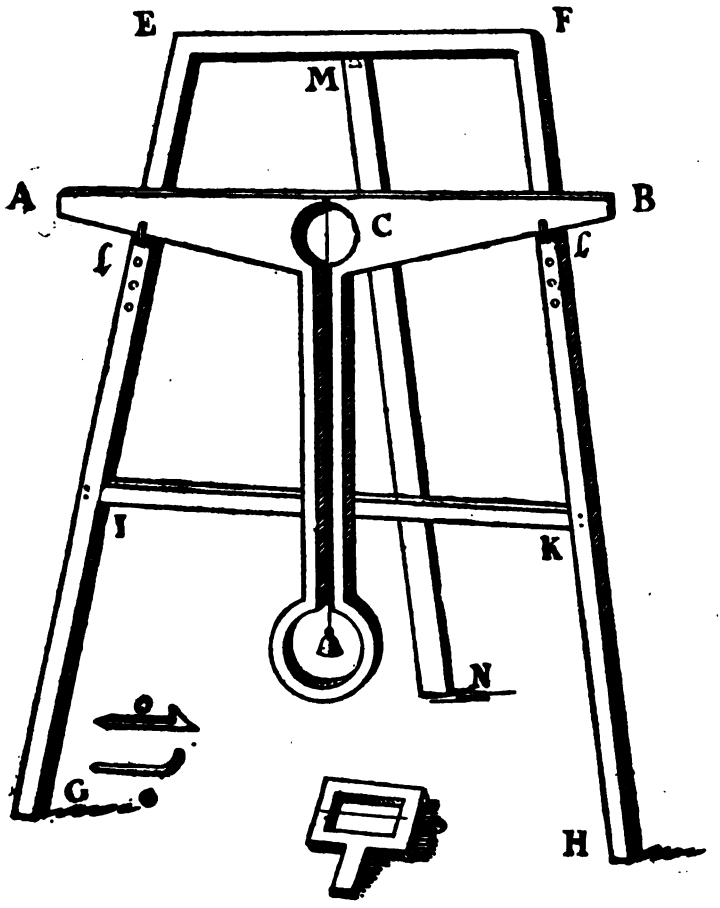
E
F
M
A
B
C
L
L
I
K
N
G
H

1° Trouver la hauteur d'une montagne par le niveau ;

2° Déterminer la hauteur d'une source sur le lieu où on prétend la conduire ;

3° Rendre les rivières navigables.

Il s'agit de la canalisation par écluses. « C'est rendre les rivières grandement profitables au public, dit le P. François. Et quoique ce soit avec très-grands frais que l'on a rendu la *Vilaine* navigable depuis Rhedon jusques à Rennes où je suis, si néantmoins on compte les denrées et marchandises qu'elle a portées depuis 80 ans, et les chariots répargnez, on trouvera que *le profit surpasse déjà 100,000 fois et plus la dépense.* Laval et tant d'autres villes qui ont travaillé sur leurs rivières en diront tout autant (p. 15.) »

4° Déterminer les endroits ou deux rivières se peuvent joindre, de quel côté et par quel milieu on doit faire le canal commun.

C'est, à proprement parler, la théorie des canaux de navigation ; le P. François demande la création de nombreux canaux et cite la Chine et la Flandre, comme exemples de la prospérité qu'ils apportent aux pays qu'ils traversent. La France, ajoute-t-il, a des provinces maritimes où ces constructions sont aisées : « Telle qu'est la Bretagne, qui n'a point de hautes montagnes, et n'a aucun endroit éloigné d'une rivière navigable de plus de sept lieues (p. 17). » On a cependant attendu plus de cent cinquante ans avant de construire le canal de Nantes à Brest.

5° Donner l'ordre qu'il faut tenir à faire des canaux artificiels pour y procéder avec le plus d'assurance, et le moins de dépense que faire se peut, et de leur diversité ;

6° Préparer un canal à faire flotter le bois.

« Paris, dit le P. François, ne subsiste que par cette invention, et par la multiplicité de canaux de cette sorte qui se vont rendre médiatement ou immédiatement à la Seine, et lui fournissent sans charrois le bois de forests entières (p. 18). »

7° Faire un canal à porter bateaux d'une rivière à une autre.

Le canal de Briare est pris pour exemple.

8° Dessécher les marais et les lieux les plus humides ;

9° Faire un canal souterrain pour amasser les eaux d'un lieu ample et élevé, et les faire rendre à une mère source ;

10° Faire un amas d'eau par le moyen d'un étang et en déterminer les bornes et la capacité.

Enfin, l'hydraulique du P. François se termine par un traité sur l'*Art de faire monter l'eau par dessus sa source par toutes sortes d'élémens et de vertus motives*. Si en effet le nivellement a fait reconnaître que la source trouvée est inférieure au point qui a besoin d'eau, la pente naturelle ne pourra pas l'y conduire et il est alors nécessaire d'élever immédiatement les eaux de la source à une hauteur suffisante pour qu'elles puissent ensuite parvenir, à l'aide d'une simple canalisation, au lieu d'emploi.

Le savant jésuite étudie tous les moyens d'élévation connus à cette époque, aussi bien les procédés de laboratoire, par l'action du soleil ou du feu, que les grands procédés mécaniques par l'action de l'air, les moulins à vent faisant mouvoir des chaînes de norias ; par l'action de l'eau, les roues hydrauliques ; par l'action des agents terrestres, les machines de

toute espèce et en particulier la vis d'Archimède et les pompes: en sorte que la classification adoptée est celle des éléments naturels, qui tous, par un heureux accord, veulent bien concourir à aider l'homme dans cette importante opération. Le bon Père a une grande prédilection pour les moulins, surtout pour les moulins à eau : « Remarquez, dit-il, que vous n'êtes pas obligé d'élever l'eau qui fait tourner la roue; vous pouvez attirer celle d'un puits voisin ou d'une source proche, qui sera à commodité et bonne pour boire et servir aux offices. De plus on peut se servir de cette invention une heure par jour, ou plus ou moins de temps, selon la quantité d'eau que l'on veut avoir élevée, et puis on laissera le reste du temps le moulin moudre la farine. C'est par cette invention que, dans le *Collége des pensionnaires de la Flèche,* avec une roüe on élève l'eau d'un puys voisin, à la hauteur d'environ 23 pieds dans un réservoir, d'où par après on la distribuë et dispense dans les offices du collége, et à mon advis plusieurs villes, chasteaux et maisons s'en pourroient servir avec beaucoup de profit (p. 15). »

Nous ne cacherons pas notre étonnement d'avoir trouvé dans l'un des chapitres de ce traité la description et le dessin d'une pompe rotative à cylindres dentés qui se rapproche d'une façon surprenante des nouvelles pompes Greindl, si prônées aujourd'hui. Nous avions toujours cru les pompes rotatives d'invention relativement récente; cette découverte ne fait que confirmer une fois de plus le fameux proverbe extrait de la Sagesse des nations, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La seule différence de la pompe décrite par le Père François avec celle

dont on se sert maintenant sur les grands chantiers, c'est que celle-ci est mue par la vapeur, tandis que l'autre l'est par la main de l'homme. Cet instrument a pour effet un jet d'eau, dit le bon Jésuite, mais bien grand pour sa petitesse; c'est pourquoi il peut servir aux incendies, et particulièrement quand le feu est à la cheminée.

Le dernier chapitre de cet opuscule contient une remarquable dissertation sur les moteurs en général, dissertation dans laquelle le Père François insiste d'une façon toute spéciale sur le rapport inverse qui existe dans les machines du même type entre « la durée du mouvement et la vertu que le moteur doit employer à tel mouvement. » On n'a pas toujours fait assez attention à ce principe général, d'une application constante en mécanique; il est certain qu'étant donné un poids à élever, ou en général un effort à produire, on n'obtiendra l'effet désiré avec une force initiale plus petite qu'à la condition de diminuer la rapidité de l'opération. Le Père François indique de quelle façon, à l'aide de pignons et d'engrenages successifs, « une force d'une livre pourra retenir puis lever un poids de 10,000,000 de livres; mais aussi le poids ne fera qu'un pouce en hauteur, quand le moteur en fera 10,000,000 tournant la manivelle à l'entour de son centre et essieu. » Pour le choix de tous ces instruments, voici ce que j'en juge, ajoute-t-il en homme pratique par excellence : « Tant plus les instrumens sont simples, tant plus ils sont efficaces à mouvoir, pour ce que chaque partie a sa résistance particulière et son empêchement; partant, multipliant les parties, on multiplie les obstacles et les difficultez (p. 33 et 34). »

De tout ceci que conclure, sinon que le Père François était un excellent professeur de mécanique appliquée au génie civil, et qu'il ne faut pas s'étonner si René Descartes fut un remarquable physicien, ayant été formé à si bonne école?

V. — Arpentage et arithmétique.

La Science des eaux du Père François est suivie de l'*Art et la manière de contretirer toute sorte de plans des lacs, forests, prairies, provinces, et de toutes autres estendues de terre et d'eau, et en faire des cartes géographiques, hydrographiques, chorographiques, topographiques,* traité suivi lui-même de l'*Arithmétique ou l'art de compter toute sorte de nombres avec la plume et les jetons.*

Il paraît que l'Henrymètre du chanoine de Suberville n'avait pas eu grand succès et que malgré ses nombreux avantages théoriques, on lui avait reconnu peu de stabilité et peu de ressource pratique, puisque soixante ans après son apparition, il n'en est plus question dans un traité d'arpentage. On fait plusieurs sortes d'instruments pour prendre la figure d'une surface proposée, dit le Père François, et on leur donne les noms spécieux de cosmographe, pantographe, graphomètre, trigonomètre, etc.; « ils sont bons et, estant bien marquez, divisez et appliquez, donnent les quantitez que l'on demande assez exactement, mais ils sont chers et ne se rencontrent en leur perfection que bien rarement (p. 36). » En conséquence, visant toujours à la simplicité et à la pratique courante, il propose de faire tous les levés à la planchette en lui adjoignant une boussole.

Ce procédé d'arpentage est aujourd'hui trop connu pour qu'il soit utile que nous nous étendions longuement sur ce sujet. Nous noterons seulement une remarque intéressante sur nos anciennes mesures bretonnes, à propos du relevé des longueurs que l'auteur conseille de mesurer avec des chaînes non sujettes à dilatation ou rétrécissement, « telles que sont les cheines de boucles de fer, de cuivre, ou des costes de balaines divisées en poulces, jointes ensemble avec boucles, charnières, ou lizières imprimées en couleur d'huile et cousües... ; » puis il ajoute :

« Le nom d'arpenteur vient de la mesure plus commune qui est un arpent et contient en sa surface 100 perches quarrées ; en chaque costé d'un arpent quarré, 10 perches en longueur. Mais la perche est diverse en divers pays, comme il arrive dans les autres sortes de mesure. En Languedoc, Gascogne, Bourgongne, Provence, Auvergne, Lyonnois, la perche est de 18 pieds, le quarré de 324 ; en Normandie et Perche, de 22 pieds en longueur, en surface quarrée de 484 ; en *Bretagne,* Nivernois, Bourbonnois, de 24 pieds, qui font en quarré 576 ; en Anjou, Poictou, Touraine et Maine, 25 pieds, qui multipliez quarrément font 625 pieds. Ainsi c'est à l'arpent qu'il faut réduire les autres mesures, comme sont journaux, acres, boisselées, etc. Si toutesfois un pays se sert d'une mesure particulière, c'est à l'arpenteur de s'y accommoder comme en *Bretagne* on mesure par journal, qui contient 80 perches ou cheines quarrées de 24 pieds de costé. Et de cette sorte, une surface rectangle de 4 costés, qui aura 10 cordes en un sens et 8 en l'autre, ou 20 en un et 4 en l'autre, fera un journal, et le quarré de 9 cordes ou cheines de chaque

costé fera encore un journal et une cheine de plus. (*L'Art d'arpenter*, p. 12.) »

Mais le Père François ne se contente pas du lever de plan proprement dit ; il se charge aussi de résoudre tous les problèmes de hauteur que Suberville résolvait avec l'Henrymètre, et il consacre tout un chapitre à *l'Art et la manière de connoistre les hauteurs verticales et autres longueurs des corps terrestres par le rayon céleste ou visuel, soit le jour au soleil, soit la nuit aux estoilles ; et c'est ou sans instrument géométrique ny opération arithmétique, ou par règles géométriques et supputations arithmétiques.*

Ce procédé est fort ingénieux, mais il a un défaut capital, c'est qu'on ne peut plus l'appliquer dès que le temps est couvert ; il faut absolument le secours du soleil pendant le jour, ou des étoiles pendant la nuit. Si l'on désire avoir la hauteur d'une tour, on observe exactement son ombre, puis on mesure celle d'un bâton dont on connaît la longueur, et l'on déduit la hauteur cherchée à l'aide d'une comparaison de triangles semblables. La nuit, au lieu de l'ombre, on observe le rayon visuel qui passe par l'extrémité de la tour vers une étoile et celui qui passe par l'extrémité du bâton de hauteur connue vers la même étoile; des triangles semblables donnent encore la solution. Si la tour est inaccessible, deux observations à deux heures différentes ou vers deux étoiles différentes permettent d'arriver au résultat. Cette méthode est précieuse, dit le Père François, pour reconnaître la hauteur d'un bastion pendant la nuit dans les siéges. Il oublie de dire que c'est à condition qu'il fasse beau temps et que l'ingénieur sera obligé d'avoir recours à des instruments spéciaux si le temps refuse de lui accorder ses faveurs.

Enfin, un traité d'arithmétique termine le volume; c'était le complément nécessaire de tous les traités précédents; il comprend un long exposé des quatre règles, tant pour les nombres entiers que pour les nombres *rompus*, que nous appelons aujourd'hui fractionnaires, des proportions simples et des racines carrées. La méthode d'exposition arithmétique à l'aide de jetons était autrefois très-populaire; nous ne contestons pas son avantage dans une démonstration scolaire, mais dans un livre elle nous paraît contribuer à embrouiller singulièrement l'exposé de la doctrine. Nous avons vu avec plaisir que le bon Jésuite possédait au plus haut degré la synthèse de l'arithmétique; c'est une idée très-heureuse de généraliser tout d'abord la théorie de la numération en développant les bases de la progression géométrique et en indiquant que notre système actuel repose fondamentalement sur une progression décimale. Les traités de nos jours sont très-rarement précédés de notions aussi claires et aussi rationnelles.

En résumé, le Père Jean François nous a paru, après une étude approfondie de tous les opuscules qui précèdent, mériter une place très-honorable parmi les professeurs les plus distingués du XVII^e^ siècle. Son enseignement s'attache partout à la pratique et à la clarté, deux qualités essentielles qui manquent trop souvent à des esprits purement spéculatifs, capables des plus hautes conceptions intellectuelles, mais impuissants à les rendre facilement saisissables par un auditoire moins ouvert aux sévères abstractions de la science. Nous devons ajouter qu'il a eu des successeurs et nous croirions personnellement mériter le reproche d'ingratitude, si nous n'adressions

pas ici l'expression de notre sincère reconnaissance aux membres éminents de son institut qui nous ont jadis initié aux mystères les plus ardus des sciences mathématiques et naturelles. Il y a parmi eux des Bretons.

René Kerviler.

DESCENTE DES ANGLAIS

A CAMARET

LE 18 JUIN 1694

DESCENTE DES ANGLAIS

A CAMARET

LE 18 JUIN 1694

La pièce suivante fait partie d'un grand nombre de documents ayant appartenu au marquis de Langeron, et que j'eus l'heureuse chance de recueillir, il y a un certain nombre d'années.

Chacun sait que Joseph Adenet, marquis de Langeron, marin distingué, et alors chef d'escadre, commandait, en 1694, les troupes chargées de protéger les côtes de Bretagne contre les attaques de la flotte anglaise. Il repoussa les ennemis dans leur tentative à Camaret, le 18 juin de cette même année. Nommé lieutenant-général des armées navales, le 1er avril 1697, il mourut d'apoplexie, à Sceaux, le 28 mai 1711 [1].

[1] Camaret, lisons-nous, dans les dictionnaires de géographie, bourg de France en Basse-Bretagne, dans une baie, à trois lieues sud de Brest (Finistère); connu par la descente qu'y firent les Anglais en 1694. Ils y perdirent 1,200 hommes.

Sans prétendre que cette pièce soit inédite, tout porte à croire cependant qu'elle est peu connue. C'est une simple copie, indiquée comme rédigée par M. le capitaine de vaisseau Jamain. D'après les rôles déposés aux archives du ministère de la Marine, le capitaine de vaisseau Jamain, mort, en 1752, doyen de tous les officiers de la Marine, était enseigne de vaisseau en 1690, et voici une note due à l'obligeance de M. O. de Branges, conservateur-adjoint, qui indique deux autres récits du même fait :

« La relation de la descente de Camaret, par M. de Saint-Pierre, capitaine d'une compagnie franche de la marine, est datée du 18 juin 1694. Elle porte en résumé, que la descente des Anglais eut lieu le 18 juin ; que M. de Benoise, capitaine d'une compagnie franche de la marine, marcha à l'ennemi avec cinquante soldats de sa compagnie, soutenus par un pareil nombre d'hommes, et qu'il repoussa les assaillants. C'est dans cette action que M. de la Cousse fut dangereusement blessé (il mourut le 23 juin) ; 400 prisonniers et au moins 500 Anglais furent tués ou noyés. Le nom de Jamain n'est cité, ni dans cette relation, ni dans celle de M. de Lavardin, gouverneur de Vannes, ni dans celle du maréchal de Vauban. »

Voici les états de service du chevalier de la Cousse :

Ancien garde marine, 15 novembre 1680 ;
Chef de brigade, 1er mai 1684 ;
Enseigne de vaisseau, 27 janvier 1686 ;
Lieutenant de vaisseau, 1er janvier 1691 ;
Tué à la descente de Camaret, le 23 juin 1694.

Tant qu'à M. de Benoise, que la relation met au nombre des morts, les archives du ministère de la

Marine ne fournissent aucun détail ; à moins cependant que notre relation ne fasse erreur, et que cet officier, ayant pu guérir de ses dangereuses blessures, ne soit M. de Benoise, lieutenant de vaisseau en 1689, capitaine de vaisseau le 24 juin 1694, date de promotion bien significative, pour le courage dont il avait fait preuve le 18, et mort à la Havane sur le *Bourbon*, en 1702.

Gal Ém. Mellinet,

Vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons.

RELATION

DU

CAPITAINE JAMAIN

On savoit en France que depuis deux ans les Anglois avoient formé un projet d'attaque et de descente à la côte du sud de la rade de Brest.

Le Roi envoya cette année M. de Vauban pour rassurer la province de Bretagne, et prendre les précautions nécessaires pour une bonne défense. Ce général rassembla environ 4,000 hommes d'infanterie, un régiment de dragons et 2,000 gentilshommes ou volontaires ; et après avoir pourvu à la sûreté de Brest et de la rade, il se rendit au Conquet pour tâcher de découvrir le dessein des ennemis et faire passer du secours au lieu de l'attaque.

Les batteries de la côte et de la rade, les forts et retranchemens appartenoient à la Marine, et leurs troupes étoient chargées de la défense de tous ces différens postes. M. le marquis de Langeron, officier général de ce corps, commandoit sur la côte du sud

et avoit à ses ordres M. du Plessis-Prâlin, brigadier, et 8 compagnies franches de la Marine avec 17 à 1800 gardes-côte répandus dans tous les postes et anses de cette partie. Il ne se trouva avec lui, au moment de la descente des Anglois, que deux compagnies franches de la Marine, de cent hommes chacunes, dans les retranchements de la côte de Camaret; elles étoient commandées par M^rs de Benoise et de La Cousse, lieutenans de vaisseaux.

Les Anglois et Hollandois, avec 33 vaisseaux de guerre, parûrent à la vûe de l'isle d'Ouessant le 16 de juin. Toute la flotte mouilla dans l'Yroise, parceque le juzant les prit au moment qu'ils doubloient la pointe du sud de l'isle. Le lord Bercley, qui commandoit l'armée navale, entra le 17 dans la baye de Camaret, et fit mouiller en arrière de la flotte tous les bâtiments de transport, qui portoient dix régimens d'infanterie et deux de dragons. Le tout formoit à peu près un corps de dix à onze mille hommes. Le général Talmash commandoit cette petite armée et les opérations qu'elle devoit faire; on assure même qu'il étoit l'auteur du projet, et qu'il avoit choisi le lieu de la descente par préférence à tout autre. Il parut le même jour avec le marquis de Carmarthen dans une espèce de galère à 20 rames, avec laquelle ils s'avancèrent autant qu'il leur fut possible pour reconnoître la côte. Après leurs observations, il fut résolu que le lendemain le marquis de Carmarthen iroit à une des pointes avec sept frégates, et qu'à la faveur de son feu, Talmash descendroit dans l'anse du milieu avec les troupes de débarquement. Les frégates en effet s'approchèrent, et firent feu sur nos batteries et sur les retranchemens; en même tems

les chaloupes approchèrent aussi, et mirent à terre le général Talmash avec environ 1,800 hommes. Les troupes de la Marine qui gardoient les retranchemens étoient déterminées à y attendre les Anglois ; mais ayant remarqué quelque désordre dans les troupes ennemies, et qu'elles paroissoient incertaines sur le parti qu'elles devoient prendre, M^rs de Benoise et de La Cousse sortirent courageusement des retranchemens l'épée à la main, fondirent brusquement sur elles, les chargèrent, les renversèrent, en tuèrent une grande partie, et poursuivirent l'autre jusqu'à ses chaloupes ; et la mer ayant baissé, ce qui n'avoit pas péri se trouva échoué. Ce fut une nécessité de demander quartier et de se rendre. Malheureusement, une troupe de gardes-côtes étant survenue et ayant vu la manœuvre des troupes de la Marine et le succès dont elle avoit été suivie, fondit sur les Anglois et les massacra presque tous. Le nombre des prisonniers fut très-modique, ainsi que la perte des François, qui regrettèrent beaucoup M. de Benoise et de La Cousse qui y furent tués. M. de la Traverse, ingénieur en chef, y eut un bras emporté. Vers la fin de l'action, on vit arriver un escadron de du Plessis-Prâlin, qui vint de Quimper au galop, et qui eut le tems de sauver la vie à quelques Anglois à qui les Bretons, armés la plûpart de bâtons ferrés et de faux emmanchées à revers, refusoient quartier.

Les chaloupes angloises qui venoient avec un second envoi de troupes, craignant la même destinée que les premières, se retirèrent avec précipitation. M. de Talmash, auteur de l'entreprise et commandant de la descente, y fut tué. Une galiote, chargée de 500 soldats, fut coulée à fond par deux bombes

qui tombèrent presque en même tems sur ce bâtiment, et une frégate hollandoise de 30 canons s'étant trop approchée de la pointe vis-à-vis du sillon de la tour de Camaret, échoua, et fut obligée de se rendre. Le lendemain, les Anglois remirent à la voile, portant le cap à ouëst-nord-ouëst, les vents au nord, et regagnèrent leurs côtes.

Telle fut l'entreprise des Anglois, dont le non-succès doit être attribué à la valeur de nos troupes, au parti que prirent ceux qui les commandoient, de les charger au moment de la descente avant qu'ils fussent formés, et enfin à la mauvaise manœuvre du commandant ennemi, qui attendit presque la pleine mer pour effectuer la descente : ce qui causa une grande confusion lorsqu'ils voulurent se rembarquer dans les chaloupes, dont plusieurs se trouvèrent échouées.

Le dessein des ennemis étoit de s'emparer des retranchemens de la presqu'isle de Quélerne et de toutes les batteries de la côte du sud qui défendent le Goulet et l'entrée de la rade dans toute la côte du sud, depuis la pointe des Espagnols jusqu'à la tour de Camaret. On leur attribua aussi, mais mal à propos, le projet d'isoler les retranchemens de Quélerne, par une coupure, ou canal de jonction des eaux de la rade de Brest avec celles de la rade de Camaret ; mais M. de Vauban n'en dit absolument rien, lui qui avoit eû la même idée long-tems auparavant. Nous voyons dans ses mémoires que, pour assurer la conservation du poste important de Quélerne, il avoit proposé cette jonction à un conseil de marine, et qu'il fut décidé qu'elle ne seroit point exécutée, par le danger de faire changer les courans de la rade de

Brest, en leur donnant un nouveau cours qui pourroit occasionner des changemens dans les différens mouillages de la rade de Brest destinés aux vaisseaux du Roi.

J. [JAMAIN].

RÉCEPTION

D'UN

MAITRE LIBRAIRE

A RENNES

AU XVIII[e] SIÈCLE

RÉCEPTION D'UN LIBRAIRE

A RENNES

(1782)

Actuellement, les professions de libraire et d'imprimeur sont absolument libres. De qui veut s'y livrer on n'exige nulle garantie ni de capacité ni d'honnêteté.

Il en était autrement jadis. On respectait assez l'intelligence, dont le livre est l'instrument, pour demander à ceux qui voulaient s'en occuper, même au point de vue commercial et industriel, des conditions particulières de culture intellectuelle et morale. Les imprimeurs, les libraires devaient être lettrés; ils devaient avoir la connaissance complète, théorique et pratique, de la typographie et de la bibliographie ; ils devaient savoir *congrûment* le latin et même le grec.

Aujourd'hui nous avons changé tout cela. Aussi, sauf quelques exceptions, il n'y a plus ni libraires ni imprimeurs; il y a des fabricants et des marchands de livres, ce qui est fort différent.

On n'en lira, croyons-nous, qu'avec plus d'intérêt

le procès-verbal suivant, extrait du *Registre des réceptions de la Communauté des imprimeurs et libraires de Rennes*, qui nous fait connaître avec détail l'examen bibliographique d'un candidat au grade de maître-libraire en l'an 1782.

Nous devons ce document curieux à une obligeante communication de M. Ed. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

DE RENNES

Du 20 mars 1782.

En conséquence du renvoy donné par deliberation du 18 du present mois et an, les soussignés s'étant rassemblés ce jour 20 dudit, aux deux heures de relevée, en la Chambre syndicale, pour proceder à l'examen du sieur Allain Le Fournier, aspirant à la maîtrise de libraire pour la ville de Brest: ledit sieur ayant fait demander à entrer dans notredite chambre, ce qui lui a été accordé; étant entré, a demandé à subir les examens pour juger de sa capacité en librairie, conformément à l'arrêt du Conseil du 30 août 1777 concernant la réception des libraires et imprimeurs. Monsieur le Syndic a mis sur le bureau une boëte renfermant huit billets, portant chacun une question pour servir de base à celles à faire audit sieur aspirant. A quoy procedant, la boëte ouverte, le premier billet pris par Mr Audran, doyen, s'est trouvé être le no 1, portant: *Quels sont les livres prohibés et deffendus?* Après l'interrogation, Mr Nicolas-Paul Vatar, syndic en exercice, a pris le second billet, qui s'est trouvé être le no 4, portant: *A*

quoy reconnoît-on un livre contrefait de l'édition originale? Le 3e billet, pris par Mr Blouët, premier adjoint en exercice, s'est trouvé être le no 2, portant: *Quelle est la forme des livres, et combien de pages ont les feuilles suivant les formats?* Le 4e billet, pris par Mr Ameline, second adjoint en exercice, s'est trouvé être le no 7, portant: *Qu'est-ce que la bibliomanie?* Le 5e billet, pris par Mr Remelin, ancien syndic, 3e adjoint en exercice, s'est trouvé être le no 3, portant: *Quelle est la connoissance de la bibliographie?* Le 6e billet, pris par Mr le Scênne, ancien syndic et 4e adjoint en exercice, s'est trouvé être le no 8, portant: *Quelles sont les belles éditions connues, en librairie ancienne et moderne?* Le 7e billet, pris par Mr Robiquet, ancien adjoint, s'est trouvé être le no 6, portant: *A quoy doit-on s'attacher principalement en librairie, dans la conduite de son commerce!* Le 8e billet, pris par M. Daudel, ancien adjoint, s'est trouvé être le no 5, portant: *Quelles sont les qualités d'un bon libraire?*

Ledit sieur aspirant, ayant satisfait avec sagacité à toutes les questions qui luy ont été faites, s'est retiré, et les examinateurs procédant au scrutin pour recueillir les voix, elles se sont trouvées unanimes pour donner acte à l'aspirant de sa capacité en librairie, ce que par le present nous luy donnons, lui reconnoissant les qualités requises pour être reçu. Pourquoy etc....

Fait et arrêté ledit jour et an que dessus.

(Signé) Audran. Nicolas-Paul Vatar, *syndic.* G. Blouet, *1er adjoint.* Le Scenne, *ancien syndic et adjoint.* Ameline, *adjoint.* J. Robiquet, *ancien adjoint.* Daudel fils, *ancien adjoint.*

Le 8 avril 1782, Monsieur Robiquet nous a représenté les certificats et pièces de Mr Fournier de Brest, qui lors

de l'assemblée du 18 mars n'avoient pas été trouvées en bonne forme, faute de légalisation, au nombre de six revêtues des formes requises, sçavoir :

1° L'extrait de baptême du sr Fournier, de la paroisse d'Agon[1], qui atteste la naissance dudit sieur du 16 décembre 1750 du 26e jour de mars, signé *Bichue,* légalisé le 2 avril présent mois par Mr Caillard, grand-vicaire de Coutance.

2° Certificat de catholicité, donné le 14 février 1782 par Mr Prudhomme, recteur de Saint-Louis de Brest, légalisé le 26 mars par Mr Bergevin du Loscoat, senechal de Brest.

3° Certificat de bonnes vie et mœurs, donné à Brest par Mr Bergevin fils, procureur du Roy à Brest, le 16 février 1782.

4° Attestation d'apprentissage en librairie, donné par Mr Hovius, de St-Malo, du 1er mars 1779, légalisé le 4 avril 1782, signé *Lorin.*

5° Attestation de compagnonnage, donnée par Mr Le Roy, libraire de Caen, le 2 mars 1782, légalisé le 20 mars 1782, signé *Daigremont.*

6° Certificat d'être congru en latin et grec, donné par Mr de Châteaugiron, professeur du collége de Rennes, le 8 février 1782, attesté par Mr Cobrye, préfet du collége, et vû de Mr Fageole, principal.

Et de plus a joint une 7e pièce, qui est certificat de bonnes vie et mœurs, donné par Mr Bergevin du Loscoat, senechal de Brest, le 26 mars 1782.

Lesquelles sept pièces ont été trouvées en bonne forme. En consequence de la déliberation du 18 mars, nous, officiers en exercice, nous avons delivré copie de ladite deliberation et du procès d'examen sur la capacité dudit sr Le Fournier en fait de librairie duement contrôlé, et avons

[1] Aujourd'hui commune du canton de Saint-Malo de la Lande, arrondissement de Coutances, Manche.

remis au sr Robiquet ledit procès-verbal avec les sept pièces cy dessus referées, ledit jour et an que dessus.

(Signé) NICOLAS-PAUL VATAR, *syndic.* G. BLOUET, *adjoint.* LE SCENNE, *adjoint.*

Extrait des registres du Conseil d'Etat privé du Roi du 7 octobre 1782.

Le Roi en son Conseil, de l'avis de Mr le Garde des sceaux, ayant egard aux dix années pendant lesquelles le sr Allain Fournier a travaillé dans le commerce de la librairie, tant chez le sr Hovius, imprimeur libraire à Saint-Malo, que chez le sr Le Roi, libraire à Caen, par grâce et sans tirer à consequence, l'a dispensé et dispense du rapport du brevet d'apprentissage en forme, et a ordonné et ordonne que ledit Allain Fournier sera reçu libraire en la ville de Brest, en se conformant à ce que prescrivent les réglemens pour la réception, en prêtant par lui le serment en pareil cas requis devant les lieutenants de police des villes de Rennes et de Brest. Et sera le présent arrêt inscrit sur les registres de la Chambre syndicale de Rennes. Fait au Conseil d'Etat privé du Roi tenu à Versailles le 7 octobre 1782. Collationné. Signé MAGNYER.

Registré le present arrêt sur le registre de reception de la Communauté, à Rennes, le 24 octobre 1782.

(Signé) NICOLAS-PAUL VATAR, *syndic.*

VIEUX LIVRES

ET

VIEUX PAPIERS

LETTRE

A M. ALFRED LALLIÉ

Ancien député

VIEUX LIVRES

ET

VIEUX PAPIERS

A M. ALFRED LALLIÉ

De tout et de beaucoup d'autres choses.

Mon cher ami,

Vous savez que, depuis vingt ans, je passe régulièrement quelques semaines de vacances à Châteaubriant, dans votre, et je puis bien dire dans notre chère Bretagne.

Lors de mes premiers séjours dans cette petite ville, aujourd'hui en pleine voie de transformation, mais qui n'était encore ni éclairée par le gaz, ni desservie par un chemin de fer, j'avais consciencieusement sondé les ténèbres humides des friperies semées le

long de ses rues étroites, où l'on voyait plus nombreuses qu'aujourd'hui et dignes d'être conservées, — du moins en dessin, — des maisons aux gables aigus, aux tourelles en encorbellement, aux lucarnes historiées, aux poutres sculptées et surplombant d'étage en étage sur le pavé, aux portes ogivales ou surmontées de frontons de la Renaissance. J'espérais découvrir quelques vieux meubles, des faïences ébréchées, des toiles lacérées, des éventails disloqués, des volumes moisis. Peine perdue! Je ne trouvai rien, presque rien. Plus heureux ou plus habile que moi, M. le président Dorn a pu recueillir à Châteaubriant même ou aux environs, la plupart des curiosités qui composent son intéressant cabinet. Un autre de mes amis, M. l'abbé Goudé, historien sagace et laborieux de la ville de Châteaubriant, a également trouvé dans le pays, — mais surtout dans l'ordre géologique, — des objets nombreux et remarquables, noyau précieux d'un musée qui deviendra, je l'espère, public et municipal. En fait de livres, de documents manuscrits, ni lui, ni M. Dorn n'avaient été plus fortunés que moi. Ce n'était pas même dans une boutique, mais dans une bibliothèque particulière, que M. l'abbé Goudé avait trouvé un exemplaire de *la Legende de Flamens* imprimée par Galiot du Pré, en 1558, avec le fameux écusson : VOGVE LA GVALLEE, dont il a bien voulu enrichir ma collection.

C'était donc sans grand intérêt que je vis affichée sur les murs de Châteaubriant, au mois de septembre 1877, l'annonce d'une vente de meubles, comprenant des porcelaines, des faïences, des livres et même des tableaux, au domicile d'une vieille demoiselle Lelièvre, morte depuis peu. Je me décidai tou-

tefois à faire une *descente de lieux*, avant l'adjudication.

Il y avait là, tranchant sur un mobilier bourgeois des plus vulgaires et dont Balzac lui-même, l'incomparable descripteur, aurait été fort embarrassé pour déterminer le caractère artistique et... moral, deux plats de Chine, une douzaine et demie d'assiettes de Delft, deux ou trois vieux fauteuils en tapisserie, quelques *cadres*, comme disent les fripiers, portraits de famille, sujets de piété ou dessus de porte. Tout cela atteignit des prix *abracadabrants*. Piété *familiale* des héritiers, raffinement de goût des habitants de Châteaubriant, rivalités des amateurs, tout s'en mêla. Je regardai faire avec plus de surprise que d'envie. La plupart des objets ainsi enchéris auraient coûté moins cher à Paris; il est vrai qu'ils y eussent été plus propres et mieux conservés.

Dans une grande armoire, dont le bas regorgeait de papiers poudreux, étaient entassés au hasard quelques centaines de volumes.

Le premier sur lequel je mis la main était un exemplaire en assez médiocre état d'un livre curieux: *Dialogue de trois vignerons du pays du Maine sur les misères de ce temps;* Rouen, Oursel, 1732, in-12. C'est un pamphlet assez piquant, écrit en partie en patois manceau, et dont les mauvais prêtres font les principaux frais. L'auteur, qui se nomme Sousnor, s'appelait en réalité Jean Rousson, (Sousnor est l'anagramme de ce dernier nom), et était curé de Chantenay au Maine. On lui doit quelques autres ouvrages. On peut consulter, à son sujet, Brunet: *Les Supercheries littéraires,* et surtout l'*Histoire littéraire du Maine* (t. I, p. 41 et IV, p. 395), de M. Hau-

réau. Le *Dialogue* a eu beaucoup d'éditions, dont celle-ci est peut-être la dernière, et n'en est pas moins assez rare.

C'en était assez, vous en conviendrez, mon cher ami, pour me mettre en appétit. Me voilà donc, manches retroussées, épelant, sous une triple couche de poussière, les titres de ces nombreux volumes, cherchant à rassembler les tomes épars. Hélas ! presque tous les ouvrages étaient dépareillés, mutilés ! Force me fut de me rabattre sur ceux qui n'avaient qu'un volume ou qui, composés de pièces volantes, ne fesaient pas un ensemble suivi.

Avez-vous quelquefois étudié ainsi, pièce à pièce, une de ces petites bibliothèques du temps passé, où chaque volume semble avoir son histoire, sa date et sa signification particulière ? Non-seulement les livres dans leur solide armature de basane, avec leurs tranches rouges ou marbrées, avec leur papier un peu rude et parfois bleuâtre, mais corsé, sonore et inusable, ne ressemblent guère aux produits de la typographie moderne qui visent, — la plupart du moins, — à l'éclat bien plus qu'à la durée, mais les conditions d'achat sont tout à fait différentes. Ce qu'on achète aujourd'hui un peu au hasard, sur la recommandation de son journal, sans grand intérêt, on l'achetait autrefois par goût et par réflexion. Il y avait plus de petites bibliothèques littéraires qu'aujourd'hui : (je ne parle pas des arsenaux spéciaux du prêtre, de l'avocat, du médecin, du professeur, qui restent appropriés à la même destination, sauf la différence des instruments de travail dont ils se composent) ; les livres, surtout, étaient lus et relus davantage. Il y a, relativement, plus

de volumes non coupés dans les cabinets d'aujourd'hui que dans ceux qui datent d'un siècle ou deux. La raison en est simple : on n'avait alors ni les journaux, ni les revues, ni les cabinets de lecture, qui tiennent lieu de bibliothèque à la plupart des lecteurs. Sur la garde du volume, vous voyez le nom du propriétaire, la date et parfois le prix de son acquisition. Une multitude de petites fiches en papier, jauni par le temps, indiquent les passages auxquels il faudra revenir. Les marges sont souvent chargées de notes qu'on ne saurait tracer sur le papier buvard de notre temps, et qui attestent, sinon le goût ou le savoir de l'annotateur, du moins la consciencieuse attention avec laquelle il lisait. *Timeo hominem unius libri*, disaient les anciens. Ce que nos grands-pères, légistes, administrateurs, négociants, simples hobereaux de village, avaient puisé de suc et de moelle dans ces livres que nous dédaignons aujourd'hui et qui pour la plupart sont, il faut le reconnaître, singulièrement dépassés, ils le montrèrent bien en 1789. Qu'on lise les polémiques qui s'engagèrent alors dans toutes les villes et jusques dans les villages les plus reculés, sur toutes les questions à l'ordre du jour, finances, administration, commerce, politique, discipline religieuse, législation, et l'on sera émerveillé de ce qu'elles révèlent chez leurs auteurs de réflexion, de vues nouvelles, de savoir, même dans les matières qui paraissaient le plus étrangères à la spécialité de leurs professions! Que l'on compare cet essor prodigieux à l'agitation produite dans la presse par les révolutions de 1830, 1848, 1870 même, si l'on veut, et l'on sera forcé de reconnaître que, si l'instruction élémentaire est aujourd'hui beaucoup plus répandue qu'il y a un siècle,

l'instruction véritablement libérale est loin d'avoir également progressé dans notre pays, et que son niveau semble plutôt y avoir baissé[1]!

Je reviens à nos anciennes bibliothèques. Les voyez-vous d'ici comme je les vois? Sur les rayons d'en bas, des Bibles géantes, des Annales des conciles, Bayle, Moréri, Trévoux, des Commentaires sur la coutume de la province, des Histoires locales, si recherchées aujourd'hui; au milieu, groupés confusément, des livres de Sermons à tranches autrefois dorées, surmontés d'une houppe de sinets de soie rose, blanche et verte; Rollin, Crévier, le président Hénault, des Classiques anciens ou modernes, et, parmi ces derniers, des Boileau, des Télémaque, des La Bruyère en éditions multiples, don Quichotte, Lesage, Richardson, du droit, de la physique, de la médecine, des voyages, de la théologie, des Académies des jeux, de la philosophie du XVIII[e] siècle: mélange indescriptible, que les goûts du propriétaire et les alluvions provenant des successions de son oncle le curé, de son frère le bailli ou de son cousin le docteur, ont concouru à former. Parfois, sur les rayons les plus élevés, en guise de couronnement, de petits livres galants et jadis coquets, éditions Cazin ou de Hollande, trouvés dans l'armoire d'un abbé mondain ou sur la table d'un mousquetaire.

Ces réflexions ne firent que traverser mon esprit, en faisant le rapide inventaire des bouquins étalés

[1] Voir sur ce point un curieux passage de M. Hauréau, qui n'est pas suspect, dans l'introduction de son *Histoire littéraire du Maine*, et nos *Documents pour servir à l'histoire des élections aux États généraux de 1789, dans la généralité d'Alençon*; 1865, in-12, p. 65.

devant moi. Je pus cependant y constater la présence de courants très-différents. Il y avait là le résidu des bibliothèques de quelques vieux praticiens bretons, de prêtres vénérables, de médecins peut-être habiles en leur temps, d'un homme politique qui avait eu la manie, louable à mon sens, de conserver les livres, les brochures, les actes de l'autorité, même une partie des journaux contemporains de sa longue carrière : instruments de travail, et d'un travail (à en juger par les notes semées dans ses livres) pénible et assidu ; plus tard, souvenirs, ou témoignages, ou munitions de guerre. Florian, M^me^ Cottin, Ducray-Duminil, d'autres méchants romans du commencement du siècle, lus et relus à en juger par l'état des volumes, étaient la part des femmes. Des romans-feuilleton, découpés au bas des journaux, graisseux et reliés avec un bout de fil, étaient la dernière épave apportée par le progrès moderne à ce que les anciens appelaient *le Trésor des remèdes de l'âme*.

Les brochures, presque toutes de format in-8°, et les actes de l'autorité, de format in-4° ou en placard, avaient été cartonnés grossièrement et sans beaucoup d'ordre. Le relieur (si on peut lui donner ce nom) s'était le plus souvent borné à traverser, à l'aide d'un poinçon, les pièces sur le plat, dans la tranche du fond, et à passer un cordon dans le trou.

Au premier coup d'œil, je vis que ces recueils renfermaient, avec nombre de pièces sans intérêt, beaucoup de documents, — brochures et actes de l'autorité locale (pour le département de la Loire-Inférieure notamment), — concernant l'histoire de la Bretagne pendant la Révolution. Sans avoir le temps d'en regarder davantage, j'en fis faire quelques lots de 15 à 20 kilogrammes chacun.

Parmi les autres livres, je trouvai aussi les éléments, fort problématiques, de quelques lots.

Enfin, parmi les paperasses jetées sous le marteau, je pus trier et recueillir quelques dossiers qui me parurent offrir un certain intérêt, soit pour l'histoire du pays, soit pour la biographie de M. Lelièvre, l'ancien possesseur et de ces pauvretés et de la maison où s'en faisait la vente.

Le tout ne me coûta pas cher. Personne ne voulut se salir les doigts au contact de pareilles vilenies. Un ou deux chiffonniers me firent concurrence pour l'honneur seulement des principes, c'est-à-dire du poids. Je suppose bien qu'on me prit dans la ville pour un maniaque de première catégorie.

Toujours est-il que, de retour chez moi, je me livrai au dépouillement, fort lent et fort désagréable, de ce que j'avais ainsi acheté en bloc. La moitié au moins dut être mise au pilon. Le reste méritait d'être conservé.

Ce que j'ai ainsi sauvé est loin d'avoir l'importance de ce *Trésor de la rue des Caves* à Nantes, que notre ami, M. le baron de Wismes, eut le bonheur de découvrir en 1857 et auquel il consacra dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en 1859, une si piquante notice; je ne le sais que trop; mais à la chasse des livres, comme à celle du gibier à plumes, faute de perdrix, on tue des merles.

Voici l'indication des objets qui me paraissent le plus intéressants pour les curieux bretons.

Il était naturel qu'ils vous fussent signalés à vous, le premier; à vous, l'un des plus compétents, surtout pour ce qui touche à l'histoire de la Révolution en Bretagne, et qui m'avez si obligeamment commu-

niqué une partie des livres dont j'avais besoin pour les étudier et les apprécier moi-même. Ce n'est pas le premier service de ce genre que m'ait rendu votre amitié, à laquelle, s'il m'est donné de continuer à glaner dans le champ où vous moissonnez si abondamment, j'aurai encore tant d'appels à faire.

LIVRES

Un exemplaire, en assez médiocre état, de la seconde édition (Paris, 1603, in-4°) du *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs,* par Olivier de Serres. C'est un livre plus utile aujourd'hui pour l'histoire que pour la pratique de l'agriculture, et plus consulté par les lettrés que par les ruraux. Il est plein de grâces naïves et de friandises de lecture. Un de mes chers amis, le vicomte de Gaillon y a consacré, dans le *Bulletin du Bibliophile* (septembre 1854), une notice très-piquante et digne d'Olivier et du critique : c'est tout dire.

Proprium Sanctorum Nannetensium romano usui accomodatum, ex decreto primùm R. P. D. Caroli de Bourgneuf, *deinde* R. P. D. Gabrielis de Beauvau, *Nannetensium Episcoporum editum. Nunc* R. P. D. Ægidii de la Baume le Blanc, *etiam Nannetensis Episcopi auctoritate recognitum, de consensu Capituli Ecclesiæ Nannetensis. Nannetis,* apud Petrum Querro, S. D. (Le privilége est du 19 mai 1674); in-12.

Dans le même volume :

Officia propria plurimorum Sanctorum, ex variis summorum Pontificum decretis Breviario Romano addenda.

Et ab omnibus fidelibus qui ad Horas Canonicas tenentur, partim de præcepto, partim ad libitum piè

recitanda. Nannetis, apud Petrum Querro, M. DC. LXXV, in-12.

Ces sortes d'ouvrages sont devenus rares en Bretagne, je suppose, comme en Normandie.

Nouveau Dictionnaire ou Colloque François et Breton. Très-utile pour ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux langues. Seconde édition. A Morlaix, de l'imprimerie de la veuve du sieur de Ploësquellec, imp. et lib. proche le pont de Nôtre-Dame, 1740, in-12.

Exemplaire malheureusement incomplet. Cet ouvrage doit-être rare. La première édition, ou plutôt la première version, est de 1660, et avait été plusieurs fois réimprimée à Morlaix et ailleurs ; « mais elle étoit d'un stile grossier et indigne d'être exposé à la politesse des Persònes de ce tems », ce qui a donné lieu à la publication de celle-ci.

Bel exemplaire des *Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois de la Motte, écrits par elle-même.* Imprimés à Londres, MDCCLXXXIX, 204 p. in-8°, y compris les *Pièces justificatives* qui occupent 32 p. et ne sont pas chiffrées à part. C'est une des nombreuses éditions de cet ignoble pamphlet que M^me^ de la Motte fut obligée de désavouer plus tard, pour partie du moins, dont la lecture des Pièces prétendues justificatives, qui ne sont qu'un tissu d'absurdités et de grossièretés, aurait dû suffire pour démontrer le caractère apocryphe, et qui cependant fit tant de mal à la malheureuse Reine. Il avait pénétré partout. On le trouve dans les bibliothèques de campagne, comme dans celles de ville. Il

n'est nullement rare, et, toutefois, les libraires, exploitant la vogue que gardent les ouvrages écrits pour ou contre Marie-Antoinette, continuent à le vendre assez cher.

J'ai raconté quelque part une anecdote assez curieuse au sujet de ce pamphlet ou de quelque autre du même genre :

« Peu de temps avant la Révolution, un jeune homme, qui avait travaillé comme imprimeur, mais que le manque d'ouvrage et la rigueur de sa famille laissaient momentanément sans ressources, était assis, seul et pleurant, sur un des bancs du Palais-Royal. Quelques individus l'entourent et s'informent adroitement des causes de son chagrin, de son passé, de son savoir-faire. Apprenant qu'il était imprimeur, ils lui offrent de l'embaucher immédiatement, moyennant un bon prix, et l'emmènent dans une cave du Palais-Royal. Il y resta plusieurs jours, occupé à imprimer un pamphlet contre la Reine. Ce jeune homme se nommait Durand-Duvignau. Il finit par obtenir une place dans les finances. Il est mort à Alençon. Nous tenons l'anecdote de M. Daulne, bibliothécaire de la ville, à qui il l'avait souvent racontée. »

PIÈCES

CONCERNANT LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

Ces pièces, au nombre d'environ 300, étaient le but principal et ont été le plus précieux résultat de mon acquisition.

Celles qui datent des premières années de la Révolution concernent surtout le département d'Ille-et-Vilaine ; les autres, celui de la Loire-Inférieure, Lelièvre ayant été successivement habitant et même administrateur de ces deux départements.

La plupart des brochures ont trait aux États généraux, aux questions de la représentation du Tiers, du vote par Têtes et non par Ordres, à celles des fouages, du rachat des droits féodaux, etc.

Les autres pièces ont en général un caractère administratif.

Beaucoup concernent certains événements principaux : les troubles de Rennes, en janvier 1789 ; la fédération de Pontivy, en janvier 1790 ; l'affaire de Fougères, en août 1789 ; celle de Châteaubriant, en mars 1791 ; les insurrections royalistes, le clergé constitutionnel, Carrier, etc., etc., etc... Il y a des relations de fêtes publiques, des poésies et des chansons patriotiques, une partie du journal *Correspondance de Bretagne*.

Le catalogue en serait fort long et n'offrirait que peu d'intérêt. Beaucoup de ces pièces figurent dans le *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes*, rédigé par M. Émile Péhant, T. IV, V et VI.

Grâce à l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu mettre ce *Catalogue* à ma disposition, j'ai pu constater qu'il renfermait une énorme quantité de documents de ce genre.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'il contienne, (même en y joignant les *desiderata* que, dans son désir d'arriver à une bibliographie complète de la Bretagne, le zélé et regrettable bibliothécaire y avait ajoutés), toutes les pièces que je possède. Assurément, le dépouillement du N° 65289 où figurent en bloc, renfermées en 27 volumes in-8°, 1766 pièces qu'il n'a pu décrire, et des numéros suivants qui indiquent des recueils du même genre, constaterait la présence d'un certain nombre de celles de mes pièces qui ne figurent pas au *Catalogue*, mais il en resterait encore en dehors une quantité considérable, un tiers peut-être ; il y en a deux tiers environ, m'a-t-il paru, à n'y pas figurer. Concluez de là, mon cher ami, quelle est la prodigieuse masse de documents détachés, — je ne parle, bien entendu, que des imprimés, — qui concernent l'histoire d'une seule de nos provinces pendant la Révolution, ou plutôt d'une seule partie d'une seule de nos provinces, car les documents que possède la Bibliothèque de Nantes et ceux que j'ai recueillis moi-même sont presque tous relatifs à la Loire-Inférieure et à l'Ille-et-Vilaine! Les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère n'y sont que très-peu représentés. La Bibliothèque

de Nantes a donné un excellent exemple en recueillant les pièces de ce genre et en en publiant l'inventaire. Celle d'Angers, très-riche aussi, a fait de même [1]. Il y aurait intérêt, urgence, à les imiter dans toutes les collections locales. C'est dans cet ordre surtout qu'elles peuvent se distinguer des grandes bibliothèques comme celles de Paris, qui n'ont pas et ne peuvent avoir ces sortes de documents. Eh bien ! il y a nombre de bibliothèques de chefs-lieux d'arrondissement, même de département, qui n'ont pas une seule pièce concernant l'histoire de la Révolution dans la contrée, cette histoire curieuse, variée, vivante, pleine d'enseignements et de renseignements. C'est une grosse faute et qu'il est bien tard pour réparer. Qu'elles essaient pourtant, et qu'elles disputent à l'épicier et au marchand de tabac les dernières épaves d'une couche historique qui fut si abondante : *Colligite fragmenta ne pereant !*

Je connais trois ouvrages, — vous en connaissez peut-être d'autres, — qui sont une mine très-riche de documents officiels sur l'histoire de la Bretagne et des autres provinces de l'Ouest pendant la Révolution :

1° *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française, ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres*, par un officier supérieur des armées de la République habitant dans la Vendée avant les troubles (l'adjudant général Savary), Paris, Beaudouin frères, 1824-1827, 6 vol. in-8°.

[1] *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque d'Angers*, par M. Albert Lemarchand; *Histoire;* n^os^ 1559 et suiv.

Cet ouvrage fait partie de la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*. Les derniers volumes s'en trouvent difficilement;

2° *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, ouvrage composé sur des documents inédits*, (les papiers du conventionnel Guezno), par A. du Chatellier. Paris, Desessart, et Nantes, Mellinet, 1836, 6 vol. in-8°.

Il m'a été donné de visiter et de compulser, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé, les si précieuses archives d'où M. du Chatellier a extrait ses intéressants volumes, sans les épuiser. Le dépôt de la Guerre, lui-même, est bien moins riche sur certains points des insurrections de l'Ouest.

3° *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, imprimeur, Nantes. Camille Mellinet, 1841 et années suiv., 12 vol. in-8°. Cet ouvrage, qui n'a pas été entièrement achevé, est rédigé avec précipitation. Il n'en renferme pas moins une foule de renseignements utiles et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Les *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements voisins*, publiées par M. Verger, Nantes, Forest, 1837 et années suiv., 5 vol. in-8°, ne renferment guère, sur l'histoire de la Révolution en Bretagne, que la réimpression de nombreuses pièces sur Carrier.

La collection de Documents pour servir à l'histoire de la Vendée, rassemblés et mis en ordre par MM. Dugast-Matifeux et Fillon, comprend 25 vol. in-fol., sans compter les in-4° et les in-8°; elle est d'une richesse sans pair. Les rares curieux qui ont

eu la faveur de la visiter en ont été émerveillés, éblouis. Puissent ses heureux et savants possesseurs, qui ne l'ont encore utilisée que dans certains détails secondaires, se décider enfin à en extraire la matière d'une large publication, digne d'elle et d'eux-mêmes !

Sur un terrain éloigné et bien moins favorable, j'ai essayé, moi aussi, de réunir sur les guerres de l'Ouest des matériaux imprimés et manuscrits qui ne sont pas sans intérêt, et auxquels ma trouvaille de Châteaubriant a ajouté quelques bonnes pièces.

MANUSCRITS

Logica *data à D.D. Petro Macé, philosophiæ professore, nec non subtilissimo sacræ facultatis Nannetensis bacchalaureo-theologo*; salutis reparatæ anno 1749; scripta a Josepho Sebastiano Paulo Boullé Castrobriandeo, Sacerdotum S^ti^ Clementis communitatis alumno; incepta die 4^a^ mensis novembris anno salutis 1749, et finita die 13^a^ mensis februarii anno salutis 1750.

Ce Boullé devait être un parent de M^me^ Lelièvre. Nous croyons qu'il devint prêtre à Châteaubriant, son pays natal.

Son manuscrit, peu intéressant par le fond, est relié avec soin; au dos, le nom du propriétaire, et sur les plats, une sorte d'écusson représentant un cœur enflammé, avec deux mains enlacées au milieu, cantonné de quatre rosettes. Il est illustré de portraits de philosophes anciens et modernes et de Pères de l'Église, la plupart tirés de la suite de Desrochers, de sujets de piété et de planches gravées représentant ce qu'on peut appeler les figures de l'argumentation. A la fin, se trouve, aussi reliée dans le volume, la thèse de philosophie que Boullé soutint à Nantes, en février 1750. Parmi ces portraits, il en est un qu'on ne s'attendrait pas à y rencontrer, celui de *Louise-Marguerite* Buttet, *épouse de* M. Vatry, *conseiller*

du roy, notaire, assez jolie, ma foi! légèrement décolletée, avec ce madrigal au dessous :

Ces traits mignons et gracieux,
Étoient le moindre don qu'elle reçut des Cieux,
Son esprit fut mieux fait, son âme fut plus belle,
Apollon lui donna des tallents précieux,
Jugez des sentimens qu'on ut toujours pour elle.

Il y a une autre image représentant *la Logique* en déshabillé.

Cela fait songer à ce buste de Vénus placé au dessus de la bibliothèque de Fontanes, et qu'il a chanté en vers si charmants.

Généalogie de la maison de Doublart. In-4°, parch.

Les Doublart ou Doublard, originaires de Venise, où ils portaient le nom de Dobelerio, seraient venus se fixer en France, en 1271.

Il y aurait eu parmi leurs ancêtres des officiers supérieurs. Beaucoup sont prêtres, religieux ou religieuses, marchands, avocats, professeurs, apothicaires, perruquiers même, à Angers, Nantes, Château-Gontier, etc...

Ils se qualifient de s^rs du Bois-des-Monts, des Briottières en Châteauneuf et de Fontenay.

Leurs armes sont d'azur à une couronne ducale d'or; l'écu sommé d'un casque taré et posé de front, assorti de ses lambrequins, la visière levée, mais grillée et fermée de barreaux à claire-voie; le casque surmonté d'une couronne aussi ducale d'or; pour supports, 2 lévriers gris accolés de gueules et bouclés d'or.

Alliances avec les de Gennes, les Routillé, d'An-

BONS DE CONFIANCE

A ces volumes se trouvait jointe une petite liasse d'assignats et de mandats territoriaux, parmi lesquels deux bons ou billets de confiance du département d'Ille-et-Vilaine: l'un de 4 sous, émis par la municipalité de Châteaugiron, l'an I (?) de la Liberté, en vertu d'un arrêté du Conseil général, et destiné à être échangé avec des assignats de cent sous; l'autre de 2 sous, émis par la commune de Rennes, le 30 juin 1792. On sait combien sont rares ces sortes de billets. Par un singulier hasard, les deux qui sont tombés dans mes mains manquent au catalogue, si curieux et si complet d'ailleurs, dressé par M. Colson [1].

Il y avait aussi un billet de la banque de Law, de six livres tournois, qui n'est pas, à vrai dire, une rareté [2], et deux cédules, plus rares peut-être, du 20 février 1722, à l'effet de toucher les proratas afférents à deux billets déjà dépréciés à cette époque.

[1] *Revue numismatique*, 1852.

[2] Les journaux racontèrent, il y a quelques années, qu'un curieux venait de payer mille francs un billet de ce genre. C'eût été une folie véritable. Ces billets se rencontrent assez fréquemment.

Cet inventaire épuisé, j'ai bien envie, mon cher ami, de terminer ma causerie à bâtons rompus sur tout et le reste, par une note biographique sur Lelièvre, l'ancien possesseur de la bibliothèque dont je vous ai trop longuement entretenu. Je vous ai déjà dit que j'aimais assez à juger les hommes par leurs livres. Lelièvre joua, pendant la Révolution, un rôle assez important. Il y aura dans cette notice quelques renseignements sur certaines justices seigneuriales des environs de Châteaugiron, qui peuvent mériter d'être conservés, et d'autres détails plus personnels, qui ne sont pas indifférents à l'histoire du pays et de l'époque. J'écris tout ce qui suit sur pièces authentiques.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

notaire et procureur postulant dans nos juridictions de Châteaugiron, Sévigné, Boisorcan, Gosné, le Gast, le Pilier, la Lanceulle, Launay, Veneffle, les Musses, les Barres, le Plessis d'Ossé, pour en jouir aux honneurs, profits et émoluments y dûs et attribués, et pour tout et si longtemps qu'il nous plaira, et à la charge audit Lelièvre de la Jumelais de suivre et se conformer aux Ordonnances, Édits et Déclarations du Roy, Arrêts et Règlements de la Cour et à notre Coutume de Bretagne [1]. »

Une information préalable avait dû être faite par maître Antoine Félix Le Guay, sieur de la Marette, avocat en Parlement, sénéchal et seul juge des dites baronnies, châtellenies, fiefs et juridictions. Trois témoins comparurent devant lui : Guiffrey, prêtre à Châteaugiron, « lequel déclara connaître Lelièvre pour être de la religion catholique, apostolique et romaine, l'avoir vu à l'église fréquenter les sacrements et assister au service divin » ; Gabriel Valleray et Jean Lerebours, demeurant tous deux à Châteaugiron, procureurs fiscaux de diverses juridictions, qui attestèrent que « le sieur Lelièvre était capable d'exercer l'état et office de notaire et procureur, qu'il était au fait de la pratique et qu'ils l'avaient vu y travailler depuis longtemps ».

Là-dessus, maître Le Guay admit le candidat aux fonctions de notaire et procureur pour les juridictions désignées.

Restait le serment « de se bien et fidèlement com-

[1] Il y a, ce semble, dans cette commission de procureur donnée par le seigneur et dans ce cumul des fonctions de *notaire* et de *procureur postulant*, quelque chose de dérogatoire aux usages du reste de la France (V. Denisart, *Collection de Décisions*, etc.).

porter dans les états et office de notaire et procureur », qui fut prêté, toujours devant le même maître Le Guay, à l'audience de la baronnie de Châteaugiron, tenue en son auditoire en la ville du dit lieu.

Tout cela fut l'affaire de douze jours, et le candidat devint *parfait* notaire.

Même année, même octroi par messire Rodolphe-René-Julien de la Tullaye, chevalier, seigneur de la Jaroussaye, la Sigogne, Charot et autres lieux, pour les juridictions de la Sigogne et Charot. Il semble toutefois que cette nomination n'ait été régularisée que deux ans plus tard.

Quelques jours après, (janvier 1774), Lelièvre se faisait admettre par le sénéchal de la juridiction de Villayer à exercer devant lui les fonctions de procureur *ad lites*. Sa requête est assez curieuse :

« Plusieurs particuliers se sont adressés au suppliant à l'effet de soutenir leurs droits en ce tribunal et occuper pour eux en différentes affaires, attendu qu'il n'y a point de procureurs pourvus ou fort peu. Il s'est fait un plaisir et un devoir d'occuper pour divers particuliers. Mais comme il convient, en rendant ainsi service au public, de ne pas se compromettre » — (n'est-ce pas un trait digne de Molière?), — « surtout vis-à-vis de ceux qui mettent en usage toutes sortes de chicane pour embrouiller les affaires et compromettre celui qui a en vue l'intérêt public et la défense de l'opprimé, Me Lelièvre a été conseillé de requérir, etc... »

8 janvier 1774, même nomination par Jean Amaury Ogier, chevalier, marquis de Lohéac, seigneur de la châtellenie du Châtellier et Corpnuds, la Chauvellière, Nord, Joué et autres lieux, pour ces juridictions.

23 février, même nomination par messire Claude-Alexandre Malo de Guerry, chevalier, seigneur du Boishamon, Montgazon, Rochaude, le Reste, Larré et autres lieux, pour les dites juridictions.

14 juin, même nomination par messire Claude-Joseph Kermarec de Trauroult, chevalier, seigneur de la Demie-Ville, le Gros-Chêne, Pastomart, la Balluère, Bonnemaison, la Cornillière, Fouesnel en Amanlis, et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, mari et procureur de droit de dame Françoise Berthe de la Coquillière, aux juridictions de la Balluère, Bonnemaison et annexes, et Fouesnel en Amanlis.

29 juillet 1774, même nomination par Dlle Jeanne-Élisabeth Pépin, dame de Martigné, héritière principale et noble de feu messire Jacques-François-Augustin Pépin, seigneur de la terre, fiefs, juridiction et seigneurie de l'Éclozel et Mémennier et autres lieux, pour les dites juridictions.

7 décembre 1776, même nomination par messire Jean-Marie Le Clavier, seigneur de la Pajottière, Beauchêne en Amanlis et autres lieux, pour les dites juridictions.

15 décembre 1777, même nomination par Charles-Germain Touzé, seigneur de la Sentière-Corée, Le Jaunay et autres lieux, pour les dites juridictions.

22 décembre 1778, même nomination par François Bareau de Girac, évêque de Rennes, pour la juridiction des regaires de l'évêché. « Dans le cas où il y aurait quelques affaires pour nos vassaux, il ne pourra prétendre ses dépens que vers eux, et dans celui où il se trouverait remplacer nos sénéchaux

ou procureurs d'office, il suivra gratis les affaires de nos dites juridictions, tant civiles que criminelles, sans prétendre aucunes vacations vers nous, mais seulement vers les parties condamnées... »

17 janvier 1779, même nomination par Charles-Jean Gillot, chevalier, seigneur de Croyal-Vauléard et les Grands-Champs et autres lieux, pour les dites juridictions.

20 septembre 1782, même nomination par Jean-Baptiste de Ravenel, chevalier, seigneur de Boisteilleul, Teillay, la Garouays et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, pour les dites juridictions.

13 janvier 1783, même nomination par messire Julien-François de la Motte, de la maison de Dinan, chevalier, seigneur de Beaumanoir, de Trans, Mesneuf et autres lieux, pour les dites juridictions. « A tous les plaids de notre juridiction, ledit sieur Lelièvre délivrera à notre procureur fiscal des extraits des contrats qu'il aura rapportés comme notaire ou signé en second en ladite qualité: il occupera comme procureur en ce qui nous concerne notre seigneurie, sans la moindre rétribution. »

5 juin 1786, même nomination par haut et puissant messire Jean-Jacques de Talhouët, chevalier, comte de Bonamour, marquis d'Assigné, seigneur de Québriac, la Chapelle en Filmen, Drouges, comte de Villayer et autres lieux, pour la juridiction du comté de Villayer.

Pierre-Julien Lelièvre se maria, le 9 juin 1784, avec Marie-Victoire Pollier de la Bouvrays, fille (orpheline aussi) d'un notaire-procureur de la baronnie de Châteaubriant, domiciliée en cette ville.

Elle était quelque peu sa cousine. Il fallut demander des dispenses à l'évêque de Rennes. Cette demande est motivée d'une manière assez singulière :

« Les causes pour lesquelles les suppliants font recherche l'un de l'autre sont 1° l'amitié sincère et réciproque qu'ils se portent l'un à l'autre ; 2° la petitesse de Châteaugiron et de Châteaubriant, et la grande difficulté de trouver des établissements avantageux et de convenance dans ces deux endroits ; 3° le peu de fortune de M. Lelièvre, qui ne peut être que de 4 à 500#, et celle de la dlle Pollier, qui ne peut guères aller au delà de 5 à 600# ; 4° les affaires et dettes que feu M. Pollier a laissées à sa fille, qui exigent qu'elle épouse un homme intelligent, en état d'arranger ces affaires. »

De ce mariage devaient naître quatre enfants, un fils qui mourut jeune, et trois filles, dont la dernière, morte à quatre-vingt-sept ans, le 13 juillet 1877, laissa les meubles et les papiers dont je parle ici.

Julien-Pierre Lelièvre, marié et père de famille, se lassa de son métier de procureur et notaire. Il eut l'idée de faire son droit, et le fit en effet à la faculté de Rennes. Ses thèses de baccalauréat et de licence sont des 13 janvier et 20 avril 1791. Un de ses professeurs était le célèbre Toullier, plus jeune de trois ans que son élève qui avait passé la quarantaine.

Tout en faisant son droit à la faculté de Rennes, il n'avait pas interrompu l'exercice de ses fonctions. Nous croyons même qu'il y avait ajouté celles de syndic de la ville et paroisse de Châteaugiron, et que c'est lui qui inspire et signe en cette qualité les déli-

bérations [1], d'un ton assez véhément, par lesquelles ses concitoyens s'associent aux réclamations des autres communes de Bretagne, tendant à obtenir des États particuliers de Bretagne, assemblés à Rennes, qu'ils demandent eux-mêmes la représentation du Tiers aux Etats généraux en nombre égal à celui de deux autres Ordres réunis, le vote par Tête et non par Ordre, et de grandes réformes dans les finances. Il fut même député à Rennes, avec deux autres membres, pour appuyer ces vœux auprès des États, qui ne les accueillirent pas [2]. Leur retour à Châteaugiron donna lieu à une sorte d'ovation. « Désespérés du malheur d'être nés sur les landes de l'Armorique plutôt que sur les monts glacés du Dauphiné », disaient les habitants, « nous porterons au pied du trône le cri du peuple breton ! »

Lelièvre ne fit pas partie de la nouvelle députation. Il retourna à son école et à ses affaires, tout en continuant de prendre aux agitations révolutionnaires

[1] Trois de ces délibérations ont été imprimées et sont, à n'en pas douter, en tout ou partie, l'œuvre de Lelièvre :

Extrait du Régistre des Délibérations de la ville et paroisse de Châteaugiron (23 novembre 1788); Rennes, Audran, s. d. 11 p. in-8°. — Cette pièce dut avoir au moins trois éditions, sous ce titre, avec quelques modifications dans les indications typographiques (*Catal. de la Biblioth. de Nantes*, n°s 49,105 et 49,106).

Extrait du Régistre des Délibérations de la ville et paroisse de Châteaugiron (14 décembre 1788); s. n. d'imp. n. l. n. d.; 8 p. in-8°.

Extrait du Régistre des Délibérations de la ville et paroisse de Châteaugiron (11 janvier 1789); s. n. d'impr. n. l. n. d. 18 p. in-8°.

[2] On peut consulter sur ces événements l'*Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. 1er.

un intérêt très-vif, comme le prouve l'énorme quantité de brochures politiques qu'il avait rassemblées et qu'il devait conserver.

Il fut pendant quelque temps assesseur du juge de paix de Châteaugiron.

Mais ces modestes fonctions ne pouvaient lui suffire, et tout à coup, sans que nous sachions à quel moment précis, il apparaît à Châteaubriant, où sans doute il espérait une situation meilleure.

Nous n'avons pas à juger le rôle qu'il y joua pendant la Révolution. M. l'abbé Goudé n'en a rien dit dans son Histoire de cette ville. Nous imiterons sa réserve. Les documents, pourtant, ne nous manquent pas [1].

Nous le voyons, en 1793, membre de la Société des Amis de la Constitution établie à Châteaubriant.

A la fin de cette même année, il est membre et vice-président du directoire du district de Châteaubriant, et reçoit du conseil de la commune un certi-

[1] Nous avons pu retrouver, dans les archives de M. du Châtellier, à Kernuz, les notes secrètes communiquées aux Représentants en mission, en l'an III, pour préparer l'élimination ou, comme on disait alors l'*épuration*, des fonctionnaires publics et leur remplacement par des citoyens plus dignes de confiance. Ce sont des républicains qui fournissent ces notes. Elles sont écrasantes pour Lelièvre et beaucoup d'autres fonctionnaires, les magistrats notamment, convaincus d'être tous ou à peu près des ivrognes, des ignorants ou quelque chose de pire... Voilà les élus du suffrage populaire d'alors! « A force de tendre la corde de l'arc dans ces contrées », dit le général Kricg, une des autorités consultées, « on est parvenu à la faire rompre tout à fait, et de là par les assassinats, les fusillades inconsidérées, injustes comme impolitiques, on a trouvé le moyen de soulever, d'irriter les campagnes, qui, on doit le dire, sont toutes debout en ce moment et prêtes à y réaliser une guerre civile. »

ficat constatant « qu'il a dans tous les temps donné des preuves du civisme le plus épuré, et qu'il s'est comporté dans l'exercice de ses fonctions en vrai républicain et à la grande satisfaction de ses concitoyens » ; ce qui ne l'empêche pas d'être révoqué de ses fonctions par les représentants Guezno et Guermeur, les amis et les collaborateurs de Hoche, en mai 1795, aux premières lueurs de justice et de modération qui suivent la pacification de la Vendée.

Le 6 septembre 1795, il est nommé un des trois électeurs du canton de Châteaubriant, par l'assemblée primaire composée de 150 citoyens sur 564 inscrits, à l'effet de porter au département l'acceptation de l'acte constitutionnel.

L'année suivante, le passé commençant à être oublié, il est devenu commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Châteaubriant.

Il redevient plus tard administrateur du district. C'est lui qui est chargé, en cette qualité, d'installer le nouveau sous-préfet, le 24 avril 1800, et il lui adresse ces paroles qui résument plus fidèlement que fièrement l'attitude de la plupart des administrations du pays :

« Si l'étendue de nos lumières n'a pas répondu à la bonne volonté, il faut l'avouer, nous nous sommes trouvés dans des circonstances tellement critiques par la variation des événements, l'inobservance des lois et leur nombre qui en formaient un dédale, qu'il fallait une grande circonspection pour ne pas opprimer les administrés. Oui, exécuter à la rigueur des lois déjà trop rigoureuses, c'eût été tyranniser; ne les pas exécuter, c'eût été être exposés à la vengeance

du Gouvernement. Enfin, agir avec sagesse et prudence, mais en même temps avec vigueur, dans ces temps orageux et de guerre civile, prendre en temps et lieu des mesures pour déjouer les projets liberticides des ennemis, en un mot pour préserver de leur incursion et maintenir l'ordre, a été notre but. Si notre ville n'a pas été souillée de la présence des ennemis, c'est à ces mesures que nous devons son salut, et nous nous flattons d'avoir fait notre devoir. »

Quelques jours après, il était nommé juge suppléant au tribunal de Châteaubriant et membre du conseil d'arrondissement, où il joua un certain rôle et qu'il présida plusieurs fois. En 1800, il devenait juge titulaire, fonctions qu'il conserva lors de la réorganisation de 1811.

Pendant les Cent jours, il fut nommé membre du comité d'organisation de l'arrondissement. C'était une sorte d'hommage rendu soit à ses anciennes opinions révolutionnaires, soit à son bonapartisme plus récent.

Au lendemain de Waterloo, le 15 juillet, M. de la Bothelière, président du conseil d'arrondissement, le priait de préparer, au nom de ce conseil, une adresse au Roi: « Vos lumières, lui disait-il, et votre dévouement sauront y faire ressortir ce que les vrais Français doivent éprouver pour le monarque qui va faire disparaître les calamités dont la patrie était menacée ». On pourrait trouver une pointe d'ironie sous cette invitation. Nous ne l'y cherchons pas.

Lelièvre y souscrivit sans doute; mais sa condescendance ne le sauva pas, et en 1816, il perdit sa place de juge.

Il resta à Châteaubriant, prenant le titre d'avocat, mais sans en exercer les fonctions, toujours fort

occupé de politique, toujours collectionnant, copiant ou annotant les documents législatifs.

Il mourut le 17 août 1820.

Assez et trop peut-être sur ce personnage et sur sa bibliothèque. Je me suis laissé aller au plaisir de causer longuement avec vous. Tâchez, mon cher ami, de trouver dans ces pages quelque chose qui vous intéresse, et accueillez le surplus avec l'indulgence d'un collectionneur et d'un ami.

A vous,

L. DE LA SICOTIÈRE.

TABLE DU VOLUME

AVERTISSEMENT v

I

Traditions populaires des Bretons. — La tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande, par M. J. FOULON-MENARD 1
— Préambule 3
— Le Conte de Merlin 10

II

Les Clefs de la ville de Nantes, depuis le XV^e^ siècle, par M. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO 23

III

Le Jeu de saint Maxent, mystère composé et représenté en Bretagne en 1537 51
— Avant-propos, par M. S. ROPARTZ 53
— Analyse (ancienne) du mystère 62

IV

Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine (1585-1599), publié par M. ARTHUR DE LA BORDERIE 83
— Introduction 85
— Poésies 112
— Extraits du registre de Goulaine 155

V

L'Art de l'ingénieur et le Clergé en Bretagne au commencement du XVII[e] siècle, par M. René Kerviler. 161

VI

Descente des Anglais à Camaret le 18 juin 1694.... 205
— Notice par M. le général E. Mellinet..... 207
— Relation originale du capitaine Jamain.... 210

VII

Réception d'un maître libraire à Rennes au XVIII[e] siècle (document inédit communiqué par M. Ed. Quesnet)..... 215

VIII

Vieux livres et vieux papiers (lettre à M. Alfred Lallié), par M. Léon de la Sicotière, sénateur... 223
— A M. Alfred Lallié..... 225
— Livres..... 234
— Pièces concernant la Révolution en Bretagne. 237
— Manuscrits 242
— Bons de confiance..... 246
— Pierre-Julien Lelièvre..... 248

Achevé d'imprimer
a Nantes
pour la Société des Bibliophiles Bretons
par Vincent Forest et Émile Grimaud
le xviii décembre
m.dccc.lxx.viii

626333 11

MÉLANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES

BIBLIOGRAPHIQUES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES BRETONS

TOME PREMIER

NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE
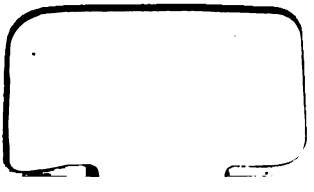
M.DCCC.LXX.VIII